

Observations et propositions déposées par voie électronique

dans le cadre de la consultation du public (L 123-19 du Code de l'Environnement)

Contributeur :Yves POSS

Corps du mail

Monsieur,

Une lecture attentive du dossier que vous avez soumis à la consultation du public m'inspire les observations suivantes:

1 - à propos du Programme régional de la forêt et du bois

Cette version mise en ligne est celle qui a été envoyée à l'autorité environnementale en juillet dernier; elle ne prend donc **pas en considération les remarques de cette autorité**, non plus que les **avis des parcs naturels régionaux**.

Pour ma part, je **repréends à mon compte l'avis** du PNR de Millevaches en Limousin, tout particulièrement en ce qui concerne la **mise en valeur comme bois d'œuvre** des diverses essences feuillues disponibles dans la Nouvelle Aquitaine, hors le Massif landais.

Je demande que ses remarques soient intégrées, certes après examen contradictoire, au texte de ce programme régional tel qu'il sera validé en rédaction définitive.

2 - à propos de l'avis délibéré de l'Autorité environnementale

- p. 7, il est **inexact** d'écrire que « le deuxième massif, situé sur les plateaux du Haut Limousin, est couvert de boisements traditionnels de feuillus »: depuis le minimum forestier du milieu du XIXe siècle, où subsistaient en effet quelques boisements traditionnels de feuillus, la déshérence agricole a été accompagnée d'un retour à la forêt, d'une part par des boisements spontanés, des accrues de feuillus et de pin sylvestre, et d'autre part, tout particulièrement depuis la Libération, par des plantations de résineux, épicéa et douglas notamment. Les feuillus ne sont certes encore majoritaires, mais l'irruption des conifères dans le paysage a d'un part contribué à une fort développement des activités forestières, et d'autre part à des tensions fortes entre des approches opposées quand à la mise en valeur forestière de ce territoire. La présentation retenue ne permet pas d'apprécier ce contexte.

- p. 8, 4e ligne: il est regrettable qu'un document administratif qualifie de **publique** la forêt qui appartient à l'État et aux collectivités publiques, alors qu'en droit strict ces massifs relèvent de leur **domaine privé**. La confusion est commune, certes, mais devrait être, ici, évitée.

- p. 8, 8e ligne: la diminution du volume sur pied de jeunes peuplements **n'est qu'un indicateur, insuffisant pour conclure** à un faible taux de reboisement après coupe rase. Cette explication est possible, mais il convient aussi de relever que l'importance des boisements, dans cette région, après la Libération, et le recul rapide de l'agriculture ont généré de nombreux « jeunes peuplements » en 1987, cette extension de la surface forestière n'étant plus aussi sensible lors des mesures de 2012. Le jugement mériterait, pour le moins, d'être nuancé.

- p. 8, 10e ligne: la récolte régionale, par catégorie de bois (BO, BIBE, feuillus, résineux) mériterait d'être comparée aux **dernières études de disponibilités**, pour le bois d'œuvre (fcba-IGN, 2019) et pour l'énergie et les matériaux (fcba-IGN, 2016), afin d'apprécier le niveau de prélèvement, d'une part, et d'autre par les produits qui mériteraient une attention particulière. Cette comparaison est d'ailleurs prévue par la loi citée supra dans cet Avis.

- p. 9, § 1.4.1: la fixation d'un objectif global de récolte, national ou régional, n'est guère propre à initier une **motivation des acteurs individuels**. Il serait opportun d'invoquer la responsabilité personnelle de chaque propriétaire dans la gestion de son patrimoine forestier,

responsabilité qui l'engage tant vis à vis de la société actuelle, par les divers intérêts de celle-ci, environnemental, social, économique ou paysager, que vis à vis des générations futures.

Cet appel à l'engagement personnel des acteurs pourrait être repris au niveau de chaque territoire, et contribuer à des démarches d'animation, de projets collectifs, d'appel au « capital social » de chaque territoire.

il pourrait notamment être entendu par les propriétaires absentéistes, ou négligents.

- p. 10, dernière ligne: l'Avis **recommande, à juste titre**, de compléter l'analyse de l'articulation du PRFB avec...les chartes des parcs naturels régionaux: cette recommandation mérite d'être suivie, car elle permet une meilleure adaptation du PRFB aux caractéristiques de territoires qui ont été retenus comme particulièrement riches au point de vue paysage, environnement, et aussi innovation dans le développement économique. Et en particulier de répondre aux injonctions de cet Avis exprimées à la fin de l'alinéa 2.1.1, p. 13.

- p. 18, 17e ligne: les forêts sont **matures**, sans accent circonflexe.

- p. 21, § 3.2.1.: l'Ae **a omis d'évoquer**, parmi les actions visant l'adaptation au changement climatique, la nécessité d'une généralisation de la gestion...puisque'une parcelle non gérée subira sans adaptation raisonnée l'évolution du climat, avec d'éventuelles conséquences sur les parcelles voisines (contagion d'attaques sanitaires).

- p. 23, § 3.2.2., dernière ligne: la substitution du bois d'importation par des bois locaux implique une **démarche dialectique** entre:

- la **ressource** supplémentaire mobilisable de bois d'œuvre,
- les **débouchés** actuels (voire potentiels)
- et les **outils** de transformation,

Dans une approche qui envisage des évolutions tant dans les marchés que dans les outils de transformation; ce qui est une démarche à conduire aussi bien pour les résineux (pas seulement le pin maritime) que pour les feuillus (grands chênes, chêne **pubescent**, hêtre et châtaignier, peuplier).

L'Ae aurait pu signaler également que la **distribution** de produits à base de bois sollicite plutôt la certification **FSC**, alors que les forêts **régionales** sont plutôt certifiées **PEFC**, et qu'il faudrait surmonter cette contradiction, entre la certification des producteurs locaux et la demande du négoce.

- pp. 24-25, § 3.2.3., dernières lignes: alors que l'Ae s'inquiète de la **faible part de forêt gérée** selon des principes durables (41 % dans dix ans, p. 24, 9e ligne), la recommandation n'évoque pas la pertinence d'**une action plus résolue en faveur d'une gestion généralisée**. Ce qui ne concerne guère le massif landais, où la sylviculture est quasi systématique, mais largement toutes les autres petites régions de la Nouvelle Aquitaine.

- p. 26, § 3.2.4: l'Ae n'indique pas de recommandation en fin de cet alinéa sur la **protection de la ressource en eau**, malgré son importance. Elle aurait pu, pour le moins, demander le rappel des Chartes de Parcs naturels régionaux, ce qui de surcroît aurait conduit à une bonne adaptation des mesures aux situations géographiques.

3 - à propos du Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale:

- pp. 8 -9: La réponse apportée à la condamnation de principe de la coupe rase est bien argumentée, et mérite d'être reprise, et diffusée. Elle est mesurée, et souligne que la coupe rase s'inscrit dans certains itinéraires sylvicoles, et qu'elle peut être justifiée.

Ce point mériterait d'être acté, afin que la condamnation de la coupe rase ne soit pas reprise sans appréciation pertinente lors de l'examen envisagé des documents de gestion par la DREAL.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette contribution,

Avec mes salutations distinguées,
Yves Poss

Pièce jointe

Contributeur : Yves POSS

Corps du mail

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une contribution répondant à la consultation du public que vous avez engagée, à propos du Programme régional de la forêt et du bois pour la Nouvelle Aquitaine :

En effet, vous accompagnez la démarche « bois des territoires du Massif central », et il me semble que cette action mériterait, dans les conditions présentes, d'être publiquement débattues.

Le magazine « le Bois international », dans son numéro daté des 21-28 décembre 2019, annonce que l'association pour la valorisation des bois du Massif central lance une collecte de fonds en ligne; sa démarche vise à promouvoir et développer l'utilisation du bois local dans la construction à travers un outil: la certification « Bois des territoires du Massif Central ». Cette action est portée par des fonds publics, que ce soit la taxe foncière comme fonds propres des communes forestières, la subvention du CGET attribuée à ce projet, et à présent l'appel à une réduction fiscale par l'intermédiaire du fonds « vivons la montagne ».

L'intérêt collectif semble, ici, une évidence. Or, le rapport parlementaire* de Dominique Juilliot, député de la Saône et Loire, « [souligne qu'un pilotage attentif entre les actions relevant de l'initiative nationales et les actions locales relevant d'une approche par massif est indispensable. Ce point est particulièrement important en matière de promotion des produits bois et de communication en direction du grand public. Les risques de « dommages collatéraux » d'actions de promotion ciblées trop étroitement sont en effet très élevés, l'expérience passée montrant qu'elles sont souvent d'abord comprises comme des critiques implicites, par différenciation, des défauts généraux des produits bois. C'est pourquoi la politique préconisée en matière de promotion collective est celle d'une communication générique sur les qualités du bois, et non un ensemble d'actions spécifiques ou locale sur des produits liés à des marchés locaux. La généralisation d'une politique de promotion relevant d'une démarche locale du type d'appellation contrôlée susciterait donc, de ce point de vue, de sérieuses réserves. \(Ce point est à distinguer de celui des politiques de « marque collective », correspondant à des critères techniques communs aux entreprises associées dans la marque\).](#) » (P. 45)

Au moment où les professionnels engagent une promotion du bois français, et où des marchés exemplaires, mais très compétitif, se profilent (Jeux olympiques, immeubles de grande hauteur), il paraîtrait opportun qu'un débat public s'engage pour confronter les arguments qui justifient ces deux démarches apparemment concurrentes, et que leur cohérence soit recherchée.

Sauf erreur, le rapporteur choisi par le député Dominique Juilliot est un actuel Vice-président du Conseil économique, social et environnemental: Michel Badré.

* -Rapport parlementaire sur la [filière bois française, la compétitivité, enjeu du développement durable](#), juillet 2003

Salutations distinguées,
Yves Poss

Pièce jointe

Contributeur : Michel Galliot pour FNE Nouvelle-Aquitaine

Corps du mail

Bonjour,
veuillez trouver, ci-joint notre avis sur le PRFB dans le cadre de cette consultation

Vous trouverez en annexe:

les propositions de FNE NA sur le document AFOM et le règlement intérieur en date du 13 mars 2017,

la contribution de FNE NA en date de juin 2017

l'avis de FNE NA en date de juillet 2018

Pièce jointe : PJ 1, PJ 2, PJ 3, PJ 4

Contributeur : Philippe Coudray

Corps du mail

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête ouverte au public sur le projet régional forêt bois sur les forêts de la Nouvelle Aquitaine,

J'émet un avis défavorable à ce projet, tel qu'il est prévu.

En effet, ce projet prévoit une exploitation de la forêt d'une manière industrielle et mécanisée, au mépris des nouveaux soucis de préservation de la biodiversité. Les forêts mixtes et de feuillus risquent d'être remplacées, pour des raisons de rentabilité par des forêts de monoculture. En Périgord, on constate qu'il y a même dans les cultures de forêts des traitements chimiques, dont on connaît aujourd'hui les effets désastreux sur le vivant (faune, flore, promeneurs).

Le mot "forêt" ne doit pas couvrir de manière égale une monoculture de résineux traitée aux produits chimique et une forêt de feuillus variés contenant une haute biodiversité.

Cordialement,

Pièce jointe

Contributeur : Sylvie Nony, vice-présidente **Alertes Pesticides Hautes Gironde**

Corps du mail

Bonjour,

Notre association a consulté le projet de PRFB en ligne et souhaite vous transmettre **son avis négatif**.

En effet, d'une part, comme simples citoyens, nous assistons de plus en plus dans la région à des coupes rases et à des dessouchages destructeurs de la biodiversité. Le mode de gestion des forêts apparaît de plus en plus intensif et privilégie des plantations "mono-espèces" qui elles aussi sont néfastes pour l'environnement. Comme pour la vigne, la monoculture entraîne l'apparition de parasites et de maladies.

Comme association de lutte contre les pesticides, nous remarquons que l'usage de ces derniers s'étend de plus en plus (mis à part dans le domaine public) et nous sommes très inquiets des conséquences pour les riverains et les promeneurs occasionnels. Nos concitoyens commencent juste à réaliser qu'il n'est pas anodin de se promener le long d'une parcelle de vigne dans laquelle a été épandu un produit (qui exige parfois 3 jours de délai de rentrée). Ils ignorent totalement qu'il en est de même dans certaines forêts de la région. Il n'est pas acceptable de laisser se généraliser la pratique du désherbage chimique avant plantation alors que depuis des siècles, la sylviculture se pratique sans cela.

Il est **inadmissible** de la part des pouvoirs publics de se contenter d'incitation à "réduire l'usage des pesticides" (voir l'axe 3 du PRFB) alors que l'on voit aujourd'hui au grand jour le résultat de ces incitations. Depuis 10 ans et 700 millions d'euros, les plans Ecophyto aboutissent à une augmentation de l'usage des pesticides de plus de 20% !

L'ONF a aboli l'usage des pesticides. Tous les forestiers, y compris privés, doivent appliquer la même règle. Notre air, nos ressources en eau de surface ne sont pas des biens privés : ce sont des biens communs. Que dire de la santé des promeneurs et de leurs enfants en forêt !

Pr le bureau d'APHG

Sylvie Nony, vice-présidente

Pièce jointe

Contributeur : Brigitte Lapouge

Corps du mail

Madame, Monsieur,

En réponse à la consultation concernant le plan Forêt Nouvelle-Aquitaine, je ne peux que regretter que les aspects environnementaux ne soient pas mieux pris en compte, ni éclairés. Et dans ce sens, je soutiens les remarques de France Nature Environnement

Avec les enjeux climatiques à venir, ce n'est pas l'économie qui doit faire plier la forêt à ses besoins mais au contraire la forêt qui devrait être en capacité de résilier nos systèmes économiques, agricoles défaillants. Pour cela nous aurons besoin d'elle et de la maintenir en capacité d'assurer son rôle de forêt. L'ONF semble l'avoir bien appréhendé via le programme Giono. Sans adaptation, l'économie liée à la forêt ne sera qu'un « mirage économique »

Les termes de « sylviculture de précision », de « gestion durable » ne garantissent pas le recours à des pratiques permettant de préserver la biodiversité et de conserver les écosystèmes forestiers et leur rôle indispensable sur le long terme. La promotion de la mécanisation, notamment dans l'exploitation des feuillus, pour débiter davantage de bois est en contradiction avec la préservation de la biodiversité pour atténuer autant que faire se peut le changement climatique

« Adapter les sylvicultures pour répondre aux besoins des marchés, et développer une sylviculture de précision permettant d'assurer le renouvellement des forêts dans des conditions économiques compétitives » n'est qu'un leurre économique, la programmation du déclin de nos sites forestiers avec leurs spécificités locales qui sont les grandes absentes de ce plan.

Pièce jointe

Contributeur : Clarisse Holik Présidente de l'association Le Bétey, plage boisée à sauvegarder

Corps du mail

L'association Le Bétey, plage boisée à sauvegarder veille sur le bassin d'Arcachon à la protection de la biodiversité, à la préservation des arbres et à la qualité de l'eau sur le bassin. A ce titre, elle donne un avis défavorable au projet de programme régional Forêt Bois qui est en cours de consultation.

En effet, la transition énergétique ne doit pas se faire au détriment de la nature, c'est à dire de la biodiversité. L'augmentation du prélèvement, les projets de plantation, gestion et exploitation Industrielle de la forêt landaise vont contribuer à faire disparaître les forêts mixtes, elles seules garantes d'une adaptation au changement climatique. La présence de chênes (dont les chênes Tauzin) dans un milieu en augmente toujours la richesse. L'exploitation au moyen de machines-outils toujours plus gigantesques exige des arbres calibrés de même âge. C'est le meilleur moyen

de favoriser la propagation de maladies (pas de diversité au sein de la population, donc une moindre résistance), le tassement du sol et la modification de l'équilibre hydrologique. Essayez de faire une randonnée dans les lieux où se pratique une gestion industrielle de la forêt !

Défavorable car ce type de gestion nuit à la biodiversité : comme mieux connaître les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers si on les détruit avant de les connaître ? Raser une forêt mixte comprenant des arbres d'âge différent pour la remplacer par une monoculture de résineux, faire fi des désirs des propriétaires en les "persuadant" de pratiquer une gestion uniformisée, employer des pesticides ou des engrais ne va ni dans le sens de la loi sur la reconquête de la biodiversité, ni dans celui de la lutte contre le réchauffement climatique, ni dans le respect du citoyen. Venez visiter les rares airials qui existent encore dans les Landes ou en Gironde ! On y entend le cri de la chouette, on voit des chauve-souris et des chevreuils s'y abriter ... Mais sur ces airials, de grands et vieux chênes côtoient des arbousiers, tamaris et arbustes. On peut y voir également quelques pins.

Ce type de gestion est de moins en moins accepté par la population : le succès du film " Le temps des Forêts," des livres sur les arbres, les récentes actions "Stop coupes rases" dans le Morvan, les occupations de sites démontrent qu'il faut renoncer à ce type de gestion, contreproductif.

En effet pourquoi dépenser de l'énergie grise (issue du charbon ou du pétrole) pour fabriquer de l'énergie verte ?

C'est pourquoi l'association donne un avis défavorable sur ce projet.

Cordialement

Clarisse Holik

Présidente de l'association

Le Bétay, plage boisée à sauvegarder

Pièce jointe

Contributeur : > Louis&Dany

Corps du mail

Je suis opposé à ce projet dans sa forme actuelle car :

- La monoculture, même sylvicole fragilise les populations en cas d'attaque virale, fongique ou bactérienne.

- la monoculture ne permet pas l'établissement d'une vraie biodiversité.

- L'exploitation « optimisée » revient en fait à une sur-exploitation des sols.

- la monoculture intensive s'accompagne (on le voit en ce moment) pas une préparation des sols avec produits phytosanitaires toxiques pour l'environnement, voire cancérigènes.

A ce titre, je donne un avis défavorable à ce projet.

Louis Le Tendre

Pièce jointe

Contributeur : Joëlle Boireau

Corps du mail

Les forêts landaises sont abattues en masse depuis quelques années. On a besoin de ce poumon végétal pour absorber l'eau, sauvegarder la faune, conserver notre tourisme et notre environnement, protéger notre littoral. L'équilibre doit être conservé : sacrifier davantage de forêts ne va pas dans le sens du respect environnemental. Poser la question aux australiens, amazoniens et africains.

La conscience doit l'emporter sur le gain à court terme.

Au contraire, merci de penser à limiter le déboisement pour le bien de tous.

Bien cordialement

Joëlle Boireau

Pièce jointe

Contributeur : Julie Yaiche

Corps du mail

Bonjour,

C'est en tant que citoyenne soucieuse de préserver l'environnement et la biodiversité, et en tant que maman d'un petit garçon de 4 ans, que je me prononce de façon défavorable à ce projet.

J'habite le Pays Basque, et me rends régulièrement dans les Landes et le Béarn.

Et je constate malheureusement que, de plus en plus, les petits îlots de forêts mixtes qui subsistaient encore disparaissent au gré de coupes dont on ne sait rien, ou peu de choses. A qui tout ceci profite-t-il?

Car c'est bien encore et toujours de cela qu'il s'agit. Faire de l'argent, alors que nos forêts sont un patrimoine inestimable qu'il est de notre devoir à tous de protéger.

Tout ce que l'on peut voir et déplorer, ce sont de magnifiques fûts d'essences qui se font de plus en plus rares. Et qui seront envoyés en Chine ou ailleurs pour être remplacés par des plantations mortes de résineux, à seule fin d'alimenter un marché toujours plus énergivore !! Sommes-nous condamnés à rester spectateur de ce massacre organisé?

Que laisserons-nous à nos enfants?

Des photos d'arbres qu'ils n'auront plus le plaisir de caresser sous la paume de leur main?

Des "forêts" silencieuses, dans lesquelles ne résonneront plus les chants d'oiseaux?

Il est de la responsabilité de chacun, citoyen, élu, professionnels, de stopper ces aberrations, et de redonner aux forêts et à toute la merveilleuse diversité animale et végétale qui la composent leur véritable place, au-dessus des intérêts financiers à court terme et du cynisme des promoteurs de tout poil.

Pièce jointe

Contributeur : Christian Boireau

Corps du mail

Bonjour,

Je vis dans les Landes et je vois depuis un peu moins de 5 ans les forêts privées se clairsemer de plus en plus pour obtenir des paysages désertiques (avec de petits pins qui contribuent à la monoculture intensive). C'est très bien pour la filière bois, mais c'est du court terme et la filière tourisme ne va pas tarder à comprendre l'erreur. Mais pas que cette dernière....

Je voudrai croire quand même que vous vous posez les bonnes questions au PRFB et surtout à autre chose que le profit et à l'économie de court terme. Avec toutes les pétitions qui circulent dans le monde entier pour sauver nos forêts, avec toutes ces forêts qui brûlent, vous allez vous petits gaulois réfractaires ponctionnés 25% supplémentaires de coupe, en reboisant de la monoculture...

Messieurs du PRFB arrêtez les banquetts gaulois et ouvrez vos yeux, l'environnement est dans le rouge et vous en rajoutez une couche, j'ai honte pour vous et ce que vous voulez représenter pour l'avenir...

Comprenez que vos abattages mécaniques défigurent nos paysages et mutilent nos sols. La biodiversité du sol est capitale pour la survie d'une forêt équilibrée, vos dessouchages mécaniques et vos engrais pétrochimiques viennent contaminer nos sols et nos nappes phréatiques.

Le citoyen que je suis en a vraiment ras le bol de voir saccager toute cette nature pour toujours plus de profit. Que la filière gagne sa vie, c'est normal, je ne connais pas de sylviculteur pauvre aujourd'hui, comparativement à certains agriculteurs, alors pourquoi toujours plus? Que va-t-il rester de naturel aux générations qui viennent? De l'artificiel avec des millions de sangliers, belles perspectives d'avenir. Il est vrai que l'avenir pour cette filière c'est à 10 ans tout au plus...pour pouvoir couper les arbres de 9-10 ans.

J'en appelle à la conscience des lobbies (s'il leur en reste un peu quelque part) de la filière bois pour qu'ils arrêtent de massacrer et saccager ce qu'il nous reste de « pompe à CO2 » dans les Landes, en Aquitaine et dans le monde en général.

Lorsque l'on voit ce qui se passe dans les forêts du monde entier aujourd'hui (Amazonie, Australie, Afrique, etc.), on prie pour que le PRFB laisse son cynisme de côté au PROFIT DE LA BIODIVERSITÉ.

N'oublions pas que les résineux brûlent plus facilement que le chêne liège par exemple, que l'aulne génère moins d'évapo-transpiration qu'un résineux, etc.

En conclusion : ne mettez pas en route votre massacre programmé...pour le bien des populations dont vous faites partie finalement.

Bien cordialement

Pièce jointe

Contributeur : Céline Deltort

Corps du mail

Je suis défavorable à ce projet.

Les enjeux environnementaux sont insuffisamment pris en compte.

Le programme prévoit d'augmenter de 25% la récolte de bois, en regroupant les petites parcelles de façon à les exploiter plus facilement et en développant la mécanisation, notamment dans les forêts de feuillus. Je suis contre un tel projet.

Si ce modèle de gestion industrielle proposé s'étendait à l'ensemble de la nouvelle région (il est déjà présent dans les Landes), disparaîtraient alors peu à peu les forêts de feuillus ou mixtes au profit de monocultures, avec des conséquences écologiques graves.

D'autre part, ce type de monocultures fait peser des dangers beaucoup plus importants aux biens et aux personnes (risque d'incendies accrus) (cf. les incendies en Australie, au Portugal, ...) qu'une forêt diversifiée. Les écosystèmes aquatiques et palustres, la quantité et la qualité de l'eau, doivent d'ailleurs également être mieux pris en compte.

Les coupes rases et plantations de résineux avec traitements mécaniques, voire chimiques, doivent être interdites. Les peuplements forestiers doivent être au contraire améliorés, un volume conséquent de bois mort à l'hectare doit être préservé, des îlots de vieillissement doivent être prévus.

Pour la biodiversité, pour les paysages, pour la sécurité, nous ne voulons pas des monocultures de résineux (Pins, Douglas ou autres), pas de coupes rases, mais, au contraire, nous voulons de vrais écosystèmes forestiers avec des essences mélangées et tout un cortège de végétaux et animaux en coévolution.

Pièce jointe

Contributeur : Michelle Lacanette

Corps du mail

Madame ou Monsieur,

Je vous demande l'arrêt de ce programme qui va totalement à l'encontre de la biodiversité

Forestière, mais également faunistique.

A vouloir accentuer la productivité des bois et forêts, on se dirige vers une forêt de monoculture, industrielle de type maïs culture, avec un accroissement important des insectes ravageurs, qui amènera au traitement chimique des surfaces boisées à plus ou moins long terme à cause du réchauffement climatique, avec pour répercussion secondaire la pollution des nappes phréatiques et des eaux de surfaces. A ces risques, viendra s'ajouter le risque important d'incendies, comme cela se passe actuellement en Australie, pays qui a fait le choix de la monoculture des eucalyptus. Bel exemple à ne pas suivre avec le réchauffement climatique qui nous attend.

La seule réponse admissible est la conservation actuelle de la biodiversité des bois et forêts.

En espérant que ma déposition attirera toute votre attention et permettra l'arrêt de ce programme ou une reconsidération plus écologique et harmonieuse du respect des équilibres naturels. Sincères salutations.

Michel LACANETTE.

Pièce jointe

Contributeur : Jean-Claude Etienne

Corps du mail

J'émet un avis défavorable concernant le PRFB:

Il ne prend pas suffisamment en compte la biodiversité.

Il va pratiquer des monocultures tels que pin, douglas ou autres...

Il fait la part belle à une mécanisation à outrance.

Pièce jointe

Contributeur : Claude Kojchen

Corps du mail

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête publique que vous menez sur le projet de PRFB, veuillez noter mon avis défavorable à ce projet, tel qu'il se présente actuellement. En effet, il risque à terme de faire disparaître peu à peu les forêts de feuillus ou mixtes au profit de monocultures par le biais de coupes rases et plantations de résineux

Vous remerciant d'en prendre bonne note, Bien sincèrement

Claude KOJCHEN

Pièce jointe

Contributeur : Céline Souami

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Par ce courriel, je souhaite vous notifier un avis défavorable à ce projet qui semble, par de nombreux aspects, être un projet désastreux pour les services rendus au vivant par nos forêts dont l'équilibre, déjà fragile, serait alors sévèrement compromis.

Ces forêts sont de véritables puits de carbone naturels de par leur biomasse surpassant ces fameuses "forêts cultivées". Ces dernières, dont certaines, comme celles de Pins, appauvrissent les sols à cause de l'acidification et accueillent un nombre plus réduit d'espèces animales et végétales.

Ce projet modifiera de manière irréversible des écosystèmes, concernant les forêts les plus anciennes, ayant des spécificités locales et contribuant à la biodiversité dont la richesse est reconnue au niveau national.

Ce projet respecterait la Stratégie Nationale Bas Carbone en augmentant significativement l'exploitation du bois et, de fait, une pollution due au dioxyde de carbone engendré par le mode de transport?

Ne parlons pas du dérangement du faune généré par les nuisances sonores, entre autres, dont l'impact sur certains sites de reproduction d'espèces sensibles ne sera sans doute pas mesuré.

Enfin, à une époque où il est plus que temps de repenser notre rapport à la nature et de prendre conscience de l'urgence de préserver notre planète, comment pouvons-nous accepter une paupérisation du vivant dans un mouvement d'uniformisation prenant "racine" dans le terreau d'une vision à court et moyen terme n'ayant pour objectif que la marchandisation d'un bien commun : nos forêts?

De vieilles forêts dont le développement complexe et naturellement résilient est un patrimoine considérablement précieux et auquel la dynamique climatique, faunistique et floristique locale est intimement liée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Céline Souami

Pièce jointe

Contributeur : Serge Bardet

Corps du mail

Messieurs,

Je suis surpris par l'esprit de ce projet.

Comment peut-on envisager un accroissement aussi important de la production sans évoquer les impératifs de protection de la biodiversité et du climat ?

Je suis opposé à un tel projet qui me semble tourné essentiellement vers la productivité, sans aucun souci de l'environnement.

Serge Bardet,

Pièce jointe

Contributeur : Chantal et Christophe Vidal

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC au Projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

En Nouvelle Aquitaine et donc en Périgord

Et conformément à la possibilité qui nous est donné d'émettre un avis à ce projet après avoir parcouru les documents du PRFB consultables nous tenons, mon épouse et moi-même, à vous faire part de notre avis.

Nous rejoignons l'analyse faite par France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine (FNE NA) qui en substance trouve que ce projet fait la part belle à une exploitation industrielle du massif forestier de Nouvelle Aquitaine sans tenir suffisamment compte de sa valeur écologique tant en ce qui concerne le stockage du carbone que la réserve de biodiversité qu'il représente en matière de flore et de faune.

A la lumière des événements dramatiques en cours en Australie, de la déforestation massive de l'Amazonie, de l'accroissement permanent des surfaces bétonnées en France métropolitaine

comme partout ailleurs, nous estimons qu'il est temps de considérer la forêt comme un patrimoine et non toujours comme une ressource.

Son exploitation doit donc, selon nous, se faire dans des conditions très encadrées et respectueuses de critères environnementaux tant en matière de volumes que de méthodes. Il est aberrant de voir qu'il est envisagé de subventionner l'achat de machines monstrueuses qu'il faudra ensuite amortir et dont le coût de fonctionnement est certainement très élevé. Combien de milliers de M3 d'extraction seront nécessaires pour compenser le prix de ces engins avant que "l'exploitation" ne devienne rentable ? alors qu'il existe déjà aujourd'hui de nombreuses petites structures et entreprises capables de travailler au profit de la filière bois. Si le besoin d'augmenter le volume produit est irrésistible, le fait de faire appel à un plus grand nombre d'entreprises pour alimenter la filière permettra de faire travailler un grand nombre d'acteurs donc de maintenir un tissu économique local et de créer plus d'emploi au moment où l'activité économique en France est en chute libre et que le chômage ne cesse de croître. Alors que l'emploi de machines titanesque limitera l'exploitation à une énorme entreprise, aux pratiques irrespectueuses de la forêt, du vivant, des terroirs.

Il serait également temps de revenir à des méthodes qui respectent la faune, la flore, et l'humain. En effet la définition de la sylviculture prévoit la mise en valeur d'une forêt ou d'un boisement pour en obtenir un bénéfice économique et/ou certains services profitables à la société. Nous ne voyons rien de profitable à la société dans l'industrialisation des derniers espaces de nature qui ont sagement été entretenus et protégés par nos prédécesseurs. Le retour du débardage à l'aide de chevaux serait bien moins coûteux et polluant que l'extraction mécanique et permettra justement d'aller dans des endroits difficiles d'accès qui nécessiteraient des machines coûteuses et non respectueuses des écosystèmes. Il permettrait de créer de nombreux petits emplois de forestiers, bucherons, conducteurs et éducateurs de chevaux pour lesquels les locaux produiront du foin à défaut de pouvoir encore produire utilement de la viande quand la filière est sinistrée du fait des marchés comme le CETA et le MERCOSUR.

Le retour à des méthodes d'exploitation à taille humaine pourrait permettre l'implantation de nombreux acteurs économiques, autour du monde du cheval comme les bourreliers, les maréchaux, les vétérinaires et bien d'autres encore, mais aussi le fait de réintroduire ces activités relancerait l'économie locale en faisant fonctionner les commerces alimentaires et d'équipements, la construction et rénovation d'habitats anciens, le repeuplement de zones rurales en cours de désertification. Il ne faut pas oublier que les ruraux entretiennent ce patrimoine au quotidien et créent les beaux paysages et belles régions dont les touristes, qui sont encore une ressource, viennent profiter lorsqu'ils quittent leurs paysages urbains et leurs bureaux d'études climatisés.

Enfin renoncer à une exploitation industrielle à taille gargantuesque de la forêt n'obérerait pas pour autant la filière industrielle déjà existante qui aurait toujours sa part de coupes rases, de transport, de scierie qui resteront nécessaires.

Nous nous interrogeons sur ce genre de consultation et sur leur portée. Nous nous demandons si tous les acteurs nationaux et locaux ont bien été informés de cette démarche.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en Nouvelle-Aquitaine a-t-elle bien cherché à bien prendre les avis de personnes ou organismes qui ont une réelle expertise sur la gestion des espaces naturels ou vous arrêtez-vous à la satisfaction d'avoir publié une enquête publique qui fait la part belle au seul souci de rentabilité et de profit.

Avez-vous avisé les sociétés de chasses, les entrepreneurs locaux, les maires des communes, les associations de protection de la faune et de la flore en tout genre comme par exemple l'ASPAS (Association de protection des animaux sauvages) qui fait un travail remarquable afin de conserver quelques espaces de nature et de biodiversité tant au profit de la nature elle-même mais aussi au profit de l'humain.

Avez-vous informé ne serais ce que par voie d'affichage ou par courriel la multitude de propriétaires (les services fiscaux ont les coordonnées de chacun de nous) qui vont devoir affronter ces industriels et leurs pressions ? Il ne me semble pas avoir relevé dans vos documents la manière dont seront conduits les échanges avec les propriétaires récalcitrants qu'ils soient petits ou grands. Quelles seront les pressions fiscales ou autres qui pourraient être exercées afin d'inciter les propriétaires à céder face à l'obligation de rentabiliser les machines hors normes qui sont envisagées ?

Vous l'aurez compris, pour de multiples raisons nous sommes opposés à l'idée de transformer les quelques espaces forestiers restants qui sont autant de zones de biodiversité et de richesses multiples en simple capital boisé à récolter à tout prix.

Il nous semble qu'il est encore possible de trouver un équilibre dans la pratique d'une sylviculture raisonnée et la conservation d'espaces naturels dont l'humain à temps besoin.

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors le visage pâle s'apercevra que l'argent ne se mange pas » Sitting BULL.

Bien cordialement,

Le 10 janvier 2020

Pièce jointe

Contributeur : Roselyne Garayoa

Corps du mail

Je suis résolument contre le PRFB en l'état. Ce projet me paraît néfaste pour la forêt car il ne respecte pas les écosystèmes forestiers. Aucune mesure efficace et indispensable de protection ne semble prise. La mécanisation de l'exploitation de la forêt occasionnera des dégâts considérables sur la flore et la faune. Nous ne pouvons plus nous le permettre à l'aube d'une 6ème extinction de masse des espèces animales et de la multiplication d'incendies de forêts dévastateurs pour la planète. Le public est de plus en plus informé de ces problèmes et ne veut plus voir sacrifier la nature par de la gestion industrielle non durable. Roselyne Garayoa.

Pièce jointe

Contributeur : Nadia Pons

Corps du mail

En tant que citoyenne, habitante de Nouvelle Aquitaine, je tiens à faire connaître ma désapprobation de ce plan concernant la gestion régionale de nos forêts et du bois pour les années à venir.

Je rejoins donc l'avis de France Nature Environnement et demande à ce que ce plan ne soit pas validé tel qu'il est présenté à cette consultation.

Nada Pons

Pièce jointe

Contributeur : Dominique GUYET

Corps du mail

Bonjour et mes meilleurs vœux,

Je ne suis pas forestier ni sylviculteur mais j'ai une sensibilisation au problème de la forêt. Je ne souhaite pas que l'on industrialise les bois de la forêt, avec des machines qui tassent le sol en détruisant la vie qui y circule. Je ne veux pas non plus les coupes rases qui changent complètement les éco-systèmes. Je penche plus sur des forêts diversifier (en

espèces et en maturité) au ensemencement naturel et prélèvement au besoin. Comme le modèle proposé par Prosylva, qui il me semble se rapprocher le plus de la nature.

Cordialement

Pièce jointe

Contributeur : Martine Jouette /Mme Sahuquet

Corps du mail

Il est extrêmement dangereux d'engager la région dans une intensification de l'exploitation forestière. Il y a incompatibilité entre l'axe 1 (compétitivité) et l'axe 2 (gestion durable), alors que vont se poser dans les prochaines années de nouveaux problèmes suite au réchauffement climatique et à l'augmentation de la population.

Le PRFB n'aboutira qu'à supprimer les derniers ilots de forêts de feuillus ou d'essences mélangées. Cela diminuera encore plus la diversité de la faune et de la flore. De plus il est inadmissible d'employer des traitements chimiques pour augmenter la rentabilité, nous aurons dans quelques années des sols forestiers stérilisés et encore plus pauvres, comme c'est déjà le cas en agriculture.

ON EST BIEN LOIN D'UNE GESTION DURABLE !

Donc le PRFB est une honte.

Mme Sahuquet

Pièce jointe

Contributeur : Guy Bondivenne

Corps du mail

Propriétaire de 15 hectares de forêt à lerm et Musset, j'émet un avis DEFAVORABLE au projet PRFB tel que proposé; En effet parmi les axes proposés, aucun ne mentionne explicitement:

- la préservation des milieux naturels,
- le développement de la diversité.

D'une manière générale, les propositions sont trop axées vers l'industrialisation de l'exploitation et vers la rentabilité à court terme.

Avec mes salutations.

Pièce jointe

Contributeur : Fabien Elissalde

Corps du mail

Ce projet nuit à l'équilibre de la biodiversité indispensable à notre santé.

Il va y avoir une destruction à long terme sur la faune, la flore est sur le réchauffement climatique etc...

AVIS défavorable.

Pièce jointe

Contributeur : Armand Farrachi

Corps du mail

Non à la destruction des forêts de France pour des raisons commerciales !

Armand Farrachi

Pièce jointe

Contributeur : Luc Stiévenard

Corps du mail

Ce modèle risque de s'étendre à l'ensemble de la nouvelle région en faisant disparaître peu à peu les forêts de feuillus ou mixtes au profit de monocultures par le biais de coupes rases et plantations de résineux avec traitements mécaniques, voire chimiques, comme c'est déjà le cas en Périgord.

Je me déclare donc totalement opposé à ce projet qui ne tient aucun compte des recherches que Peter WOHLLEBEN a développé dans son livre "La Vie secrète des Arbres".

Encore une fois on veut détruire davantage la nature alors qu'elle est en train de crever.

Pièce jointe

Contributeur : Marc Faure

Corps du mail

Laisser nous respirer en paix, cette végétation nous est indispensable pour la santé.

Pièce jointe

Contributeur : Philippe Vivier

Corps du mail

Avis défavorable

Protection de la biodiversité

Pièce jointe

Contributeur : Isabelle Mertz

Corps du mail

A cause des dangers du modèle de gestion industrielle actuellement en cours dans le massif landais, qui risque de s'étendre à l'ensemble de la nouvelle région Aquitaine: disparition des forêts de feuillus ou mixtes au profit des monocultures par le biais de coupes rases et plantations de résineux avec traitements mécaniques, voire chimiques, (comme c'est déjà le cas en Périgord).

Pièce jointe

Contributeur : Antoine Godel

Corps du mail

Qu'en est-il de la biodiversité ? Qu'en est-il de la gestion de l'eau ? Elles font partie intégrante des risques liés au changement climatique !

Pièce jointe

Contributeur : Brigitte Teillac

Corps du mail

Bonsoir, Lors de cette enquête sur la gestion de la forêt, on demande l'avis des citoyens. En tant que propriétaire de parcelles boisées, je ne suis pas convaincue que ce projet respecte les arbres et la biodiversité. Je me positionne donc contre ce projet. Cordialement.

Pièce jointe

Contributeur : André Duchateau

Corps du mail

Madame, Monsieur,

En tant que conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques je souhaite exprimer mon profond désaccord avec les objectifs de mobilisation 2017 - 2027 décrit dans le rapport cité en objet.

En effet, la population prend conscience très rapidement ces dernières années de la dégradation de la nature dans toute sa globalité par les activités humaines. Le rôle de la forêt et particulièrement des forêts de feuillus dans l'absorption des surplus de CO2 causés par nos modes

de vie sont démontrés par tous les scientifiques qui travaillent à l'échelle de la planète. Les analyses de qualités de l'air de par le monde, imagées par saisons en image de synthèse sont éloquentes et attestent de la nécessité absolue de renforcer la présence des arbres partout où c'est possible pour essayer d'enrayer la progression fulgurante du réchauffement climatique au cours de ce siècle.

La diminution tout aussi fulgurante de la biodiversité, des populations d'oiseaux et d'insectes, des abeilles sauvages ou pas, doivent nous faire réagir maintenant, immédiatement et pas dans 10, 20 ou 30 ans ... La forêt est encore à l'évidence, l'un des derniers refuges de cette biodiversité, alors NON, de grâce, cessons de programmer une croissance de l'activité sylvicole, de rechercher une meilleure compétitivité, de développer la mécanisation pour une recherche de chiffres d'affaires supérieurs qui n'auront aucun sens durable parce qu'au détriment des besoins vitaux de l'humanité. Ces besoins vitaux passent par le respect du végétal et de l'animal que nous n'avons déjà que trop massacrés par notre égoïste suprématie qui commence à se retourner gravement contre l'humanité.

La Région Nouvelle Aquitaine est en train d'engager une mutation dans ses orientations pour promouvoir fortement la transformation des pratiques agricoles classiques vers des productions bio ou agro-responsables. La question de l'exploitation des forêts pour les dix ans à venir doit absolument s'inscrire dans un même mouvement de prise en compte des méfaits de la surexploitation du vivant par l'homme.

Au nom des habitants de mon canton de Pau 1 et avec mon Binôme, Stéphanie MAZA, nous demandons la forte révision à la baisse des objectifs de volumes d'abattage d'arbres dans les forêts de Nouvelle Aquitaine et un maintien des niveaux antérieurs sans croissance des volumes durant dix ans. J'émet un avis défavorable au présent Plan Régional Forêt Bois.

Je vous remercie de la bonne prise en compte de cet avis citoyen et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André Duchateau.

Conseiller Départemental de Pau 1.

Conseiller Municipal de Pau.

Pièce jointe

Contributeur : Henri Sanchez

Corps du mail

Ce projet de PRFB ne me semble pas très intéressant à plus d'un titre /

Je pourrais être d'accord avec l'axe 3 (renforcer la protection contre les risques)

Malheureusement, il n'y a aucune précision. Vous pourriez aussi bien faire passer une autoroute au milieu en disant qu'elle va servir pour l'accès plus rapide des pompiers ! En fait vous demandez un blanc-seing, ce qui me paraît abusif.

Gestion durable tout en renforçant la compétitivité... cela me fait trop penser au développement que l'on voudrait éternellement durable, nous savons bien maintenant que ce n'est pas possible.

Je crois que même le plus ignare des français le sait aujourd'hui.

Je ne comprends pas bien l'axe 4, et quand c'est flou....

Malheureusement, je ne peux que donner un AVIS DÉFAVORABLE à ce projet.

Pièce jointe

Contributeur : Gérard Lévy

Corps du mail

AVIS DEFAVORABLE

Je suis en accord avec les conclusions de l'Autorité Environnementale N° Ae : 2019-85"Le Toujours Plus" devient carrément une Hérésie

Pièce jointe

Contributeur : Mélanie Bénard

Corps du mail

Bonjour,

Je souhaite contribuer à la consultation publique sur le PRFB en donnant un avis défavorable pour la raison suivante :

La gestion forestière durable devrait respecter un équilibre entre ses fonctions de production, sociales et environnementales.

Comme l'eau, c'est un bien commun dont on doit prendre soin collectivement.

Or, les modèles de gestion actuels et les dérives en cours privilégient la production de bois et des techniques toujours plus productivistes.

Par cette contribution, je souhaite rappeler que le premier rôle de la forêt est environnemental, que la production de bois est le résultat d'une gestion dirigée et responsable des forêts et non un but en soi. Et que le rôle récréatif s'il est d'importance passe lui aussi après la protection de l'environnement forestier.

Il convient donc de modifier la stratégie forestière régionale et de lui donner des objectifs et des moyens à la hauteur des enjeux climatiques pour une vraie protection des forêts publiques.

Je vous remercie.

Pièce jointe

Contributeur : Pierre Ouallet

Corps du mail

Bonjour,

Le PRFB prévoit d'augmenter de 25% la récolte de bois, en regroupant les petites parcelles de façon à les exploiter plus facilement et en développant la mécanisation, notamment dans les forêts de feuillus. Aucune évaluation quantitative ni mesure concrète n'est envisagée pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques dont le climat.

L'avis délibéré de l'Autorité Environnementale sur le projet de PRFB rejoint cette analyse.

Non seulement, les services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, de l'air, atténuation du réchauffement climatique, qualités paysagères et autres aménités) risquent de disparaître peu à peu avec le temps, mais c'est l'avenir même de la sylviculture qui est en jeu à moyen terme.

Or, les PRFB doivent, outre des objectifs socio-économiques bien compréhensibles, envisager également des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte en gérant durablement la ressource. Ceci implique des opérations visant à « connaître, préserver et valoriser la biodiversité » et à « mieux connaître les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers ». Ce n'est actuellement pas le cas.

Bien cordialement.

Pièce jointe

Contributeur : Bureau Association de Protection de la qualité de vie en Béarn des Gaves

Corps du mail

Madame, monsieur,

Faisant suite à la consultation du prochain PRFB, notre association située dans une des régions les plus boisées du Béarn porte un regard inquiet sur les manœuvres de la filière industrielle du bois sur notre territoire. Depuis 2015, nous avons pu observer des campagnes de communication vers le public pour le moins insolites. On évoquait alors la monotonie du paysage béarnais et la fragilité de nos forêts de feuillus face au changement climatique. A l'époque, nous avons été abasourdis par de tels arguments. Depuis, la filière industrielle a dévoilé ses ambitions en organisant les assises 64 de la forêt et du bois, soit l'enrésinement des massifs béarnais et une industrialisation de la sylviculture sur le même modèle de notre agriculture industrielle (si destructrice pour l'Homme et son environnement). Plus récemment, des articles de presse ont fait état de budgets de communication très conséquents (10M €) accordés à des agences

talentueuses pour faire accepter la mono sylviculture industrielle auprès du grand public, la rendre écologiquement acceptable. Le nouveau PRFB de notre région est un plan d'action purement économique justifié par une documentation technique très...écologique! Cela est intolérable.

Depuis trente ans, le changement climatique nous rappelle, chaque année avec plus de gravité, l'urgence d'agir collectivement pour le bien commun, pour la survie de notre espèce. Dans les mesures à prendre recommandées par l'élite mondiale de nos têtes pensantes, la forêt est en première ligne. Nous n'avons pas d'autres choix que de limiter le plus possible l'intervention humaine dans la forêt, éventuellement la protéger, mais **EN AUCUN CAS**, prendre quelque disposition que ce soit pour accroître son exploitation économique (+ 20-25% sur la période du nouveau PRFB).

Au lieu de porter tous ses efforts vers l'enrésinement des massifs, l'industrialisation forcenée, et le maintien de la croissance économique illusoire, la filière devrait collaborer aux études sur le fonctionnement du système forestier, son adaptabilité au changement climatique. Car les dernières nouvelles sur plantations sylvicoles conventionnelles concernant l'adaptabilité au climat sont mauvaises. A la rigueur, la sylviculture existante pourrait-elle s'adapter au changement climatique en plantant des arbres là où ils avaient disparu: déprises agricoles, friches agricoles ou industrielles, espace urbain etc.

La forêt est un bien commun. Si riche en biodiversité, la forêt naturelle produit à l'hectare mille fois plus d'énergie qu'un champ de maïs hybride. Elle capte et stocke le carbone, bois au sol inclus. Elle limite les effets de serre. Elle absorbe l'eau et prévient d'inondations catastrophiques. Elle sert l'artisan de bois d'œuvres variés. Elle nous accueille comme un ultime espace naturel accessible à tous. **Pour ces motifs, notre association porte un avis TRES défavorable au nouveau PRFB.** Par avance merci pour votre considération. Cordialement

Pièce jointe

Contributeur : Michèle Boubeaud

Corps du mail

Vigilance sur: La dynamique de la production- Du développement de la mécanisation- De la dégradation des paysages- Par les coupes à blancs. Des enjeux environnementaux dans la création de nouvelles dessertes- Pour la sélection de nouvelles graines.

Michèle Boubeaud

Pièce jointe

Contributeur : Olivier Cazaux

Corps du mail

Bonjour,

Je souhaite donner un avis défavorable sur le PFRB pour les raisons suivantes :

La gestion forestière durable devrait respecter plusieurs principes :

Les forêts devraient être gérées différemment en évitant les coupes claires et la mise à nu des sols.

Éviter les mono cultures et favoriser les espèces endémiques plus à même de s'adapter au climat local.

Comme l'eau, c'est un bien commun dont on doit prendre soin collectivement.

Or, les modèles de gestion actuels et les dérives en cours privilégient la production de bois et des techniques toujours plus productivistes.

Par cette contribution, je souhaite rappeler que le premier rôle de la forêt est environnemental, que la production de bois est le résultat d'une gestion dirigée et responsable des forêts et non un but en soi.

Il convient donc de modifier la stratégie forestière régionale et de lui donner des objectifs et des moyens à la hauteur des enjeux climatiques à venir.
Je vous remercie.

Pièce jointe

Contributeur : Janda Fernandez

Corps du mail

Contre ce Projet ; AVIS Défavorable.

Pièce jointe

Contributeur : Jean Francois Gaillard

Corps du mail

Je suis profondément contre ce projet de gestion forestière qui ne prend aucune mesure pour protéger à long terme nos forêts de feuillus dans nos vallées et massifs Béarnais.
En effet les engins de coupes utilisés par des sociétés comme Allianz sont gigantesques et ne peuvent faire que des coupes rases.

Seul les petites coupes sélectives des arbres arrivés à maturité doivent être autorisées et nous devons protéger les jeunes hêtres, chênes etc... Pour assurer la pérennisation de nos forêts qui est indispensable à la préservation de la biodiversité et au stockage de carbone.
Afin aussi d'éviter de transformer notre belle région en monocultures d'eucalyptus et sapins qui nuiraient grandement au développement de l'économie du tourisme vert.

Pièce jointe

Contributeur : Vincent Navarro

Corps du mail

Je suis extrêmement défavorable à ce projet qui à mon sens ne préserve pas la biodiversité de notre territoire. Je pense que l'actualité récente et ses drames écologiques ne peuvent que vous inciter à abandonner votre projet. Le poursuivre serait un crime envers l'humanité et nos enfants.

Je vous prie de croire que la raison économique n'est plus de raison.

Pièce jointe

Contributeur : Bernard Blanchier

Corps du mail

Les mesures proposées dans le programme régional forêt bois sont en contradiction totale avec une gestion durable et intelligente : c'est une aberration économique qui ne vise que le très court terme et écologique ne prenant pas en compte la biodiversité, le climat, les paysages, son rôle de régulateur et filtration des eaux... Après le passage des engins il ne reste que des fondrières d'où ont disparu rainettes, salamandres, rongeurs, cèpes, oiseaux ... Après les « reboisements » la diversité est éliminée : merisier, alisier, sureau, houx ... ont disparu, la forêt n'offre plus de résilience et de résistance biologique ; lors des tempêtes elle est très fragilisée physiquement.

Non seulement il faut laisser des parcelles intactes, mais il faut les protéger et essayer de la relier par des corridors. Même au Canada ou en Suède ce genre d'exploitation est de plus en plus remis en cause devant les conséquences qu'il génère.

Ces mesures sont typiques du mode de gouvernance actuelle, des lois verdâtres sont promulguées puis sous l'action des lobbies, avec la complicité des préfets, du ministre de la FNSEA et autres politiques, sont vidées de leur contenu.

Ce genre de consultation est souvent difficile d'accès, est fait en catimini et la plupart du temps il n'est pas tenu compte des observations, les décideurs et lobby y étant surreprésenté. Enfin il est inacceptable qu'il ne soit pas tenu compte des copier-coller, si les gens sont d'accord sur les arguments, il n'y a aucune raison pour ne pas l'exprimer de la même manière, encore un déni de démocratie.

Non seulement je suis opposé à ce programme mais j'y suis totalement hostile.

LE 12/01/2020 à St Martial d'Albarède où les effets du mode de gestion préconisé peuvent être touchés du doigt.

Pièce jointe : PJ 5

Contributeur : Thierry Masson

Corps du mail

Bonjour,

A la lecture du programme proposé je me permets quelques remarques que je vous demande de prendre en compte :

- L'ordre des objectifs que vous énoncez sur la première page ne me semble pas correspondre à une attitude écologiquement prioritaire.

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois au bénéfice du territoire régional, **devrait être remplacé par préserver le patrimoine commun à l'humanité et à l'ensemble du vivant**
- Axe 2 : Renforcer la gestion durable de la forêt, **devrait être remplacé par réparation des dommages commis depuis plusieurs décennies**
- Axe 3 : Renforcer la protection des forêts contre les risques,
- Axe 4 : Faire partager les enjeux de politique forestière dans les territoires.

Je vous demande donc en reprenant le courrier rédiger par le collectif transition du Périgord noir de lancer une nouvelle concertation afin de réorienter raisonnablement les objectifs de ce programme.

Ci-dessous le courrier précisant les arguments.

En premier lieu nous sommes en phase avec la contribution de France nature Environnement. Le rôle multifonctionnel de la forêt n'est pas pris en compte dans ce programme ; nous trouvons peu voire aucune articulation avec les documents sur l'eau et milieux aquatiques ni même avec les chartes des PNR qui pourtant ont des objectifs et actions de gestion sylvicole durable ou intégrée. On ne trouve pas non plus d'articulation avec les DOCOB des aires protégées Natura 2000, par exemple.

On constate un grand déséquilibre entre la partie économique dont les fiches actions sont très étayées et chiffrées, dotées de subventions importantes contrairement aux fiches actions concernant la biodiversité et les méthodes alternatives de gestion.

Nous avons relevé un décalage entre les objectifs proposés et la nécessité de protéger les écosystèmes forestiers. Par exemple, il nous semble impératif d'augmenter significativement les espaces forestiers protégés.

Dans le rapport il est mentionné »l'effort de mobilisation devra se faire dans le respect de bonnes pratiques visant à réduire les impacts sur la biodiversité, les sols, les paysages ».

Or l'utilisation et l'investissement lourds en machines surdimensionnées sur des territoires à topographie variée apparaît totalement incompatible avec la conservation de la forêt et de son écosystème.

« Une forêt est un capital qui produit de lui-même l'intérêt qu'il rapporte. Toute la question est de déterminer cet accroissement et les conditions dans lesquels il sera avantageux, de façon à ce que l'on puisse prélever par exploitation sans nuire au capital et sans compromettre la reconstitution de l'intérêt, c'est-à-dire son nouvel accroissement dans l'avenir »

Adolphe GURNAUD, 1890

Une mobilisation de subventions vers des approches de sylviculture raisonnée type PRO SYLVA nous apparait nécessaire.

Nous pensons que face aux enjeux climatiques, l'évolution future des écosystèmes reste et demeure encore un mystère et qu'une prudence s'impose concernant les perspectives de transformations anthropiques de la forêt (choix des essences, mode de gestion...) tout cela afin d'éviter de nouveaux déséquilibres des écosystèmes. Les études sont insuffisamment prises en compte quant à cet aspect.

Les connaissances et expertises actuelles sont basées sur les expériences du passé et ne peut justifier une prétendue expertise de ce qui advient et adviendra.

Il nous apparait contradictoire, voire impossible d'établir un plan prévisionnel en fonction des changements climatiques qui s'annoncent et de ses conséquences.

Nous souhaiterions une nouvelle concertation afin de réorienter raisonnablement les objectifs de ce programme.

Merci de me tenir informer de la suite que vous porterez à mes observations.

Pièce jointe : PJ 6

Contributeur : Aurore Niermans

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je ne pense pas que les engins de coupes utilisés (toujours) puissent éviter des coupes rases. Ou sans doute devriez-vous venir sur place constater les dégâts en direct.

Je suis donc contre ce projet de gestion forestière qui est bien loin de prendre en compte la protection des forêts en général et béarnaises en particulier.

Je suis donc contre, formellement, tous ces abattages soi-disant ciblés comme toutes monocultures qui ne font que fragiliser nos vies, nos paysages, notre carbone et la diversité indispensable à nos respirations et regards.

Le bon sens devrait être une obligation.

Pièce jointe

Contributeur : Cynthia Hingant

Corps du mail

Bonjour,

Je voudrais vous témoigner de mon avis défavorable à ce projet PRFB.

Je suis déjà très inquiète quand au maintien de la biodiversité dans notre région et ce n'est pas les enjeux économiques qui vont sauver notre situation.

Rassembler les petites parcelles pour augmenter de 25 % la récolte de bois en y ajoutant la mécanisation est complètement inconscient alors qu'on ne peut plus nier les dégâts déjà causés par l'activité humaine.

De plus, les arbres sont vitaux. Ils aident l'eau à pénétrer les sols. Il y a d'ailleurs de plus en plus d'exploitation agricoles qui tentent de remettre des haies et des arbres sur leurs terrains.... Parce quelques-uns se réveillent enfin !

Je ne comprends pas comment on peut encore réfléchir à prendre encore plus à la nature. C'est votre argent que vous boirez, mangerez et respirerez quand il n'y aura plus rien ? N'avez-vous pas une descendance ? Il vaut mieux leur léguer quoi ? De l'argent ou de quoi vivre ?

Tout ça me désole vraiment...

Vous devriez plutôt réfléchir à comment définir de nouveaux enjeux économiques compatibles avec le respect de notre environnement dont dépend notre survie. Votre projet n'a rien de durable. C'est un jeu de vocabulaire promotionnel. Ce ne sont que des mots bien choisis.

Merci de m'avoir lue et de tenir compte de mon opinion.

Un gros non à ce projet.

Bien cordialement

Pièce jointe

Contributeur : Eric Dupont

Corps du mail

Bonjour,

Je souhaite donner mon avis sur le PRFB Nouvelle Aquitaine en cours de préparation je donne un avis défavorable dans les termes actuels

Un des objectifs actuels déclaré est d'augmenter la mobilisation du bois en mettant en avant des raisons environnementales (le bois comme source de carbone renouvelable)

En tant qu'écologiste, citoyen et biologiste ce qui me préoccupe c'est l'évolution des méthodes de gestion des forêts avec l'augmentation des pratiques de coupe à blanc et de remplacement des forêts actuelles par des monocultures notamment de résineux

Il en découle une perte des écosystèmes naturels et de biodiversité et cela me parait en opposition avec les préoccupations actuelles de respect de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques

Bien cordialement

Dr Éric Dupont

Pièce jointe

Contributeur : Denis Peyrusson

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Voici ma participation dans le cadre de la Procédure de Participation du Public au Projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

La propriété forestière en France est aujourd'hui aux trois quarts privée, le reste appartenant à l'Etat (10%) et aux collectivités (15%). Malgré un faible rythme de mutation, on constate un engouement croissant pour l'investissement en forêt, considéré comme un placement immobilier "sûr", plaisant et à la mode, enthousiasme relayé par les médias. Cet engouement concerne en partie les familles fortunées pour la défiscalisation du capital ou simplement, une forme de "retour à la terre" du patrimoine. Mais **les institutions que sont les banques, sociétés d'assurances et fonds de placements divers prennent de plus en plus de place sur le marché des forêts**. La France n'est pas un cas unique en la matière ; elle semble même suivre les exemples des pays de forêt industrielle, au Canada où par exemple, le groupe Weyerhausen possède l'équivalent de la forêt française.

Concentration du pouvoir échappant aux pouvoirs publics et aux citoyens

On assiste ainsi à une concentration du pouvoir échappant aux politiques publiques et à l'expression citoyenne, menant à une **forte spécialisation régionale (monocultures), favorisée par une attribution ciblée des aides et exonérations forestières**. Ces grands propriétaires utilisent d'importants organismes de gestion, qui investissent dans les structures de transformation industrielles et concluent avec elles des contrats d'approvisionnement contraignants. **Disposant alors du "marteau et du chéquier", le gestionnaire forestier se retrouve dans une position ambiguë : comment en effet travailler pour l'avenir de la forêt, quand on a pour mission d'optimiser la compétitivité et les résultats financiers à court terme de grosses usines à bois ?**

Le propriétaire forestier : l'ultime décideur de l'avenir de la forêt

Onze millions d'hectares de forêt sont ainsi soumis en France au bon vouloir du propriétaire, dans un cadre légal très peu contraignant et contrôlé par un appareil administratif spartiate. La propriété étant morcelée depuis l'exode rural, de nombreux propriétaires se sont désinvestis et ignorent souvent tout de leur patrimoine, de sorte que l'Etat et les sociétés d'exploitation consacrent temps et argent considérables pour inciter ces propriétaires à mettre en marché les bois de leurs parcelles. En dépit des chiffres optimistes annoncés par les ténors de la filière, les blocages physiques et sociaux limitent la croissance des volumes de bois mobilisables. Les intentions politiques martelées d'augmenter les prélèvements montrent déjà les effets de cette réalité, où les forêts dites "faciles à exploiter" seront surexploitées, tandis que l'on cherchera tous les moyens techniques et politiques de rendre "faciles" celles qui à ce jour ne le sont pas.

Des forêts homogènes pour des bois standardisés

Les forestiers sont incités à créer des forêts homogènes et artificielles. Les "produits" sortis de forêt doivent ainsi être de plus en plus homogènes (usinables), en se rapprochant tant que possible du standard des bois moyens résineux (arbres de diamètre 30-35cm à hauteur de poitrine). Les lots volumineux étant les plus appréciés, **les forestiers sont incités à créer des forêts homogènes et artificielles, les plus productives possibles et régulièrement rasées pour être reboisées à l'identique. Des "forêts" habitées d'une faune et d'une flore banales (seules résistantes à cette dynamique de coupe), peu attrayantes au plan visuel, fragiles face aux tempêtes, aux insectes et aux incendies.** Des espaces soumis à un mode d'exploitation intensif qui finira par épuiser les sols à force de leur faire produire annuellement deux ou trois fois plus de mètres cube par hectare que n'en produirait la forêt naturelle locale et d'exporter les trois-quarts des éléments minéraux stockés dans l'arbre.

C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que je donne un **avis défavorable** au Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

Denis Peyrusson

Pièce jointe

Contributeur : Bastien Rivières

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je vous informe de mon avis défavorable au projet dont la consultation publique est accessible via ce lien : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/PRFB-Consultation-du-public>

Généraliser la monoculture d'espèces végétales ne va pas dans le sens de la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi il y a "diversité" dans le mot "biodiversité". Nous savons qu'un effondrement écologique est en cours, des espèces animales et végétales disparaissent chaque heure qui passe du fait de l'activité humaine. Il est incohérent de s'insurger contre les pratiques en Amazonie si c'est pour également rogner sur les derniers espaces relativement préservés sur notre territoire.

J'entends qu'il y aura un plan de communication pour persuader les gens que ce projet leur sera profitable économiquement. J'aimerais que vous considériez que compte-tenu de l'unanimité qui est faite au sein des rapports sur l'effondrement du vivant, il est de la responsabilité de notre

génération de ne pas perpétuer les erreurs des générations précédentes. Nous avons toutes les données à notre disposition, c'est en toute conscience que nous devons faire le choix, à l'échelle locale incluse : s'opposer à la disparition du vivant ou la précipiter.

Je m'y oppose en donnant un avis défavorable.

Bien cordialement,

Pièce jointe

Contributeur : Fanny et Jean Baptiste FERRAND

Corps du mail

Madame, monsieur,

Je souhaite par ce mail transmettre mon avis défavorable au programme régional forêt bois sur les forêts de toute la Nouvelle Aquitaine et ceci pour plusieurs raisons :

La commission en charge du programme régional Forêt Bois réunit principalement des professionnels de la filière (producteurs et transformateurs). Il n'y a que la 2 assos de protection de l'environnement pour représenter les usagers de la forêt. Cela pèse très peu face au lobby du bois-énergie et de la sylviculture industrielle.

Les enjeux environnementaux ("stockage de carbone en forêt dans le bois et le sol, évaluation et préservation de la biodiversité ainsi que de la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers."), ignorés au départ, ont pu être finalement reconnus grâce aux associations, mais cela n'a pas été transposé concrètement dans les fiches-actions. Cela impliquait évidemment des comparaisons entre des monocultures de résineux (Pins, Douglas ou autres) et de vrais écosystèmes forestiers avec des essences mélangées et tout un cortège de végétaux et animaux en coévolution !

Le programme prévoit d'augmenter de 25% la récolte de bois, en regroupant les petites parcelles de façon à les exploiter plus facilement et en développant la mécanisation, notamment dans les forêts de feuillus. Aucune évaluation quantitative ni mesure concrète n'est envisagée pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques dont le climat. L'avis délibéré de l'Autorité Environnementale (AE)* sur le projet de PRFB rejoint l'analyse des assos. Non seulement, les services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, de l'air, atténuation du réchauffement climatique, qualités paysagères et autres aménités) risquent de disparaître peu à peu avec le temps, mais c'est l'avenir même de la sylviculture qui est en jeu à moyen terme. Nous pensons qu'imiter le modèle de gestion industrielle actuellement en cours dans le massif landais est un réel danger pour notre territoire. Ce modèle risque en effet de s'étendre à l'ensemble de la nouvelle région en faisant disparaître peu à peu les forêts de feuillus ou mixtes au profit de monocultures par le biais de coupes rases et plantations de résineux avec traitements mécaniques, voire chimiques, comme c'est déjà le cas en Périgord.

Merci de prendre en compte l'avis des personnes qui vivent au milieu de ces forêts et qui constatent la catastrophe écologique qui est déjà en train de commencer par ces orientations industrielles. Ne faites pas aux forêts ce qu'on a fait à nos sols. La monoculture est un non-sens et la forêt naturelle est essentielle à préserver pour l'avenir de nos enfants. Belle journée

Fanny et Jean Baptiste FERRAND

Ferme lait p'tits béarnais

Pièce jointe

Contributeur : Jonathan Dunkan

Corps du mail

Bonjour,

J'ai pris connaissance de votre consultation publique. Merci de nous donner accès à ces informations.

Je suis résident à Plazac en Dordogne et suis inquiet de la manière dont les coupe-rases systématiques dans notre localité se répandent laissant notre diversité forestière se réduire comme une peau de chagrin. Il n'est pas nécessaire d'être expert ou ingénieur pour se rendre compte que ces forêts comprenant de nombreuses essences d'arbres laissent la place, une fois rasée, à un espace sinistré, où les arbres n'auront pas la possibilité de se régénérer. Les plantations de résineux qui en font parfois suite appauvrissent cette diversité d'essences préexistantes.

Ce que vous appelez de la gestion forestière, je le considère comme une industrie dévastatrice. Ce que j'observe et constate est aussi le résultat d'un rapprochement avec des collectifs divers en lien avec la forêt. Loin d'être des gens déconnectés de la réalité, ces personnes informées qui comprennent des professionnels de la forêt et des écologues, nous alertent sur la gravité de la situation et votre plan semble aller dans un sens plus aggravant que protecteur dans nos forêts, votre premier objectif ou axe étant rendre la forêt plus rentable et plus compétitif (Renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois au bénéfice du territoire régional).

Voici le compte rendu d'un collectif local constitué d'hommes et de femmes responsables et conscients de la situation au regard de leur connaissance et de leur expérience dans la gestion forestière douce:

Le rôle multifonctionnel de la forêt n'est pas pris en compte dans ce programme ; nous trouvons peu voire aucune articulation avec les documents sur l'eau et milieux aquatiques ni même avec les chartes des PNR qui pourtant ont des objectifs et actions de gestion sylvicole durable ou intégrée. On ne trouve pas non plus d'articulation avec les DOCOB des aires protégées Natura 2000, par exemple.

On constate un grand déséquilibre entre la partie économique dont les fiches actions sont très étayées et chiffrées, dotées de subventions importantes contrairement aux fiches actions concernant la biodiversité et la préservation de l'écosystème forestier.

Nous avons relevé un décalage entre les objectifs proposés et la nécessité de protéger les écosystèmes forestiers. Par exemple, il nous semble impératif d'augmenter significativement les espaces forestiers protégés.

Les objectifs d'augmentation de prélèvement de bois nous semblent surdimensionnés par rapport aux capacités de l'écosystème forestier à se régénérer.

Nous considérons une forêt comme un peuplement d'arbres d'essences diversifiés et d'âge différents, abritant des écosystèmes constitués de faune et de flore. Et non une plantation mono spécifique. Or dans ce plan les plantations de type mono spécifiques sont classées dans la catégorie forêts. Or La généralisation des plantations mono spécifique nous apparaît comme menant à la disparition de nombre espèces de faune et de flore capitales dans l'écosystème forestier.

Dans le rapport il est mentionné que "l'effort de mobilisation devra se faire dans le respect de bonnes pratiques visant à réduire les impacts sur la biodiversité, les sols, les paysages". Or l'utilisation et l'investissement lourds en machines surdimensionnées sur des territoires à topographie variée apparaît totalement incompatible avec la conservation de la forêt et de son écosystème. Les machines lourdes de type abatteurs que ce plan prévoit de subventionner présentent de graves incidences sur les sols en terme de tassement de ceux-ci et de destructions de la vitalité de ceux-ci, de la vie. Nous pensons que ce plan devrait beaucoup plus tenir compte de la vie des sols. Une fois un sol détruit, il n'est plus possible de recréer cette vitalité qui a mis des millions d'années à se créer et qui a permis ainsi à la forêt de trouver son équilibre. La forêt est avant

tout un organisme vivant. Cette particularité doit être privilégié avant toute activité économique. Nous considérons que l'activité économique doit s'adapter à la forêt et à ces capacités de régénération, et non l'inverse.

Une forêt se crée sur un temps long, les forêts diversifiées de feuillus que nous avons à l'heure actuelle sont héritée du soin que nos ancêtres ont portée à celle-ci, nous avons un devoir de préservation de ces espaces pour les générations futures.

Ce qui est annoncé dans ce plan ne nous semble pas créer les conditions de préservation de l'écosystème forestier.

Une mobilisation des entreprises forestières, de subventions, vers des approches de sylviculture raisonnée type PRO SYLVA nous apparaît nécessaire.

Nous pensons que face aux enjeux climatiques, l'évolution future des écosystèmes reste et demeure encore un mystère et qu'une prudence s'impose concernant les perspectives de transformations anthropiques de la forêt (choix des essences, mode de gestion...) tout cela afin d'éviter de nouveaux déséquilibres des écosystèmes. Les études sont insuffisamment prises en compte quant à cet aspect.

Nous souhaitons une nouvelle concertation afin de réorienter raisonnablement les objectifs de ce programme. N'est-il pas venu le temps de se montrer responsable, conscient et d'opérer une transition plus douce et écologique plutôt que rentable et compétitive? Merci pour votre écoute.

Cordialement, Jonathan Dunkan

Pièce jointe

Contributeur : Elise Mabit

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Après la lecture de votre plan pour la gestion de nos forêts, il m'apparaît clairement que la motivation n'est pas une gestion respectueuse de l'environnement mais clairement lucrative.

Je suis venue vivre en Dordogne pour la richesse et la diversité de la forêt. Veuillez la respecter. J'ai des enfants à qui j'aime montrer les différentes espèces d'arbres. Je n'ai pas envie d'avoir l'impression de vivre dans les Landes.

La gestion telle que vous la voyez risque d'entraîner l'érosion, la disparition de certaines espèces, la disparition des touristes (autant aller dans les Landes, il y a la mer). On va vers la catastrophe. Veuillez revoir vos plans en consultation notamment avec France Nature Environnement. Merci pour nos enfants.

Élise Mabit

Pièce jointe

Contributeur : Patrick Point- VLF

Corps du mail

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce attachée la contribution de l'association agréée VIVE LA FORET. Cordialement, Patrick POINT

Pièce jointe : PJ 7

Contributeur : Georges Cingal -Président Fédération SEPANSO Landes.

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le fichier pdf avec la contribution de de la Fédération SEPANSO Landes.

Celle-ci est la synthèse des observations formulées par nos adhérents.

J'apprécierais de recevoir un accusé de bonne réception.

D'avance merci. Cordialement

Georges CINGAL

Pièce jointe : PJ 8

Contributeur : Francine Javoy

Corps du mail

Bonjour,

Je viens de lire attentivement les différents documents fournis aux personnes désireuses de donner leur avis dans le cadre de la consultation publique sur le PRFB. Je connais la forêt landaise depuis que je suis petite fille, je l'ai vu changer et souffrir de l'invasion des nouvelles machines qui broient, cassent, arrachent sans ménagement et avec une puissance de frappe colossale par rapport à ce que pouvaient faire les travailleurs de la forêt, les bucherons de mon enfance... Bien sûr il n'est pas possible de revenir en arrière sur certaines pratiques (encore que...mais ne rêvons pas). En revanche il me paraît plus que souhaitable de mettre en cohérence le discours sur la forêt, atout touristique majeur tellement vanté dans la communication des communes et de la région, et ce qu'on peut y voir vraiment : des champs de ruines après les coupes rases, des friches envahies de plantes invasives, des animaux absents, un redoutable silence car les oiseaux aussi disparaissent... Pas très vendeur n'est-ce pas...

Or l'objectif de 25% de prélèvements en plus soutenu par le PRFB ne peut qu'accentuer cette misère et accélérer la dévitalisation de la forêt. Un autre point qui me semble particulièrement dommageable c'est le principe du remembrement appliqué aux petites parcelles : on a vu à quel point il était toxique et dévastateur dans l'agriculture intensive. Faut-il transposer un modèle dont on a expérimenté l'incurie dans le massif forestier, jusque-là préservé ??

Autre question, celle des intrants : on se targue d'une qualité de l'air et des nappes encore à peu près correcte dans les landes, est-il censé d'autoriser ou de fermer les yeux sur ces pratiques qui à terme vont tout empoisonner, eau, animaux, humains ?

J'EMETS DONC POUR TOUTES CES RAISONS UN AVIS NEGATIF ET SOUHAITE VIVEMENT QU'ENFIN LES PAROLES SOIENT RELAYEES PAR DES ACTES ET CESSENT DE N'ETRE QU'UN MOYEN DE COMMUNIQUER ET DE MASQUER UNE REALITE QUE CHACUN PEUT CONSTRATER EN SE PROMENANT DANS LE MASSIF LANDAIS

Pièce jointe :

Contributeur : Félix Fessard

Corps du mail

Je suis opposé au plan national bois forêt dans le sens ou il privilégie la monoculture des résineux et l'industrialisation des moyens de culture au détriment de l'équilibre de la biodiversité. La forêt doit rester un espace de bien être pour le développement harmonieux de la nature et des hommes.

Cordialement.

Fessard Félix.

Pièce jointe

Contributeur : Odile Belle

Corps du Bonjour,

Mon nom est Odile Belle ;

Veuillez noter que je m'oppose catégoriquement au nouveau programme régional bois et forêt.

La planète a besoin des garder tous ces arbres pour lutter contre le dérèglement climatique. A

Agen nous rencontrons chaque été des piques de chaleurs de plus en plus long et insoutenables

les arbres de la région sont nécessaires pour lutter contre les canicules.

Sans compter la destruction des paysages. Non à la destruction du vivant sous toutes ces formes.

Ce projet n'a aucune raison d'être qui soit prioritaire au regard des deux points ci - dessus.

Cordialement

Pièce jointe

Contributeur : Laurenxa Renault

Corps du mail

Madame / Monsieur

Je me joins au groupe forêt du CTPN pour exprimer mes craintes quand à ce projet. La forêt est un être vivant et s'il est une époque où il est vital de comprendre que l'anthropocentrisme ne DOIT PLUS gérer le vivant, c'est bien désormais.

Je ne comprends même pas comment on peut encore aller à l'encontre de l'évidence et vouloir rentabiliser ce qui ne nous appartient pas mais sont les derniers espaces, encore pas trop corrompus, à léguer aux générations futures.

Pièce jointe

Contributeur : Jean Hiron

Corps du mail

Bonjour,

Résident régulier en Périgord noir (Fleurac), je m'inquiète de la mise en place du programme régional tel qu'il est présenté actuellement. En effet, je suis tout particulièrement sensible aux différents enjeux portés par le milieu forestier et non seulement l'enjeu financier. En cela, je m'associe vivement aux critiques exprimées par France Nature Environnement, SEPANSO aquitaine et le collectif transition Périgord noir.

Notre famille étant propriétaire d'hectares de forêt, je ne peux que transmettre notre désarroi face au déséquilibre de l'écosystème naturel. Ce phénomène est marqué particulièrement par le développement massif de pins noirs d'Autriche qui ne sont pas capable de prendre racine de manière solide dans notre sol calcaire, et dont on retrouve un certain nombre de troncs couché au sol à la moindre tempête (et qui se décomposent d'ailleurs à une lenteur handicapante pour l'accessibilité sur les sentiers).

Meilleures salutations,

Pièce jointe

Contributeur : Arnold Levy

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Après consultation, et en tant qu'habitant de Montignac, en Dordogne, je m'oppose au Projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

En effet la monoculture et la création de forêt "d'élevage" industriel n'est pas la solution à l'heure de la montée de la crise climatique.

Je vous enjoins de ne pas toucher à nos forêts, et de chercher des ressources plus viables. Cette position vous semblera peut-être inutile et extrême, et sans espoir d'être entendu je vous donne mon avis. Pourtant ce programme détruira les forêts de ma région.

Salutations,

Pièce jointe

Contributeur : Chantal De Gand

Corps du mail

Bonjour,

Je souhaite faire part de mon opposition au programme régional de la forêt et du bois tel qu'il est actuellement présenté.

En effet, ce programme prévoit d'augmenter de 25% la récolte de bois, en regroupant les petites parcelles de façon à les exploiter plus facilement et en développant la mécanisation, notamment dans les forêts de feuillus. Pour augmenter la récolte dans ces proportions, il est fort à craindre que les feuillus disparaissent à terme. D'ailleurs, aucune évaluation quantitative ni mesure concrète n'est envisagée pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques dont le climat.

Non seulement, les services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, de l'air, atténuation du réchauffement climatique, qualités paysagères et autres aménités) risquent de disparaître peu à peu avec le temps, mais c'est l'avenir même de la sylviculture qui est en jeu à moyen terme.

De plus, la mécanisation entrainera à coup sûr des suppressions d'emplois, que l'on prétend par ailleurs vouloir sauvegarder.

Il me paraît significatif que l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale (AE)* sur le projet de PRFB soit également défavorable au programme. Cordialement

Chantal DE GAND

Pièce jointe

Contributeur : Kitty de Bruin

Corps du mail

La plantation des pinnes sera désastreuse pour la biodiversité, notre paysage, des champignons et notre patrimoine qui est maintenant très divers. Que pour le business? Dommage! et pas du tout intelligent.

Kitty de Bruin

Pièce jointe

Contributeur : Jacques Lacampagne

Corps du mail

Compte tenu de ce qui se passe déjà à l'heure actuelle en sud-gironde, je ne peux qu'être viscéralement défavorable à un plan qui va encore accentuer le phénomène.

les feuillus sont condamnés à disparaître au profit de la monoculture du pin; la sylviculture reproduit les mêmes erreurs que celles commises par l'agriculture, il y a 30/40 ans et sur lesquelles, on tance tant soit peu de revenir.

la catastrophe est assurée

jacques Lacampagne

Pièce jointe

Contributeur : Jacques Louvigne

Corps du mail

Je vous fais part de mon opposition à toute exploitation industrielle des forêts, en particulier de feuillus, chênes ou hêtres et à la folie que serait leur remplacement par des espèces telles que les pins ou les eucalyptus : leur croissance est plus rapide mais leur consommation d'eau asséchant les sols et leur inflammabilité en cas de hautes températures sont susceptibles de provoquer les gigantesques et meurtriers incendies que j'ai pu constater au Portugal et au Chili.

Par ces temps de réchauffement climatique, il est indispensable de conserver les forêts telles que les nôtres, et si possible de les développer.

Pièce jointe

Contributeur : Bernard Beneteau

Corps du mail

Je suis profondément contre ce projet de gestion forestière qui ne prend aucune mesure pour protéger à long terme nos forêts de feuillus dans nos vallées et massifs Béarnais.

En effet les engins de coupes utilisés par des sociétés comme Allianz sont gigantesques et ne peuvent faire que des coupes rases.

Seul les petites coupes sélectives des arbres arrivés à maturité doivent être autorisées et nous devons protéger les jeunes hêtres, chênes etc... Pour assurer la pérennisation de nos forêts qui est indispensable à la préservation de la biodiversité et au stockage de carbone.

Afin aussi d'éviter de transformer notre belle région en monocultures d'eucalyptus et sapins qui nuiraient grandement au développement de l'économie du tourisme vert .

Pièce jointe

Contributeur : Fabrice Malzieu

Corps du mail

A qui doit en connaître ;

Priorité absolue aujourd'hui à la préservation de ce qui reste de nos écosystèmes. C'est vraiment une opinion largement partagée !

En Angleterre une loi est même en préparation pour la préservation des vieux arbres...

L'intérêt public n'est pas visible dans l'exploitation industrielle d'une forêt. Les forêts aux multiples essences sont la mémoire d'un paysage et l'habitat de nombreuses espèces animales dont nous ne cessons de nous désoler de la raréfaction. Qu'en est-il des engagements pris pour l'exploitation « raisonnée et raisonnable » des bois béarnais que je parcours régulièrement, habitant Bayonne une partie de l'année ?

Nous savons bien - car l'expérience finit par instruire même les plus candides - que la logique industrielle finit par résoudre le dilemme de la rentabilité dans le respect d'enjeux non rentables et la pression comptable et les difficultés qu'une entreprise rencontre régulièrement en reportant les engagements solidaires qui plombent la rentabilité. Confier l'exploitation d'une forêt complexe par nature à une industrie dont le développement bien compris passe par la simplification des procédures me paraît être un risque à ne pas courir. A bon entendeur...

Fabrice Malzieu

Pièce jointe

Contributeur : Christine Jodet

Corps du mail

L'urgence climatique implique que l'on doit laisser les forêts le plus possible en état. Ce projet n'est pas une adaptation des forêts au changement climatique. Il prône la coupe rase qui n'est en aucune manière une gestion durable, et même contribue à la crise écologique. La coupe rase est une méthode désuète et incompatible avec le développement durable. La France doit faire la

transition vers la gestion douce comme font de plus en plus de pays producteurs de bois en Europe. Suivons leur exemple ! Ce projet ne répond pas aux attentes des citoyens. Et n'est pas une valorisation des ressources, c'est une exploitation déraisonnée au profit de peu de citoyens.

Les citoyens veulent une réponse à la crise climatique. La synergie entre forêt et industrie dans ce projet n'est qu'encore une exploitation économique de nos ressources dans un écosystème qui doit rester protégé. L'imprécision des critères environnementaux conditionnant éventuellement les aides diverses, et l'absence totale de quantification des impacts sur le fonctionnement des écosystèmes, la biodiversité et les invasions biologiques, le caractère incitatif de l'essentiel des mesures ne permettent pas de démontrer l'impact positif ou neutre.

Pièce jointe

Contributeur : Rémy Gautier

Corps du mail

Bonjour,

Je suis citoyen du Limousin et forestier, et je viens de lire le rapport préliminaire au nouveau Plan Régional de la Forêt et du bois en Nouvelle Aquitaine.

Je m'oppose, en tant que citoyen et professionnel, à ce Plan, qui ne donne absolument aucune garantie sérieuse au respect de l'environnement et des populations dans les zones de production. En effet, malgré la sémantique qui se veut plus respectueuse, cela fait surtout penser à une opération de greenwashing de la filière. On constate que l'accent est surtout porté sur une augmentation de la mobilisation du bois, c'est à dire la récolte, en favorisant la mécanisation toujours plus lourde, y compris dans les zones de pentes. Les labels environnementaux (PEFC, PSC) sont un miroir aux alouettes, à la limite de la publicité mensongère. Rien sur la réduction des coupes rases, sur la promotion de techniques sylvicoles alternatives à ces pratiques (sylviculture irrégulière, par exemple).

On voit là que ce plan, comme toujours, est rédigé par les industriels de la forêt et du bois, sans aucune considération pour les territoires de production. Développer la filière ne veut pas dire couper plus de bois.

Ce projet est néfaste et, en conséquence, je m'y oppose.

Cordialement.

Pièce jointe

Contributeur : Frédéric Faurie

Corps du mail

Bonjour,

Voici ci-dessous mes commentaires concernant le PRFB :

Le PRFB ne fait aucune référence au respect de la biodiversité des forêts et vise selon moi uniquement à l'industrialisation et la commercialisation de la forêt.

Aucune mention n'est faite à son renouvellement, la diversité des essences nécessaires (autres que celles répondant au marché) et son utilité pour la préservation des écosystèmes. C'est à mon sens une grave erreur.

Cordialement,

Pièce jointe

Contributeur : Ivan Terestchenko

Corps du mail

Je suis profondément contre ce projet de gestion forestière qui ne prend aucune mesure pour protéger à long terme nos forêts de feuillus dans les forêts des Landes et dans les vallées et massifs Béarnais.

En effet les engins de coupes utilisés par des sociétés comme Allianz sont gigantesques et ne

peuvent faire que des coupes rases.

Seul les petites coupes sélectives des arbres arrivés à maturité doivent être autorisées et nous devons protéger les jeunes hêtres, chênes etc... Pour assurer la pérennisation de nos forêts qui est indispensable à la préservation de la biodiversité.

Ivan Terestchenko

Pièce jointe

Contributeur : Christian Pagniez- Enseignant

Corps du mail

Bonjour

Compte tenu de la volonté d'industrialisation (*mécanisation, regroupement des parcelles, augmentation de l'exploitation, coupes rases, ...*) de toutes les Forêts de NA, et du peu de garanties présentées pour assurer les 2 autres fonctions (*sociales et environnementales*),

Je demande à ce que ce programme ne soit pas validé tel qu'il est présenté à cette consultation.

Cordialement

Christian Pagniez

Pièce jointe :PJ 9

Contributeur : Anne Déprés

Corps du mail

Bonjour

Quand est ce que ce système « d'être aux dépends de ce qui nous entoure » changera-t-il ?

La nature destructrice de l'activité industrielle liée à une production de masse (pour de profits financiers indécents) dans n'importe quel domaine est, nous le tenons aujourd'hui pour une vérité première, la cause essentielle du mal vivre et devenir pour nous et notre environnement.

Plutôt que de respecter la biodiversité ce projet n'annonce que la destruction d'un milieu pour planter en masse et ainsi rentabiliser financièrement l'activité. Je ne suis pas d'accord avec ce énième projet industriel qui va encore nous nuire.

Je donne donc **un avis défavorable au projet concernant le Plan Régional Forêt bois** envisagé pour la Nouvelle Aquitaine.

Mme Déprés Anne

Pièce jointe

Contributeur : Simon Favier

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je vous joins en pièce jointe mon avis pour la consultation du PRFB,

Je vous prie de recevoir mes sincère salutations,

Simon Favier

Citoyen de la Dordogne

Pièce jointe : PJ 10

Contributeur : François Daguise

Corps du mail

MADAME MONSIEUR ;

PETIT PROPRIETAIRE FORESTIER AQUITAIN JE DONNE **UN AVIS DEFAVORABLE** SUR CE PROGRAMME CAR L'INDUSTRIALISATION A OUTRANCE DECRITE NE PEUT AMENER QUE LA DESTRUCTION DE NOTRE PATRIMOINE FORESTIER ET DE LA BIODIVERSITE.

APAUVRISSEMENT DES SOLS PAR L'EXPLOITATION DES SOMMITES ET DES SOUCHES DONC PLUS D'APPORT DE SELS MINERAUX IMPLIQUANT L'USAGE D'ENGRAIS, TASSEMENT DES CES MEMES

SOLS PAR LE PASSAGE D'ENGINS EXTREMEMENT LOURDS EMPECHANT LA REPOUSSE NAURELLE PERMETTANT UNE DIVERSITE D'ESSENCES INDIGENES
MANQUE DE DIVERSITE D'ESSENCES POUVANT PERMETTRE L'ADAPTATION DE NOTRE MASSIF AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE RENDANT MOINS SENSIBLE AUX INCENDIES.
CORDIALEMENT
FRANCOIS DAGUISE

Pièce jointe

Contributeur : Cécile Hauttecoeur

Corps du mail

Bonjour,

Ayant pris connaissance de votre programme pour la gestion de nos forêts et en tant que citoyenne française, de Dordogne, je tenais à vous faire part des remarques suivantes :

Ce plan me semble surtout destiné à favoriser une exploitation à outrance de nos forêts, le souci de préservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers me semble quasiment absent de ce rapport.

Je ne veux pas de ce modèle économique qui privilégie l'intérêt de quelques-uns à court terme au détriment de notre intérêt général dans la durée qui est de vivre dans un environnement préservé que beaucoup nous envient. Et que penser de l'avenir du tourisme VERT dans notre région si nos petites forêts de chênes, hêtres, et châtaigniers disparaissent au profit de coupes rases ou de champs d'arbres en monoculture ?

Je suis très inquiète de voir depuis peu d'énormes machines à couper le bois qui ravagent nos petites forêts (j'habite Calviac en Périgord, où plusieurs coupes rases ont été effectuées depuis 6 mois) et laissent derrière elles des étendues dévastées avec des débris de bois déchiquetés. Et une faune sauvage qui se retrouve expulsée brusquement de son lieu de vie et promise à une mort certaine.

Il existe des modèles alternatifs de gestion durable de la forêt, la sylviculture irrégulière continue, qui permettraient de concilier respect de notre environnement et développement économique de la filière bois. Nous voulons que ce modèle s'impose plutôt que celui que vous proposez et qui repose uniquement sur des intérêts économiques de très court terme.

Cordiales salutations,
Cécile Hauttecoeur

Pièce jointe

Contributeur : Jacques Gaillard

Corps du mail

Madame/Monsieur

Nous sommes en 2020 et maintenant très nombreux à être informés des dangers de l'industrialisation ou mécanisation de l'exploitation de nos forêts qui se termine bien souvent par le remplacement des forêts de feuillus par des résineux. Il ne se passe pas, une journée sans que soit publié ou posté un ou plusieurs articles à ce sujet.

Il faut absolument garder et préserver la biodiversité et la multifonctionnalité des écosystèmes. Si l'on fait le bilan avantages et inconvénients à garder nos forêts ancestrales, il n'y a que des avantages. Je suis donc totalement contre ce programme régional forêt bois sur les forêts de toute la Nouvelle Aquitaine et je n'y vois que des dangers.

Cordialement. Jacques Gaillard

Pièce jointe

Contributeur : Pascale Van den Ostende

Corps du mail

En tant qu'habitante en Dordogne, attachée à nos forêts et le capital de biodiversité qu'elles représentent pour les générations futures, je suis défavorable à ce projet de PRFB dans son état actuel. Je souhaite que les conséquences écologiques des récoltes supplémentaires de bois demandées à l'échelle régionale, et l'effet des actions programmées pour y parvenir, soient évaluées avec plus de précision, concernant la biodiversité, les bilans hydrique et carboné, ainsi que les effets à long terme sur la fertilité des sols. Je demande que ce plan ne soit pas validé.

Cordialement

Pièce jointe

Contributeur : Jean-Marie Froidefond

Corps du mail

Le 14 janvier 2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution concernant le Programme Régional de la Forêt et du Bois

Bien cordialement

Pièce jointe : PJ 11

Contributeur : Andrew Kerr

Corps du mail

Hello

Je passe souvent mes vacances avec ma famille dans la région d'Oloron Sainte Marie où nous apprécions beaucoup les promenades en forêts de hêtres qui sont très belles en Béarn.

Je vous écris pour témoigner de mon inquiétude à la vue de cette enquête publique qui ne prend pas en compte que vous avez un des plus beaux massifs de feuillus en Europe.

Les pratiques industrielles qui utilisent de grosses machines vont compacter et dégrader les sols. Et les coupes rases de hêtres et autres feuillus seront remplacés par des monocultures de pins ou autres arbres de pépinière.

Ces choix seront catastrophiques pour la capture de carbone et pour la biodiversité de ces belles forêts.

Je vous supplie de bien vouloir revoir votre programme et encourager les coupes pérennes et sélectives des arbres arrivés à maturité.

Andrew Kerr

Pièce jointe

Contributeur : Jean Pierre LATOURNERIE

Corps du mail

Bonjour,

Avis très défavorable à une gestion industrielle de nos forêts à la méthode Landaise. La monoculture, en particulier celle des résineux est une catastrophe pour notre environnement.

Ras le bol du grand remplacement, après les espaces gigantesques utilisés pour la monoculture du maïs et ceux bien moins verts consacrés à la "culture des panneaux photovoltaïques " nos vraies

forêts disparaissent inexorablement pour enrichir quelques grands propriétaires. Ils n'ont besoin de personne pour tout détruire pourvu que ça leur rapporte rapidement.

Ils sont chez eux et font ce qu'ils veulent mais ne les encourageons pas et ne faisons pas la même chose dans nos forêts Domaniales. Quand les coupes de pins adultes sont lancées c'est le désert, il faut une génération pour retrouver des arbres. Dès que ça ressemble à un arbre on recommence. Un cercle sans fin. Les forêts de résineux sont très laides et vierges de nos champignons préférés, les oiseaux passent mais ne s'arrêtent plus ...

Adieu nos traditions ancestrales. Quand des pins sont coupés il faudrait au contraire encourager à replanter des chênes et des châtaigniers qui favorisent la vie dans les sous-bois et qui brûlent moins facilement et ça tombe moins quand il y a un coup de vent. C'est quand plus agréable de se promener dans une chaineraie qu'au milieu de pins alignés comme de poteaux ! Laissons la gestion industrielle aux industries

Jean Pierre LATOURNERIE

Pièce jointe

Contributeur : Janice Giarracco

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je ne pense pas que les engins de coupes utilisés (toujours) puissent éviter des coupes rases. Ou sans doute devriez-vous venir sur place constater les dégâts en direct.

Je suis donc contre ce projet de gestion forestière qui est bien loin de prendre en compte la protection des forêts en général et béarnaises en particulier.

Je suis donc contre, formellement, tous ces abattages soi-disant ciblés comme toutes monocultures qui ne font que fragiliser nos vies, nos paysages, notre carbone et la diversité indispensable à nos respirations et regards.

Le bon sens devrait être une obligation.

Cordialement,

Janice Giarracco

Pièce jointe

Contributeur : Isabelle Petitfils

Corps du mail

Bonjour

Veuillez trouver ci-joint une contribution du groupe forêt du Collectif Transition Périgord Noir Vous en souhaitant bonne réception, nous restons attentifs au suivi de ce dossier et espérons pouvoir vous rencontrer afin d'échanger à ce sujet.

Périgordialement

Isabelle PETITFILS pour le groupe foret du collectif.

Pièce jointe : PJ 12

Contributeur : Eve Nuzzo

Corps du mail

Messieurs,

A la lecture du programme forêt-bois pour la région Nouvelle Aquitaine, il apparaît qu'il prévoit, entre autre, l'augmentation des investissements en machines lourdes de type abatteurs et une augmentation très importante des prélèvements en bois, ce qui va conduire à une augmentation des coupes rases.

Des investissements massifs vont être effectués pour que la forêt s'adapte au secteur économique et industriel. Or, autant pour la préservation des écosystèmes, dont nous faisons partie, que pour assurer le stockage du CO2 et la production d'oxygène, il me semble que c'est aux hommes et à l'économie de s'adapter aux besoins de la forêt et non l'inverse.

A moins que vous ne préfériez céder aux intérêts économiques immédiats, ce qui est tentant, plutôt qu'à notre survie sur terre, plus abstrait, pour l'instant.

Bien cordialement,

Eve Nuzzo

Pièce jointe

Contributeur : Jacques Lafargue-secrétaire de la société des Amis de Navarrosse

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-jointe la contribution de la Société des Amis de Navarrosse au Projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

Je vous remercie par avance de bien vouloir nous en accuser bonne réception.

Sincères salutations.

Pour le Président,

le secrétaire de la Société des Amis de Navarrosse,

Jacques Lafargue

Pièce jointe : PJ 13

Contributeur : Mickael Clancey

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je suis fortement contre le projet de gestion forestière proposé pour le Béarn. Je n'y trouve aucune mesure pour protéger à long terme nos forêts de feuillus dans nos vallées et massifs Béarnais.

Les énormes machines utilisées par les grandes entreprises sont totalement inadaptées à la protection des forêts et à la préservation de la biodiversité. Seul les petites coupes sélectives des arbres arrivés à maturité doivent être autorisées et nous devons protéger les jeunes hêtres, chênes et cetera. Il faut absolument assurer la pérennisation de nos forêts, et ce projet serait une catastrophe. Cordialement

Michael Clancey

Pièce jointe

Contributeur : > baot joel

Corps du mail

Le compte-rendu est assez rébarbatif à lire avec tous ces sigles, donc à comprendre. Cependant j'en déduis que techniquement cet organisme n'apporte pas de plus-value à la sylviculture qui se gère correctement depuis des siècles.

De plus cette commission aura un coût (président et autres...) et donc pas indispensable.

Je n'en vois pas l'intérêt.

Pièce jointe

Contributeur : Monique de Marco

Corps du mail

Voici ma contribution au projet PRFB -Avis défavorable augmentation de 25% de la récolte de bois en regroupant les parcelles mais surtout aucune évaluation quantitative, pas de mesures concrètes pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques

Pièce jointe

Contributeur :Christine Maynard

Corps du mail

Madame, Monsieur

Je m'oppose fortement au programme régional Forêt Bois qui n'aura pour effets que de surexploiter la forêt, portant gravement atteinte à la biodiversité et au climat.

Non seulement, les services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, de l'air, atténuation du réchauffement climatique, qualités paysagères et autres aménités) risquent de disparaître peu à peu avec le temps, mais c'est l'avenir même de la sylviculture qui est en jeu à moyen terme.

Je dis non à la gestion industrielle et destructrice des écosystèmes dans les massifs landais, béarnais et basques. La forêt est indispensable ; nous sommes responsables des feuillus et nous devons être attentifs à les pérenniser.

Christine Maynard

Pièce jointe

Contributeur : Marie Christine Cronenberger

Corps du mail

Je suis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes:

Je ne souhaite pas que le modèle de gestion industrielle actuellement en cours dans le massif landais s'étende à l'ensemble de la région en faisant disparaître peu à peu les forêts de feuillus ou mixtes au profit de monocultures par le biais de coupes rases et plantations de résineux avec traitements mécaniques, voire chimiques, comme c'est déjà le cas en Périgord.

Le programme prévoit de développer la mécanisation, notamment dans les forêts de feuillus sans aucune évaluation quantitative ni mesure concrète envisagée pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques dont le climat. Les services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, de l'air, atténuation du réchauffement climatique, qualités paysagères et autres aménités) risquent de disparaître peu à peu avec le temps, et c'est l'avenir même de la sylviculture qui serait en jeu à moyen terme.

Il manque une évaluation quantitative du bilan carbone du projet de PRFB et une analyse au regard de la trajectoire de la France pour la neutralité carbone en 2050 .Il n'est pas prévu d'indicateurs environnementaux tels que surfaces des peuplements améliorés et transformés, volume de bois mort à l'hectare, surface des défrichements autorisés

Pièce jointe

Contributeur : Manuel Gros

Corps du mail

Bonjour,
j'émet un avis défavorable à ce projet.

Pièce jointe

Contributeur : Jérôme Pierick

Corps du mail

Bonjour,
j'émet un avis défavorable à ce projet.

Pièce jointe : PJ 14

Contributeur : Pascal Seguin

Corps du mail

Je donne un avis défavorable sur le projet PRFB.

Voici mes raisons:

Il est nécessaire de produire du bois d'œuvre de qualité pouvant servir de matériau de construction ou d'usage pérenne qui stockera le carbone. Les bois coupés à 30 ans ne servent qu'à faire des palettes, des couches culottes ou de l'énergie et sont un véritable non-sens écologique car ils ont au final un bilan carbone négatif du fait de leur mode de culture.

Il s'agit de produire du bois d'œuvre en dépensant le moins possible d'énergie fossile: abandon des coupes rases, du dessouchage, des labours et de l'emploi de produits phytosanitaires. Le sol produira des matières organiques et s'enrichira.

Je donne donc un avis défavorable sur le projet de PRFB

Pascal Seguin

Pièce jointe : PJ 12

Contributeur : Catherine Dyba-Blanchier

Corps du mail

Les mesures proposées dans le programme régional forêt bois sont en contradiction totale avec une gestion durable et intelligente : les services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, de l'air, atténuation du réchauffement climatique, qualités paysagères et autres) risquent de disparaître peu à peu avec le temps, et c'est l'avenir même de la sylviculture qui est en jeu à moyen terme.

C'est une aberration économique et écologique qui ne vise que le très court terme. Après les « reboisements » la diversité est éliminée : merisier, tilleul, alisier, sureau, houx ... ont disparu, la forêt n'offre plus de résilience et de résistance biologique ; lors des tempêtes elle est très fragilisée.

Non seulement il faut laisser des parcelles intactes, mais il faut les protéger et essayer de les relier par des corridors afin de protéger les animaux restants et donc la biodiversité. Je suis donc opposée à ce programme car aucune évaluation quantitative ni mesure concrète n'est envisagée pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques dont le climat.

Catherine Dyba-Blanchier

Pièce jointe

Contributeur : Sally Purvis

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je suis contre ce projet de Gestion Forestière en Nouvelle Aquitaine pour les raisons suivantes : Les grands engins de coupe détruisent la terre surtout en temps de pluie forte - il faut venir en place constater les dégâts en direct - et ne font qu'une coupe rase.

La forêt a besoin de la biodiversité pour être saine. Les monocultures de pins et eucalyptus n'aident pas les écosystèmes, dont le climat, de se maintenir en équilibre.

Avec les incendies importants dans le monde les forêts de feuillus présentent moins de risques quand les températures mondiales s'embrasent.
Les beaux forêts de feuillus jouent un rôle important dans le développement de l'économie de tourisme vert.

Sally Purvis

Pièce jointe

Contributeur : Catherine Baudet

Corps du mail

Je ne suis pas du tout favorable à ce projet qui n'est pas cohérent avec la protection des forêts primaires

Pièce jointe

Contributeur : Philippe Bouquet

Corps du mail

Le projet prévu est préjudiciable au développement durable des forêts du fait des risques des coupes rases qu'il impliquera avec reboisement de résineux essentiellement au détriment de la biodiversité actuelle des forêts dont les feuillus en particulier, de croissance beaucoup plus lente ce qui les rend incompatibles avec la rentabilité rapide et à court terme qu'exige toute exploitation industrielle.

Je m'oppose donc à ce projet en l'état.

Philippe Bouquet

Pièce jointe

Contributeur : Jean-Claude Nouard

Corps du mail Bonjour

Je vous apporte ma contribution à ce programme régional tel que proposé!

A la lecture de ce programme il est évident que l'accent n'est mis que sur l'aspect économique de la forêt, ce qui apparaît comme extrêmement réducteur.

Augmentation très sensible des volumes à prélever, donc des surfaces à exploiter, sans en préciser les détails et les modalités !

Gros manquements sur les contreparties en terme de bilan carbone ou autres au regard de ces prélèvements et de la façon dont ils seront effectués ...

Peu ou pas de précisions sur la notion de qualité, ce qui laisse supposer que les prélèvements quantitatifs continueront à primer sur ceux de qualitatifs, avec toutes les dérives et abus que cela peut laisser entrevoir, et qui sont d'ores et déjà bien visibles, notamment en Dordogne, département que je connais bien.

Il semble évident que "l'appétit" des grandes entreprises forestières, transpire sous ce programme.

Dernièrement un article de Sud-Ouest relatif à l'AG d'une de ces grosses entreprises, précisait que l'objectif pour les forêts de demain en nlle Aquitaine était de réduire à 4 le nombre des essences forestières principales, à savoir le pin maritime, le douglas, le pin taeda et le peuplier. Ce programme semble valider ce propos !

Intéressant également de parcourir l'avis de l'autorité environnementale qui relève beaucoup de manques ou d'imprécisions et qui ne semble pas très favorable à ce programme, ce qui dénote bien de la non prise en compte des aspects environnementaux de nos massifs pour la décennie à venir !

Actuellement les entreprises forestières privées investissent massivement sur le gros machinisme, sur les unités de scieries et celles de transformations, ce qui montre une volonté de

tout maîtriser la filière, raison de ce programme " ambitieux " en terme d'exploitation. Mais à quel point destructeur.

La forêt "Usine à bois" n'a jamais été aussi d'actualité dans la politique forestière, tout comme le processus de coupes rases suivi d'énrésinements massifs.

Les forêts traditionnelles sont en réelle perte et ce programme semble signer leur arrêt de mort !

Celles et ceux qui ont élaboré ce programme devrait regarder le superbe documentaire « le temps des forêts » et prendre l'attache de bons nombres de scientifiques et autres dendrologues qui s'émeuvent du traitement actuellement fait à nos forêts !

Restant à votre disposition

JC Nouard

Pièce jointe

Contributeur : Michel Besack

Corps du mail

Un mot pour vous dire que je suis opposé au projet de gestion forestière, tel qu'il est formulé aujourd'hui. Le lobby bois-énergie à manifestement pris les choses en main et se propose de transformer la gestion des forêts béarnaises en une entreprise commerciale juteuse, qui se manifestera par de nouvelles voies d'accès gênantes, créées pour exploiter les petites parcelles, et des coupes rases justifiées au nom de l'efficacité (mécanisation à outrance, avec utilisation de matériel lourd). L'augmentation prévue des récoltes de bois, et l'implantation d'essences étrangères à l'écosystème local (résineux en monoculture), ne manqueront pas d'avoir des effets désastreux sur l'environnement et l'équilibre des espèces animales.

Michel Besack

Pièce jointe

Contributeur : Alexandra Parr

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Si les engins de coupes utilisés ne permettent pas de bien distinguer la gestion forestière des paramètres assurant la protection des forêts en général et béarnaises en particulier, suis contre des abattages renforçant une monoculture qui fragilise l'écosystème, la prévention d'incendies et donc nos vies, nos paysages, notre carbone et la diversité indispensable à nos âmes.

Merci de ne pas céder à une parfois illusoire soif de progrès technique.

Pièce jointe

Contributeur : Lucile Dray

Corps du mail

Madame Monsieur,

Habitant en Périgord depuis 2012, je constate l'impact d'une exploitation forestière non raisonnée par une vision à long terme et tenant compte de l'écosystème que représente la forêt.

Il me semble que le PRFB que vous proposez ne tient pas assez compte de l'écologie de la forêt, un projet préservant des espaces forestiers, tenant compte des ressources en eaux et de la capacité de régénération de la forêt me semble impératif.

Le point de vue financier, exploitation forestière prend le dessus sur l'intérêt collectif qui me semble passer nécessairement par une gestion en sylviculture douce, préservant la diversité des espèces et un prélèvement non destructeur.

Bien cordialement.

Pièce jointe

Contributeur : Alice Gallas

Corps du mail

Bonjour, simple avis d'une amoureuse des bois qui constate, hélas, les gros dégâts occasionnés par la mécanisation à outrance des soi-disant engins de "préservation" (!) de la forêt, sur des petites parcelles; que sera-ce sur des hectares et des hectares...?"

L'intelligence des arbres" ne se monnaie pas.

"Mais telle est en tout la condition de l'homme : on commence par le nécessaire, et l'on arrive à l'excès". (Pline l'Ancien, histoire naturelle).

Ne saccagez pas NOTRE forêt.

A.G.

Pièce jointe

Contributeur : Gina Yuzbasioglu

Corps du mail

Il est impératif qu'on plante plus d'arbres qu'on enlève. Chaque région de chaque pays doit jouer leur rôle contre le changement climatique. Si on fait des investissements pour la gestion des forêts ça doit être pour l'agrandissement et pas pour la diminution.

Veuillez faire le bon choix pour nos enfants et nos petits-enfants.

Cordialement

Gina Yuzbasioglu

Pièce jointe

Contributeur : Michel Arbez- Dir.recherche INRA en retraite.

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en document joint, ma contribution à l'enquête publique concernant le PRFB Nouvelle Aquitaine.

Je vous en souhaite bonne réception.

Michel Arbez

Pièce jointe PJ 15

Contributeur : Maïty Romnicianu

Présidente de VRJP

Corps du mail

J'émet un avis défavorable au projet de PRFB et demande à ce qu'il ne soit pas validé tant qu'il n'aura pas été modifié, avec une meilleure prise en compte des fonctions écosystémiques et climatiques des forêts, et en intégrant des mesures concrètes de préservation et de restauration.

Maïty Romnicianu

Pièce jointe

Contributeur : Nicole Meyrat

Corps du mail

Je suis profondément contre ce projet de gestion forestière qui ne prend aucune mesure pour protéger à long terme nos forêts de feuillus dans les forêts des Landes et dans les vallées et

massifs Béarnais.

En effet les engins de coupes utilisés par des sociétés comme Allianz sont gigantesques et ne peuvent faire que des coupes rases .

Seul les petites coupes sélectives des arbres arrivés à maturité doivent être autorisées et nous devons protéger les jeunes hêtres ,chênes etc.. Pour assurer la pérennisation de nos forêts qui est indispensable à la préservation de la biodiversité.

Quand allez-vous prendre en compte l'avis de vos administrés, nous votons ... sans résultat

Nous nous réunissons aux carrefours avec des gilets jaunes pour que vous nous voyez... sans résultat.

Jusque ou nous obligerez-vous à aller pour être entendu?

Quand comprendrez-vous que le peuple demande aux gens qui le gouverne de le protéger des lobbies et non de le soumettre leur puissance financière c'est cela le vrai rôle de la politique sinon

N.M

Pièce jointe

Contributeur : Jacques Noel

Corps du mail

J'ai pris connaissance du programme régional de la forêt et du bois Nouvelle Aquitaine.

Ce programme développe de manière fouillée le volet économique : les fiches actions sont documentées, étayées, chiffrées, ce qui n'est pas le cas de la partie concernant le respect de la biodiversité.

La rentabilité économique à court terme est privilégiée, au détriment de la préservation de l'environnement.

Les plantations d'arbres suggérées, en réduisant la diversité des essences, appauvrissent la biodiversité qui en résulte alors que nous ne pouvons plus ignorer les études qui montrent, rapport après rapport, l'effondrement de cette biodiversité.

Ce programme souhaite adapter la forêt aux exigences économiques et industrielles alors que c'est la démarche inverse qui doit désormais être mise en place, à savoir l'adaptation de nos besoins à la capacité de régénération des écosystèmes forestiers.

Les prélèvements que permettent la taille des machines utilisées ou envisagées sont incompatibles avec cette capacité de régénération et renforcent d'autant plus la pression que les autres facteurs (réchauffement climatique) infligent à ces écosystèmes.

J'émet donc un avis défavorable dans cette consultation publique et souhaite que ce programme soit revu à la lumière des remarques et propositions que suggèrent les organisations de défense de l'environnement, tels que France Nature & Environnement ou la SEPANSO, dont je partage les avis à propos de ce programme.

Il en va de la survie de nos massifs forestiers et à terme de celle des générations à venir.

Jacques NOËL

Pièce jointe

Contributeur : Béatrice Labourdette

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire pour vous indiquer ma ferme opposition à votre projet de gestion forestière qui ne prend aucune mesure pour la protection à long terme de nos forêts de feuillus dans nos vallées et massifs Béarnais.

En effet, les engins de coupes utilisés par des sociétés comme Allianz sont gigantesques et ne peuvent faire que des coupes rases.

Seules les petites coupes sélectives des arbres arrivés à maturité doivent être autorisées et nous devons protéger les jeunes hêtres, chênes etc... Pour assurer la pérennisation de nos forêts qui est

indispensable à la préservation de la biodiversité et au stockage de carbone.
Enfin, il est également important d'éviter de transformer notre belle région en monocultures d'eucalyptus et sapins qui nuiraient grandement au développement de l'économie du tourisme vert .

Très cordialement
Béatrice Labourdette

Pièce jointe

Contributeur : Philippe GARCIA-secrétaire de l'ADRM

Corps du mail

Bonjour,

J'ai compris que le PRFB veut augmenter sensiblement les volumes exploités, avec davantage de moyens mécaniques, *sans proposer* une autre exploitation plus raisonnée.

Il est question de "*dynamiser la production, la mobilisation de bois et de développer la mécanisation*" : on veut plus d'argent, toujours plus.

"*La tendance qui est à l'augmentation en bois énergie permet de réduire le volume de biomasse non valorisée et de ce fait de diminuer les déchets liés à l'exploitation forestière*" : la moindre branche, la moindre souche est donc source d'énergie et surtout de profits, on ne laissera plus rien sur le sol, rien pour l'humus ni même pour les termites, comme je le constate déjà depuis bien longtemps. Ça tombe bien : on mettra des engrais et des pesticides !

"*les déchets laissés par les promeneurs*" : mais quid des câbles, bidons d'huile et autres pneus usagés laissés par les machines, que l'on retrouve des années plus tard un peu partout sur d'anciennes coupes?

"*La réglementation du débroussaillage*" laisse des sous-bois propres comme des jardins publics, détruit toute la faune inféodée et participe à la désertification de ces forêts cultivées uni spécifiques comme celle des pins des Landes où le plus gros risque d'incendie est représenté par cette culture mono spécifique de résineux elle-même.

"*l'amélioration de la résistance ainsi que la résilience des peuplements face aux maladies et ravageurs*" passe par la **forêt mixte** et la fin de la monoculture et tout le monde le sait.

Sites NATURA 2000 : le statut de protection des habitats d'intérêt communautaire ne souffre d'aucune dérogation. Selon les termes de l'article 6 de la directive Habitats, toute "*détérioration*" d'habitats doit être "*évitée*" au sein d'une aire NATURA 2000. Il n'est donc même pas pertinent d'évaluer les incidences d'une déforestation qui provoquera forcément une détérioration : je suis choqué mais pas surpris que l'on puisse envisager l'exploitation du bois au sein même d'aires NATURA 2000 qui devraient être des *sanctuaires*. Imaginer exploiter les bois à l'intérieur des aires NATURA 2000 est une violation de la directive habitats. C'est honteux.

"*Cette évaluation a également pour objectif d'informer les citoyens sur ses conclusions*" : quel citoyen a le temps, les moyens et les capacités de déchiffrer des documents de plusieurs centaines de pages où il n'est prévu aucun synoptique clair des conclusions de l'évaluation, où il n'est question que de "FA n°X" compréhensible que pour celui ou celle qui a rédigé le rapport ?

Aucun effort de présentation et de concision n'a été fait pour mettre cette consultation à la portée du public qui devrait pourtant "*accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective*" (article L120-1 du code de l'environnement). "*L'évaluation environnementale a permis, par itérations (...) d'améliorer et de valoriser en continu la prise en compte de l'environnement tout au long de l'élaboration du PRFB. (...) De ce fait, le tableau final (après itération) ne laisse plus apparaître de mention « impact négatif »* : ces affirmations péremptoires devraient être acceptées pour des vérités indiscutables. Pourtant **rien n'est démontré**, tout n'est qu'estimé de façon

qualitative, peut-être de façon complètement arbitraire ou partielle. Le plan aligne des intentions, mais je ne trouve pas de garantie que ces intentions soient tenues : le PRFB de Nouvelle-Aquitaine est opaque et peut vouloir dire tout et son contraire.

Je ne suis pas du tout convaincu : je n'ai même aucune confiance en ce "programme" dont je comprends qu'il veut extraire davantage de bois, ce qui est d'ailleurs **le seul objectif chiffré**, alors que les sujets environnementaux (piège du carbone, biodiversité, gestion de l'eau, etc..) ne le sont pas du tout : ce contraste est révélateur. Par exemple, moins d'arbres sur pied, c'est davantage d'érosion des sols et moins de capacité de stockage de l'eau, c'est donc menacer les rivières et les poissons.

Je crains que cette affaire ne soit encore une occasion de capter des aides pour faire reculer encore davantage les surfaces boisées naturelles, multiplier les coupes rases et les montagnes de souches, désormais vouées à la fabrication de combustibles, et réduire la forêt à des monocultures de profit à essences rapides, comme d'habitude, à grands coups d'engrais, de pesticides et de recul de la biodiversité.

Seules les petites coupes ciblées de certains arbres devraient être autorisées. Je suis rigoureusement contre cette augmentation de l'exploitation des volumes, qui va à l'opposé de ce que commande la situation générale.

Philippe GARCIA

Pièce jointe

Contributeur : Dominique Marchais

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Non ne pouvons appliquer les principes de l'agriculture industrielle qui ont fait tant de mal à la nature, aux campagnes et à l'emploi, à la gestion de la forêt: monoculture, mécanisation à outrance, recours aux fertilisants chimiques, aux herbicides et aux produits phytosanitaires. Les services écosystémiques et sociétaux rendus par la forêt sont trop importants pour que l'on continue à traiter cette question avec légèreté voire négligence.

Bien au contraire, c'est d'une gestion forestière qui permet le développement d'une filière locale de construction bois ou d'artisanat (comme on peut le voir aux Vorarlberg en Autriche par exemple) qu'il faut s'inspirer et non pas d'une logique d'inspiration minière. La forêt n'est pas un minerai. Les logiques d'accaparement du bien commun sous toutes ses formes (eau, sol, biodiversité) sont vécues avec de plus en plus de colère par les populations locales. Nous espérons que les pouvoirs publics sauront mettre un frein à ces logiques économiques de moins-disant environnemental.

Je suis donc profondément contre ce projet de gestion forestière.

Bien cordialement

Dominique Marchais

Pièce jointe

Contributeur : Edouard Niermans Cinéaste

Corps du mail

Madame monsieur

Je suis très inquiet sur l'avenir que nous préparent les grandes compagnies forestières qui comme on le sait ont investi des sommes importantes en communication et n'hésitent pas à entrer dans les salles de classe pour se faire passer pour des défenseurs de l'environnement tout comme le loup de la fable qui se roule dans la farine afin de passer pour un agneau.

Ne vous méprenez pas je ne suis pas contre une exploitation raisonnée des forêts arrivées à maturité mais l'expérience nous montre que les grands groupes forestiers procèdent la plupart du temps par coupes rases et repeuplent en essences à croissance rapide comme les résineux ou les eucalyptus.

Alors oui je suis opposé à ce traitement de la forêt qui prend exemple sur celui de nos sols, traitement dont on connaît les sinistres résultats suite au remembrement et à l'agrochimie.

Disparition des haies, empoisonnement des sols et leur affligeant résultat.

Pour les forêts l'effet serait le même : Effondrement de la biodiversité, disparition des insectes et des espèces d'oiseaux.

Nous, avons le privilège qui devient assez rare de vivre en Béarn où les forêts de feuillus servent de nurserie à toute une population d'insectes et d'oiseaux.

Chez nous vivent encore (pour combien de temps?) des espèces qui disparaissent partout ailleurs et qui sont les marqueurs d'une nature encore préservée (les hérissons, les chauvesouris et les écrevisses à pattes blanches dans nos ruisseaux)

Nos forêts de feuillus sont peuplées d'essences variées où le chêne occupe une place prépondérante.

La plupart ont connu nos arrière grands parents et si nous leur en donnons la chance connaissons les enfants de nos enfants.

C'est en effet au nom de ceux qui nous suivront que je vous prie de protéger ce patrimoine irremplaçable et de ne pas le livrer à l'appétit des marchands.

Nos forêts anciennes sont un gage de biodiversité, elles transforment en végétal le carbone qui nous emmène vers un désastre annoncé.

Cherchant il y a peu des planches de chêne pour reprendre un parquet et allant de scierie en scierie je fus incapable d'en trouver une seule.

Toutes celles qui étaient présentes déjà vendues à des groupes Chinois qui en remplissent des containers avant de nous les renvoyer éventuellement en produits manufacturés faisant ainsi la part belle au bilan carbone.

Pour finir je voudrais citer un chef indien qui disait :

Quand l'homme aura coupé le dernier arbre et pêché le dernier poisson il se rendra compte que l'argent ne se mange pas.

Merci de m'avoir lu

Cordialement

Pièce jointe

Contributeur : Karine Eysner – secrétaire de direction- SEPANSO -

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons en PJ la contribution de la Fédération SEPANSO Aquitaine à la consultation du public sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois.

En vous remerciant par avance de bien vouloir accuser bonne réception de ce message.

Cordialement.

Pièce jointe : PJ 14

Contributeur : Raphael Blanchier

Corps du mail

Madame, Monsieur,

En réponse à votre consultation du public sur le PRFB, il m'apparaît que les intentions affichées de gestion durable et intelligente portées par le projet de PRFB, fort louables, ne sont pas assez fortement ni assez concrètement présentes dans les fiches actions et dans les modalités concrètes de réalisation du projet.

Il apparaît même que ce projet semble orienté vers une gestion de court terme, prenant en réalité peu en compte l'évaluation de la durabilité des écosystèmes, du maintien des paysages, de la stabilité et du développement de la biodiversité dans les zones concernées.

L'augmentation prévue de la récolte de bois, le regroupement des parcelles, le développement de la mécanisation me paraît en contradiction directe avec les objectifs affichés de l'axe 2 :

Renforcer la gestion durable de la forêt, et de l'axe 3 :

Renforcer la protection des forêts contre les risques. On sait en effet l'impact que ces modes de gestion ont sur la viabilité et sur la résilience des zones forestières. Cela revient aussi, à plus ou moins court terme, à fragiliser davantage les services écosystémiques des forêts et de la biodiversité, notamment en termes d'impact dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il me paraît indispensable qu'un tel projet offre des garanties concrètes en ce sens, sous forme d'abord d'évaluation fiable et indépendante des impacts sur la biodiversité, la durabilité et la résilience des forêts, des écosystèmes, des sols et des paysages; sous forme ensuite de mesures concrètes visant à leur préservation et à leur développement.

La préservation de parcelles intactes, aux côtés de parcelles exploitées de manière raisonnée et non excessive et sans garde-fou, le maintien de corridors entre ces parcelles, l'entretien des sous-bois plutôt que leur transformation en zones blanches rayées de la carte des forêts, me paraissent être quelques-unes des mesures les plus évidentes en ce sens.

Les experts de la sylviculture durable en connaissent sans doute d'autres. Enfin des mesures concrètes en vue de renforcer le suivi sur le long terme de telles études permettraient de mettre en évidence les bienfaits d'autres modes de gestion, sans pour autant nuire à la "rentabilité" de l'exploitation forestière, mais en lui donnant une direction plus responsable.

A terme, même les faiseurs de profits rapides seront obligés de se rendre à cette évidence, puisque c'est l'avenir même de la sylviculture que ce type de gestion engage.

En l'état actuel des choses, le projet est inacceptable par son déni de prise en compte concrète des enjeux environnementaux et économiques les plus saillants de notre époque, et le mode de consultation adopté (par emails individuels ou par courrier papier!) ne me paraît pas à la hauteur des enjeux d'une démocratie du XXIe siècle. En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos arguments, Cordialement,

Raphaël Blanchier

PS : Je vous remercie d'accuser bonne réception de cet email.

Pièce jointe

Contributeur : Karine Eysner- secrétaire de direction- Sepanso

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons en PJ la contribution de la Fédération SEPANSO Aquitaine à la consultation du public sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois.

En vous remerciant par avance de bien vouloir accuser bonne réception de ce message.

Cordialement.

Pièce jointe : PJ 16

Contributeur : Eugène PERIE - ZORZINI Bernadette

Corps du mail

Nous y sommes défavorables parce que nous considérons que la biodiversité doit être préservée en premier lieu au sein des plantations existantes dans notre forêt.

C'est elle qui permettra de conserver la biodiversité animale.

De plus, confier l'exploitation à des industriels risque d'échapper à notre contrôle.

2 AVIS DEFAVORABLES

Merci de votre prise en compte.

Pièce jointe

Contributeur : Marie-Claire Dupouy

Corps du mail

Bonjour,

Les engagements généraux sont louables mais ils ne débouchent pas concrètement sur l'adaptation aux dérèglements climatiques, à la diminution des gaz à effet de serre, ni à la préservation de la biodiversité.

C'est le développement de forêts mixtes, avec des étages arbustifs et herbacés qui préservera les sols (puits de carbone) et la biodiversité et permettra de résister aux tempêtes. Donc, mon avis est défavorable sur le PRFB.

Cordialement

Pièce jointe

Contributeur : Jean Worms- Président asso ornitho 79

Corps du mail

A qui de droit

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'avis rendu par le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) sur le projet de Programme régional de la Forêt et du bois 2018-2027, Nouvelle Aquitaine. Cet avis a été rédigé à la demande du conseil d'administration du GODS lors de sa séance du 10 janvier 2020.

Pour servir et valoir ce que de droit- Cordialement

Pièce jointe : PJ 17

Contributeur : Claus Wolfram

Corps du mail

Je manifeste mon **opposition** au *Programme régional forêt bois en Béarn*. **Claus Wolfram**

Pièce jointe

Contributeur : B.Lémercy – M. Perthuis

Corps du mail

Nous venons de découvrir cette consultation sur l'avenir de nos forêts et qu'elle s'arrête demain !

Nous tenons à exprimer notre souci en voyant les coupes drastiques de nos forêts en Limousin, la repousse prenant au moins 20 ans !

Il est urgent de replanter derrière des essences variées propres à ce terroir, les feuillus en grande majorité (chênes, châtaigniers, hêtres, ormes...) Du résineux raisonnablement pour l'oxygène et la vitesse de la pousse.

N'empoignons pas le pas des multinationales qui dévastent déjà les autres continents, poussant vers la désertification, alors que le réchauffement climatique est à notre porte !

Que les installations industrielles (éoliennes, parcs photovoltaïques...) s'implantent dans les endroits où la forêt ne pousse pas spontanément, les causses et les monts bien ventés et ensoleillés. La forêt doit être protégée pour qu'elle nous protège et systématiquement replantée là où on l'exploite pour le bois.

B.Lémercy – M. Perthuis

Pièce jointe

Contributeur : Myriam Bellabes

Corps du mail

Bonjour,

Nous sommes un collectif de citoyens constitués en Echo-Hameau situé à Beauregard et Bassac. Suite à la lecture du programme régional de la Forêt et du Bois, vous trouverez en pièce jointe notre avis le concernant.

Bien à vous

L'ECHO HAMEAU DE LA SERVANTIE

Pièce jointe : PJ 18

Contributeur : Stephan Pelletier

Corps du mail Bonjour,

Je suis un habitant du Périgord et je vis au milieu des forêts.

J'ai une activité touristique pour laquelle la nature joue un rôle essentiel. La forêt est un atout majeur pour le tourisme et il me semble important de préserver ce patrimoine.

Je vois autour de moi de plus en plus de coupes blanches et un certain nombre de bois mal ou pas entretenus.

A la lecture du projet proposé, je vois qu'il est prévu l'acquisition de grosses machines qui n'ont pas l'air véritablement prévue pour faire de la dentelle dans nos forêts. Ce parti-pris m'inquiète et il me semble, sans être un spécialiste qu'il n'y a pas dans ce document suffisamment de fiches action pour développer une gestion plus raisonnée, voire plus raisonnable de la forêt.

Par ailleurs, j'aurais aimé qu'on décide de réserver quelques forêts uniquement pour des activités touristiques comme c'est le cas par exemple au Japon où certaines forêts sont identifiées et entretenues pour développer par exemple la pratique du Shirin yoku (En français, le bain de forêt).

Le document proposé est très technique avec une orientation très économique et il ne laisse pas suffisamment de place à la défense de la biodiversité. Lorsqu'on entend parler à longueur de journée de réchauffement climatique et de la 6ième extinction des espèces, je pense qu'il est temps de regarder la forêt avec un regard moins économique et plus écologique.

Enfin, dernier point, je vois de plus en plus de projets éoliens qui cherchent à s'implanter en Dordogne. Beaucoup de ces projets sont prévus... au milieu des forêts...

Je ne comprends pas qu'on puisse envisager de déforester pour installer des éoliennes... Cela me semble un vrai danger en terme d'incendie et une grave atteinte vis-à-vis de la biodiversité. Je pense que ce programme régional devrait sanctuariser davantage les forêts et que l'installation d'aérogénérateurs industriels devrait y être interdite.

Je vous remercie de l'attention que porterez à mes remarques.

Stephan Pelletier

Pièce jointe

Contributeur : Jane Sully, Marianne Hessels, Barry Dawson, Lynda Dawson, Carol Woodrow, Sue Harrison, William Harrison

Corps du mail

NO ! NO ! NO ! STOP... the massacre of our forest & woodlands .

J'aime me promener dans les chemins forestiers avec mes amis et leur famille, et il y a plus en plus de visiteurs en vacances qui adorent admirer les troncs, branches et les animaux ...même eux sont en disparition car leur habitat est dérangé. !!

Depuis quelques temps j'ai pu voir des endroits rasés et des parcelles forestières dévastées par les grosses machines et j'en suis très attristée ..la forêt entre Qtr Lasbordes et Sauveterre , la forêt entre Qtr Lasbordes et Orion et puis vers Hopital d'Orion .

Nous avons les entreprises forestières de petit taille qui offrent un service de coupe pérenne de nos bois privés ou le prélèvement est sélectif en fonction de l'âge de l'arbre et de son état de santé.

Nos charpentiers et menuisiers locales travaillent dans le respect du bois noble ; nous ne comprenons pas pourquoi la gestion forestière doit être industrielle.

Pièce jointe

Contributeur : Eric JAOUEN

Corps du mail

Veuillez trouver ci joint mes contributions pour le:
Programme Régional de la Forêt et du Bois 2018/2027 en Région
Nouvelle-Aquitaine.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma plus profonde humanité.
Eric JAOUEN

Pièce jointe : PJ 19

Contributeur : Marie-Christine Martin

Corps du mail

Le programme régional forêt-bois (PRFB) dans le cadre du plan national forêt-bois (PNFB) est une aberration totale sur le plan de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation des terres.

En effet le regroupement des parcelles, le développement à outrance de la mécanisation, le dessouchage systématique, le développement de la monoculture du pin ou de toute autre espèce ne peuvent qu'appauvrir les sols, faciliter les dégâts provoqués par les tempêtes, tuer la biodiversité et encourager les traitements chimiques. C'est-à-dire tout ce qu'il ne faut pas faire dans la conjoncture climatique actuelle.

Une fois de plus au-delà des grands discours sur la préservation du climat, des larmes de crocodile sur les incendies gigantesques à travers le monde, seul l'intérêt financier immédiat est privilégié.

La ressource bois est devenue à la mode, cela est politiquement plus correct d'exploiter le bois que le pétrole mais les mécanismes mis en place auront les mêmes effets destructeurs. Le seul côté durable de ce projet est la participation à la mise en coupe réglée de la planète.

Pièce jointe

Contributeur : Charlotte Debaere

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je m'oppose vigoureusement à ce projet de gestion forestière. Je suis convaincue que les enjeux environnementaux n'ont pas été pris en considération au début, soulignés par les associations, ils n'ont pas été concrètement envisagés. Il est indispensable de protéger les vrais écosystèmes forestiers, tant au niveau de la flore que la faune.

La mécanisation est dangereuse pour cette équilibre et on n'en a pas pris la pleine mesure.

Préservons la biodiversité et le climat!

Merci de l'attention que vous porterez à mon mail.

Cordialement,

Charlotte Debaere

Pièce jointe

Contributeur : Marithé Brossat

Corps du mail

Je suis opposée à ce projet concernant les forêts dans sa rédaction actuelle.

A l'heure des COP...pour étudier, réguler, nos choix et actions afin de préserver nature, etc...., il serait incohérent et dangereux pour l'humanité d'exploiter la forêt sous la forme d'une industrialisation excessive.

D'autres formes en concertation avec des professionnels de terrain sont possibles sans un triste impact destructeur.

Mme Brossat

Pièce jointe

Contributeur : Jean-Pierre Espil

Corps du mail

Bonjour,

Je suis défavorable au projet.

Les monocultures de résineux sont néfastes à la biodiversité.

Il faut de vrais écosystèmes forestiers avec des essences variées permettant le développement d'une faune et d'une flore diverses.

En outre l'augmentation prévue de 25% de la récolte de bois et la surenchère de la mécanisation ne préserve ni la biodiversité ni l'efficacité des écosystèmes forestiers sur le plan de l'atténuation du réchauffement climatique, de la qualité de l'air et de l'eau.

Cordialement.

Jean-Pierre Espil

Pièce jointe

Contributeur : Patricia Le Corvec- FNE

Corps du mail

Table des matières

Préambule 1

Avis général 1

Analyse détaillée non exhaustive 2

Analyse de la réponse de madame la Préfète aux remarques de l'Autorité environnementale 4

Conclusion 5

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine est une confédération qui regroupe de nombreuses associations de défense de l'environnement. Elle est agréée par le ministère chargé de l'écologie sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine

Préambule

FNE NA a participé aux discussions préparatoire à l'élaboration de ce PRFB. Deux documents ont été produits mais nous ne trouvons aucune prise en compte de ses remarques (cf documents ci-joints). A titre d'exemple le document **l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM) du plan est identique mot à mot au document fourni en début des discussions. La seule différence est une erreur d'intitulé du thème 3 qui rend d'ailleurs difficile la compréhension de cette partie du document**

FNE NA constate que l'Autorité environnementale partage ses craintes quand à l'impact négatif que pourrait avoir la mise en œuvre de ce plan dans sa version actuelle.

Avis général

Si ce projet de PRFB admet que la préservation de la biodiversité et de la multifonctionnalité est essentielle, il ne se donne pas les moyens de répondre à ces enjeux. Nous craignons d'être en présence d'un verdissement purement théorique.

Ce document montre que l'intérêt économique à court terme prime largement sur la préservation de l'environnement. Considérer la forêt comme une culture d'arbres c'est obérer l'avenir des générations futures. Des pratiques innovantes existent pourtant, elles ne sont même pas envisagées.

Analyse détaillée non exhaustive

- Les termes de « sylviculture de précision », de « gestion durable » ne garantissent pas le recours à des pratiques permettant de préserver la biodiversité et de conserver la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers sur le long terme. La promotion de certaines techniques consistant à développer la mécanisation, notamment dans l'exploitation des feuillus, pour mobiliser davantage de bois est en contradiction avec la préservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique
- La plupart des fiches actions ont en exergue cette phrase : "Enjeu : Adapter les sylvicultures pour répondre aux besoins des marchés, et développer une sylviculture de précision permettant d'assurer le renouvellement des forêts dans des conditions économiques compétitives : Objectif : Promouvoir et soutenir le renouvellement des forêts, notamment par plantation...autrement dit: il est affirmé que la forêt doit répondre aux besoins de l'industrie alors que c'est à l'industrie de s'adapter aux possibilités et caractéristiques biologiques de la forêt

- Nous avons la même appréciation concernant la certification qui jusqu'à ce jour ne représente pas une garantie environnementale.
- La perte actuelle de biodiversité n'est pas limitée aux espaces les plus anthropisés. C'est tout le territoire qui est concerné et la forêt n'est pas épargnée. De plus, l'enjeu environnemental ne doit pas être limité aux espaces dits remarquables, protégés ou non, qui deviendraient des confettis isolés. C'est l'ensemble des zones forestières, la forêt ordinaire comme la biodiversité ordinaire qui doivent être concernées « *Mieux évaluer les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers et les valoriser* » ne signifie pas les préserver à long terme.
- Contrairement à ce qui est affirmé (page 18) la non intervention, la non gestion est une forme de gestion, recommandée pour la conservation de la biodiversité et le fonctionnement de la sylvigénèse. Moins de 2% des forêts de NA sont en protection forte, ce qui est totalement insuffisant.
- Les zones de pente sont fragiles, sensibles à l'érosion, souvent refuge d'une biodiversité intéressante. Il est dit page 70 développer les techniques d'exploitation permettant de mobiliser du bois dans les pentes, poursuivre l'acquisition d'abatteuses et de porteurs forte pente: le but est ici de démontrer que l'on veut TOUT exploiter, au détriment des écosystèmes et sans aucune précaution écologique
- La réflexion sur l'adaptation au changement climatique, seule vision à long terme, devrait pourtant intégrer l'idée que la résilience des écosystèmes est liée à leur richesse et leur diversité biologique, et pas seulement travailler sur la recherche d'essences productives plus résistantes aux sécheresses, avec de nouveaux risques de déséquilibre des écosystèmes.
- Aucune des fiches actions n'est consacrée spécifiquement à la biodiversité,
- Plusieurs fiches se terminent par un paragraphe intitulé « Prise en compte des enjeux environnementaux : » Cet élément est mis en avant dans la réponse de madame la Préfète aux remarques de l'Autorité environnementale. Cependant il n'est pas dit quel contrôle sera fait de l'application de cette prise en compte ni le caractère contraignant ou non de celle-ci. Il nous semble donc que ce paragraphe ne peut être retenu comme une garantie de maîtrise de l'impact du plan sur la biodiversité
- Dans la FA 9, Développer la mécanisation dans l'exploitation des peuplements feuillus, il n'est rien dit sur les techniques alternatives de débardage ou d'abattage plus favorables à l'environnement et à la biodiversité.
- Deux fiches (21 et 36) sont consacrées à l'acceptabilité de l'exploitation forestière. Il s'agit de faire avant tout la « *promotion de l'exploitation mécanisée des coupes de bois* », « *La valorisation des professionnels de la filière et notamment des ETF* » et ne sont guère compatibles avec « *la promotion des atouts scientifiquement reconnus de la forêt et du bois* ». Toutes les actions proposées ressemblent davantage à un endoctrinement au sujet des pratiques intensives comme étant les meilleures pour assurer la préservation de la biodiversité et de la multifonctionnalité des forêts La société ne rejette pas l'exploitation forestière mais les méthodes souvent dommageables pour l'environnement actuellement majoritairement mises en œuvre. Le manque de considération pour la biodiversité que l'on constate avec ce plan ne permettra pas d'améliorer cette acceptabilité. Il est indispensable que les actions de communication ne soient pas que du greenwashing mais qu'elles diffusent aussi les connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques de la forêt, et de la nature en général.

- Dans la FA24 : "résineux de montagne », pour le RDI Douglas il est recommandé *l'optimisation des itinéraires sylvicoles avec les aspects de mécanisation, de fertilisation, amendements etc.* : on promeut ici ouvertement la sylviculture industrielle avec une ouverture sur un laissé faire avec le terme *etc.*
- Dans la fiche 32 il est dit *Identifier et traiter les zones de non chasse* Quel traitement est envisagé dans ces zones dont l'intérêt est spécialement qu'il n'y ait pas d'intervention de chasse
- Dans la fiche 35 il est envisagé *la création d'un observatoire de la compensation écologique en forêt*. Cette création apparaît totalement déconnectée du reste du plan et même de cette fiche. Les ONG environnementales sont les premières à lutter contre la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers et à exiger l'application intégrale de la doctrine ERC, la compensation (qui n'est bien souvent qu'un alibi) ne venant qu'en dernier lieu lorsque certains dommages n'ont pu être évités et réduits. Par ailleurs il est essentiel que les compensations suite à des aménagements soient faites au plus près des zones impactées et non dans des massifs forestiers éloignés.
- Aucune fiche action n'est consacrée à l'amélioration des connaissances en matière de biodiversité alors qu'il est écrit *"aucune étude suffisamment précise ne permet d'identifier l'ensemble des espèces et des écosystèmes dans les forêts de NA*
- Sur les indicateurs :

Aucun indicateur de suivi ne concerne la biodiversité. A la demande de l'AE Il est prévu d'en ajouter deux.

L'indicateur stock de carbone se limite à celui stocké dans les arbres. Les spécialistes des sols indiquent que le carbone stocké par les sols est plus important que celui stocké dans le bois. Il conviendrait d'en tenir compte. Nous rappelons notre crainte de voir baisser le stock de carbone dans le sol à la suite des pratiques intensives de sylviculture.

Analyse de la réponse de madame la Préfète aux remarques de l'Autorité environnementale

Cette réponse ne lève pas les interrogations mises en avant par l'AE et est bien trop souvent basée sur des affirmations ou des suppositions sans justification.

- Aucune fiche action n'est consacrée à l'amélioration des connaissances en matière de biodiversité alors qu'il est écrit *"aucune étude suffisamment précise ne permet d'identifier l'ensemble des espèces et des écosystèmes dans les forêts de NA*
- Il est dit : *Le PRFB en renforçant le couvert forestier*. Il ne semble pas que le PRBF ait pour but de renforcer la superficie forestière.
- Il a été jugé que *ce n'est pas le niveau de prélèvement qui jouerait sur la protection de l'environnement car d'une part le prélèvement restera bien inférieur à l'accroissement naturel, et d'autre part les bonnes pratiques environnementales seront développées*. Au vu du peu de considération du plan envers l'environnement, qui est vécu comme une menace, rien ne peut permettre d'estimer qu'il y aura un développement des bonnes pratiques environnementales.
- Au sujet des coupes rases, il est écrit *Cette pratique doit être utilisée de façon raisonnable, dans des contextes adaptés*, Rien dans ce PRFB ne permet de penser que cette pratique deviendrait plus raisonnable puisque l'objectif est une augmentation de la récolte.
- Prétendre que *Les objectifs du PRFB sont en première approche plutôt favorables à l'environnement puisque la mobilisation supplémentaire permet en particulier la lutte contre le réchauffement climatique*. Permet de justifier toutes les atteintes à la biodiversité. Pourtant le rapport de l'IPBES publié en mai 2019 classe le réchauffement climatique en troisième position des causes de perte de biodiversité, loin derrière l'action de l'Homme.
- Le document reconnaît que *si on compare les forêts cultivées à des forêts naturelles, la diversité sera moindre, en particulier pour les espèces associées aux peuplements âgés et sénescents*. C'est bien ce que disent les ONG environnementales, mais que beaucoup de membres de la filière refusent d'admettre. Ajouter Cependant cette comparaison n'est pas

forcément judicieuse dans la mesure où la plupart des plantations, et c'est le cas dans la région, ont été implantées sur d'anciennes terres non forestières est une affirmation non étayée par des études scientifiques.

Conclusion

Compte tenu du peu de mesures en faveur d'une limitation de l'impact de l'exploitation forestière et de son augmentation préconisée par ce plan **nous demandons à ce que ce plan ne soit pas validé tel qu'il est présenté à cette consultation.**

Pièce jointe

Contributeur : Jaouen Eric

Corps du mail

Bonjour,

Je fais suite à mon courriel précédent. Une forêt endémique avec des essences d'arbres très variés est extrêmement résiliente.

Elle résiste beaucoup mieux aux maladies, sécheresse, incendies, les arbres s'aident mutuellement. Vu les bouleversements environnementaux en cours et à venir et ses conséquences, elle le sera d'autant plus. Une Forêt native permet de capter beaucoup plus de carbone, fixer l'eau dans les sols et générer des pluies par évapotranspiration.

Elle participe à un climat tempéré riche en biodiversité. Au vu de ces éléments et ceux évoqués précédemment, je suis contre ce projet de programme Régional de la Forêt et du Bois en Nouvelle Aquitaine. Le programme à une volonté claire de protéger la forêt vu les services qu'elle nous procure et de l'autre par ses ambitions et méthodes ne traduisent pas cette volonté.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mon humanisme

Eric Jaouen

Pièce jointe

Contributeur : Michel Dutrop

Corps du mail

Je m'associe aux recommandations de l'Autorité Environnementale qui me paraissent sages et de bon sens.

Elle est compétente et indépendante de tous intérêts économiques et politiques. Elle est financée par l'état.

A quoi servirait-elle si ses recommandations étaient ignorées ?

Un citoyen indépendant, soucieux de l'avenir de notre environnement, et contribuable.

Michel Dutrop

Pièce jointe

Contributeur : Laurent Lafolie

Corps du mail

Je suis profondément contre ce projet de gestion forestière qui ne prend aucune mesure pour protéger à long terme nos forêts de feuillus dans les forêts des Landes et dans les vallées et massifs Béarnais.

En effet les engins de coupes utilisés par des sociétés comme Allianz sont gigantesques et ne peuvent faire que des coupes rases.

Seul les petites coupes sélectives des arbres arrivés à maturité doivent être autorisées et nous devons protéger les jeunes hêtres, chênes etc... Pour assurer la pérennisation de nos forêts qui est indispensable à la préservation de la biodiversité.

Pièce jointe

Contributeur : Christian Luneteau

Corps du mail.

Bonjour

J'émet un avis négatif quand à ce programme qui ne prend pas en compte les vrais enjeux environnementaux et encore moins par spécificités locales. Cordialement.

Pièce jointe

Contributeur : Christine Moutier

Corps du mail

Bonjour

J'émet un avis défavorable à ce projet qui ne prend pas en compte les vrais enjeux environnementaux et écologiques et encore moins les spécificités locales.

Cordialement.

Pièce jointe

Contributeur : Denis Constant Chercheur associé, LAM (Les Afriques dans le monde)

Corps du mail

AVIS DEFAVORABLE

Le programme à propos duquel cette consultation organisée est particulièrement néfaste car, loin de préserver la biodiversité, d'entretenir les massifs forestiers et d'assurer le bon état des sols, il aboutira à une dégradation générale du milieu forestier.

La mécanisation excessive de l'exploitation, le fait de ne pas laisser les souches se dissoudre progressivement pour enrichir les sols, la plantation d'essences à croissance rapides multipliant les coupes, l'utilisation de produits phytosanitaires dangereux, la négligence du fait que la complantations d'essences différentes est une assurance contre les effets des tempêtes qui deviennent plus fréquentes, tous ces facteurs ne contribuent pas à la lutte pour la transition écologique mais au contraire font craindre une aggravation des phénomènes que nous connaissons depuis une décennie et plus.

Il est donc urgent d'abandonner ce plan et d'entreprendre, avec des experts compétents et des propriétaires forestiers l'élaboration d'un autre plan qui soit plus en accord avec les programmes annoncés et du gouvernement français et de la Communauté européenne.

Pièce jointe

Contributeur : Monica Dubost

Corps du mail

Bonjour,

Je suis défavorable à ce projet pour la forêt "PRFB" et demande à ce qu'il ne soit pas validé tant qu'il n'aura pas été modifié en tenant compte des fonctions écosystémiques des forêts et en intégrant des mesures concrètes de préservation et de restauration.

Il serait également souhaitable que soit quantifié scientifiquement l'équilibre du CO2 dans la globalité des actions ayant trait au bois.

Je joins les avis avec lesquels je suis en accord.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Pièce jointe : PJ 20- 21 -22

Contributeur : Marine HEDIARD-Chargée de mission Natura 2000

Corps du mail

Bonjour,

Nous nous associons aux remarques de l'Autorité Environnementale paragraphe 2.4 sur les Évaluations d'Incidences.

Dans le mémoire des réponses aux remarques de l'Autorité Environnementale, dans le paragraphe 10, il est indiqué que les indicateurs de suivi permettront de suivre l'impact du programme sur la biodiversité mais il est important d'éviter l'impact en amont et non juste le suivre après.

Le "corpus réglementaire" n'est pas suffisant car le plus souvent les habitats forestiers de grand intérêt ont un foncier morcelé et les chantiers sont en-dessous des seuils réglementaires. Le reboisement est obligatoire mais il n'est pas mentionné d'essence et la transformation n'est donc pas réglementée. Il nous paraît indispensable que les modalités de pratiques sylvicoles inscrites dans les chartes des sites Natura 2000 soient respectées pour justifier l'obtention d'une subvention et que les ripisylves soient strictement protégées.

Si un classement en catégorie de boisement est prévu dans les SRGS, il doit être déjà inscrit dans le PRFB en amont.

Enfin, l'utilisation de protocole de suivi "oiseaux" n'est pas suffisant, il est important de considérer d'autres cortèges et, également, les micro-habitats forestiers. Des protocoles avec des indices de naturalité existent.

Cordialement,

Marine HEDIARD

Pièce jointe

Contributeur : Isabelle Brachet

Corps du mail

Bonjour,

Un jour de grand vent comme aujourd'hui on pense tout de suite à toutes ces coupes rases de plus en plus fréquentes en Périgord Vert. Les arbres sont arrachés sans pitié sans réfléchir à la saison. Les sols sont meurtris du passage de ces engins à "haute rentabilité". Les pins replantés pour bonne conscience n'ont rien à faire en Périgord Vert.

Sans parler des promoteurs éoliens qui veulent raser nos forêts pour y implanter des engins non rentables dans un Parc Naturel Régional.

Vous parlez des forêts, de la vie, de nos ressources en oxygène avec des termes où seul l'argent compte.

Sortez de vos bureaux et asseyez-vous sous un chêne centenaire pendant qu'il en est encore temps, car bientôt ce ne sera plus qu'un rêve.

Une gestion douce des forêts est possible.
Un impôt foncier sur les forêts changerait la donne.
Habitante, paysanne en Périgord Vert

Pièce jointe

Contributeur : Bureau local de la SEPANLOG

Corps du mail

Nous souhaitons donner un avis défavorable sur le projet de PFRB en Nouvelle Aquitaine.

Le programme prévoit d'augmenter de 25% la récolte de bois, en regroupant les petites parcelles de façon à les exploiter plus facilement et en développant la mécanisation, notamment dans les forêts de feuillus. Aucune évaluation quantitative ni mesure concrète n'est envisagée pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques dont le climat.

Non seulement, les services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, de l'air, atténuation du réchauffement climatique, qualités paysagères et autres aménités) risquent de disparaître peu à peu avec le temps, mais c'est l'avenir même de la sylviculture qui est en jeu à moyen terme.

Les associations de protection de l'environnement ne peuvent cautionner un tel projet.

Pays du Dropt Bournel

Bureau local de la SEPANLOG

Pièce jointe

Contributeur : Marine Betton

Corps du mail

Bonjour,

C'est en tant que simple citoyenne, et non experte, que je m'adresse à vous aujourd'hui, en espérant que ma voie a tout de même un peu de valeur.

En tant que simple citoyenne donc je vois chaque jour mon environnement (Charente) se modifier, notre paysage s'appauvrit, nos oiseaux, insectes, animaux disparaissent, nos forêts sont rasées pour satisfaire les consommateurs, le profit, le progrès... et nous commençons tout juste à en percevoir les conséquences. Nous n'avons pas aujourd'hui de solution pour faire face aux changements climatiques et environnementaux qui nous attendent.

A l'heure où notre temps se modifie si rapidement, à l'heure où les catastrophes naturelles se multiplient, à l'heure où nous ne pouvons que regarder en tant que spectateur nos forêts partir en fumée en France et dans le monde (je pense notamment à l'Australie bien sûr) alors même que nous savons qu'elles sont une des clefs de notre survie il me paraît vraiment déraisonnable d'envisager une telle augmentation de l'exploitation forestière dans notre région. Nous avons besoin de bois vivant dans nos forêts bien plus que de combustible pour faire tourner des usines! Je suis opposée à ce projet en l'état actuel, je pense ne pas être seule et espère sincèrement que vous saurez entendre notre voix.

Merci

Pièce jointe

Contributeur : Adrien Shire**Corps du mail**

La gestion responsable des forêts mixtes, fournissant des bois nobles et ordinaires, mais aussi offrant le bonheur à toute la communauté, dans un esprit solidaire, me semble une bonne chose. Le projet de la monoculture industriel des conifères me semble une erreur de la myopie. C'est le remplacement d'un bien énorme et très difficile à restaurer avec un bien modeste et de très courte durée.

Le paysage du Béarn est son plus grand trésor, et ceci principalement à cause des arbres magnifiques et variés. Il existe des paysages bien adaptés pour les pins; ils ne sont pas ici. Il existe même des terrains où ils sont utiles, si une terre ouverte a besoin de renforcement contre l'érosion. Il n'y a pas besoin de remplacer un bon forêt Béarnais avec un terrain vague industriel. Le bois des pins est un produit conçu pour en profiter vite. Après la récolte, la terre est dégradée, comme on voit dans les Landes, où la plantation des conifères pour un profit rapide a laissé un paysage ruiné et appauvri.

Les sociétés industrielles se fichent de ça. Après ils ont pris leur profit et partis, il est difficile de remettre le terrain en santé. Quand même, en Ecosse, où ils ont depuis longtemps subi les malheurs de la grande afforestation aux pins, il est maintenant le politique officiel de les remplacer avec les bois mixtes.

Les pins utilisent plus d'eau que les arbres indigènes. Ils sèchent et acidifient le sol, qui contribue à la destruction de la biodiversité (sans laquelle la vie de nous tous serait impossible), et empoisonnent les eaux voisines.

Les pins sont faibles (voir les Landes) et brûlent facilement (comme en Australie). On a ici les tempêtes, tous récemment, on a eu des canicules et on attend de plus; et après ça, le paysage est vraiment détruit pour rien.

Les pins soufflent des polluants qui peuvent faire mal aux poumons et à la peau (rapport de l'Université Carnegie Mellon).

Les conifères sont moins efficaces contre l'effet de serre que les arbres aux grandes feuilles, et bien sûr le charbon qu'ils enferment est bientôt relâché, surtout s'il est destiné au feu.

Et tout ça pour un profit rapide et pour quelques peu - très peu - emplois. Ce n'est pas un bon marché.

Adrian Shire

Pièce jointe**Contributeur : Barbara Monnereau - Animatrice Natura 2000****Corps du mail**

Bonjour,

Suite au mail de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (ci-dessous), j'ai consulté le rapport d'évaluation environnementale du programme régional forêt-bois de Nouvelle-Aquitaine, étant l'animatrice Natura 2000 de l'un des sites Natura 2000 considéré à forts enjeux forestiers sur le territoire régional (site Natura 2000 : Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents – FR5402008). Concernant le site Natura 2000 que j'anime, dans l'annexe 11 de ce rapport, il est mentionné que le site Natura 2000 « FR5402008 » n'a pas de DOCOB. Or, ce site Natura 2000 a un DOCOB qui fût validé en 2013.

Suite à la lecture de ce rapport, j'ai quelques remarques à apporter et certains questionnements :

- Dans un souci de bonne compréhension du rapport, serait-il possible d'indiquer les noms des acronymes correspondants ?
- Dans le projet du PRFB Nouvelle-Aquitaine, l'un des axes de ce programme est de renforcer la gestion durable de la forêt en augmentant de 25% la surface forestière sous Document de Gestion Durable (fiche action 15). Comment ce chiffre a-t-il été déterminé, pourquoi ne pas afficher une volonté plus ambitieuse, en combien de temps cet objectif doit-il être atteint ?
- Il semble y avoir une incohérence entre les objectifs fixés dans le tableau p47 et une note p94. En effet, dans le tableau p47 est indiquée une diminution de l'exploitation des peupleraies (baisse d'environ 10% entre 2016 et l'objectif 2026). Or, p94 est mentionné « le PRFB a pour objectif de reboiser, au maximum, à surfaces équivalentes » les peupleraies. Par ailleurs, il est indiqué que la mobilisation supplémentaire envisagée dans le cadre du PRFB Nouvelle-Aquitaine (soit plus de 2,4 millions de m3 de bois d'ici les 10 prochaines années) portera plus spécifiquement sur les zones en déficit de gestion. Ces dernières ne sont pas mentionnées. Ainsi, nous ne savons pas quelles zones seront davantage concernées.
- Les SDAGES sont des documents de planification qui auraient dû être retenus pour l'analyse des articulations du PRFB avec les autres documents de planification etc. (p50).
- Concernant l'enjeu eau (p89 du rapport), il serait nécessaire d'inscrire la protection et préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif, qualitatif et hydro morphologique afin de veiller au respect des modalités de franchissement de cours d'eau lors des interventions sylvicoles.
- Concernant les mesures d'évitement et de réduction spécifiques pour certains enjeux environnementaux (p37 du rapport) : il est essentiel de conserver les ripisylves aux essences locales, de ne pas porter atteinte aux zones humides, de ne pas intervenir sur des sols non portant et par forte hydrométrie, d'intervenir hors période sensible pour la faune.
- Pour finir, il est important que soit mentionné de proscrire toutes interventions sylvicoles non conformes aux documents d'objectifs (DOCOB) qui porteraient atteinte aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Barbara Monnereau - Animatrice Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

Pièce jointe

Contributeur : CPIE Seignanx Adour

Corps du mail

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe la contribution du CPIE Seignanx Adour à la consultation du public sur le Programme Régional de la Forêt et du Bois.

Vous en souhaitant une bonne réception

Bien cordialement

CPIE Seignanx Adour

Pièce jointe : PJ 23

Contributeur : Catherine Letaconoux - Présidente AT LANDES

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en PJ la contribution des Amis de la Terre des Landes à la consultation du public relative au projet de plan régional de la forêt et du bois.

Cordiales salutations.

Catherine Letaconoux

Pièce jointe : PJ 24

Contributeur : Laurent Merchant (Conseiller municipal de la commune de Bosset)

Corps du mail

Madame, Monsieur,

J'habite dans un des massif important du sud de la Dordogne et je me sens très concerné par la direction que prends l'exploitation forestière en Nouvelle Aquitaine en ces temps où le dérèglement climatique se confirme chaque jour et encore plus rapidement que prévu.

Ce programme semble uniquement motivé par des considérations économiques et ne mentionne les "enjeux" de biodiversité et de protection du climat que comme des objectifs secondaires qui ne sont ni ne mis en avant ni détaillés. Il ne suffira pas simplement d'invoquer la "gestion durable de la filière" pour que la forêt qui peut avoir un rôle primordial pour nous préserver des pires effets des changements à venir soit en mesure de jouer ce rôle.

Aujourd'hui il est crucial justement que les priorités soient inversées! Ce sont les considérations économiques à court terme qui doivent céder le pas à une vision entièrement revue et corriger de la place de la nature dans notre civilisation, mais ceci est vrai dans presque tous les domaines. Il est tristement apparent que l'État dont la responsabilité première devrait être de préserver un environnement sain pour les générations futures ne se concerne que de maximiser le profit de grandes entreprises sans même garantir que cela fournira des emplois, étant donné l'obsession d'industrialisation robotisée.

Je trouve en outre que la période très limitée et le manque d'information au sujet de cette consultation du publique sont très révélatrice d'un manque de volonté de la part des autorités d'aller vers une réelle gestion des forêts respectueuse de la biodiversité et cohérente en termes de séquestration du carbone. Merci de votre attention

Cordialement

Laurent Merchant

(Conseiller municipal de la commune de Bosset)

Pièce jointe

Contributeur : Dominique NICOLAS Collaborateur du groupe écologiste et citoyen EELV

Corps du mail

Bonjour,

Vous trouverez en PJ, l'avis du groupe écologiste et citoyen EELV du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine sur le Plan Régional Forêt Bois

Cordialement

Dominique NICOLAS

Collaborateur du groupe

Pièce jointe : PJ 25

Contributeur : Frédéric Danjon

Corps du mail

Bonjour,

Veillez trouver ci joint mon avis sur le PRFB :

Je pense que la mobilisation d'une plus grande quantité de bois dans la Région est une nécessité pour la nécessaire transition écologique. Le bois est le seul vrai éco-matériau disponible, et je suis très sensible aux arguments développés dans le rapport coordonné par JF Dhote sur l'intérêt majeur de la substitution de bois aux autres matériaux plus polluant et sur la vulnérabilité aux aléas du bois stocké sur pied en forêt. A ce titre, il faut conserver au Massif Landais sa capacité exceptionnelle de production. La sylviculture qui y est pratiquée et que certains qualifient d'"industrielle" doit comporter des mesures environnementales comme la conservation d'ilots et lisières de feuillus, ou des feuillus au moment de la coupe rase.

Il faut bien sûr en bannir les pesticides, sauf dans les vergers à graines. Les variétés de pin maritime sont conçues de façon à conserver la variabilité génétique, je suis donc favorable à leur utilisation. Il manque une évaluation scientifique de l'impact des prélèvements de souche sur les sols (minéralisation du carbone, lessivage des éléments minéraux) qui permettrait de juger de la pertinence de cette pratique qui pourrait présenter un écobilan négatif. Certains travaux d'entretien qui coupent les racines des arbres sont aussi à bannir, car ces pratiques sont susceptibles de diminuer la résistance des arbres aux chablis. Corrélativement au développement de l'utilisation du pin maritime en bois énergie, il faudrait pouvoir pratiquer des expérimentations d'épandage de cendres qui en résultent, dans le contexte d'une faim de phosphore qui se profile au niveau mondial.

J'ai par ailleurs des inquiétudes concernant l'augmentation de la surface de reboisement en eucalyptus monoclonal Gundal dans le massif Landes. Les régions côtières espagnoles situées entre Bilbao et le centre du Portugal ont vu les essences locales intégralement remplacées par des eucalyptus. Il me semble que à certains stades du peuplement, le sous-bois est quelque peu étouffé par les arbres, et qu'en cas d'incendie accompagné de vent, les feuilles enflammées peuvent s'envoler loin du front de feu et créer un nouveau front.

Il faudrait aussi voir si ce clone résiste bien au déficit hydrique. Il pourrait donc être opportun que la puissance publique limite le remplacement du pin maritime autochtone par l'eucalyptus dans le massif landais.

Les réponses à l'autorité environnementale concernant les coupes rases ou les résineux me semble bien argumentés. Il me paraît gênant de remplacer des peuplements feuillus bien venants par des monocultures intensives de Douglas. Il me paraît en revanche opportun de pratiquer un reboisement de terres délaissées par l'agriculture par des semis/plantation d'essences d'intérêt pour le marché du bois en essayant d'implanter des peuplements mélangés tout en conditionnant les aides à des pratiques qui ne dégradent pas l'écosystème (érosion, tassements des sols, perte de biodiversité...).

Ce plan aurait aussi dû intégrer une demande auprès de l'état et de l'Europe de bannir tout échange transcontinental de plante en pots, menace majeure pour nos forêts et notre biodiversité qui sont à l'origine de l'anéantissement de nos très riches écosystèmes de buis (pyrale du buis) ou des oliveraies italiennes (Xylella).

Les invasions de pathogènes sont une menace majeure pour la production de bois en Nouvelle-Aquitaine.

Bien plus que certaines pratiques sylvicoles l'autre grande menace pour la forêt, les services écosystémiques qu'elle procure et la production de bois c'est l'artificialisation de sols (urbanisation, voies routières, "fermes solaires"...) et les défrichements agricoles.

Le premier devoir des pouvoirs publics vis à vis de la forêt est d'éviter qu'elle soit détruite, en particulier par l'installation de panneaux solaires qu'il ne faut installer que sur des terres improductives, des toits....

Cordialement
Frédéric Danjon

Pièce jointe

Contributeur : Jean-Luc Dubost - coprésident d'Energies Citoyennes du Périgord

Corps du mail

Bonjour,
J'ai appris qu'il y avait une consultation à propos d'un futur plan d'aide à la forêt régional.
Vous trouverez ci-dessous mes commentaires :

Les subventions importantes destinées à favoriser l'investissement en matériel lourd de coupe (énormes coupeuses et énormes engins de débardage entre autres) ne vont aller que dans le sens d'une incitation pour les entreprises équipées d'un tel matériel à pratiquer des coupes rase d'un volume déraisonnable, supérieur à ce que la forêt produit sur une même période.

Il paraît que la forêt progresse en Dordogne : qui nous en donne l'assurance ? Quelles sont les sources d'information fiables et exhaustives sur ce sujet ? Qui contrôle ? et quand bien même actuellement la forêt progresserait-elle, jusqu'à quand attendu l'explosion de la demande en énergie-bois et en granulés ? Pour ces derniers la sciure et les déchets des scieries (de moins en moins nombreuses par ailleurs) seront très vite insuffisants, ce qui conduira les entreprises forestières à ne plus rien laisser en forêt derrière les coupes d'où une dégénérescence prévisible des sols.

Qui assure le contrôle de l'état des sols après la coupe ? (Le contrôle des petits propriétaires foncier est insuffisant) Les grosses machines utilisées par tout temps provoquent des dégâts irréversibles au sol quand ce n'est pas au système complexe des filets d'eau qui innervent nos forêts et alimentent les cours d'eau.

Qui contrôle ? Qui sanctionne ? Qui remet en état et comment ?

On assure que les espaces sont replantés mais à quel prix et dans quelles conditions ? Les sols ravinés, appauvris, nécessitent intrants chimiques, herbicides, répulsifs animaux, etc...

On ne peut plus se permettre de laisser perdurer une situation qui aggrave la destruction et l'empoisonnement des sols, particulièrement celui des forêts dont le rôle de filtre est des plus importants pour nos nappes phréatiques et nos rivières.

Nous sommes dans un temps dangereux. La Terre brûle et paradoxalement la Terre se noie. Nous détruisons et empoisonnons la Terre et ses habitants, au rang desquels nous sommes.

Il convient d'être extrêmement prudent dans nos investissements et d'en analyser toutes les conséquences à moyen et long terme. Ce ne sont pas des réflexions d'écolo attardé, c'est ce me semble ce que dicte la raison. Il ne me semble pas que votre plan présente toutes les garanties requises.

Cordialement
Le coprésident d'Energies Citoyennes du Périgord

Pièce jointe

Contributeur : Michel Galliot- Président de LNE-

Corps du mail

Bonjour, veuillez trouver, ci joint, l'avis de LNE sur le PRFB mis en consultation
Cordialement
le président de LNE

Pièce jointe : PJ 26

Contributeur : Danièle Jugens

Corps du mail

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis pour une forêt comportant une grande variété d'arbres et arbustes floraux capable de résister au changement climatique qui nous impacte chaque jour davantage, et **défavorable à une seule essence d'arbres signe de pauvreté de l'écosystème forestier.**

Bien cordialement,

D. Jugens

Pièce jointe

Contributeur : Dorothea Moreau

Corps du mail

Bonjour

Je suis défavorable au PRFB, tel que vous le proposez. L'exploitation forestière du massif landais est actuellement déjà délétère pour le milieu naturel, les sols et les nappes phréatiques et l'air (pollution par les entrants, destruction par les engins lourds, monoculture contre tout bon sens etc.)

L'extension de ces pratiques sur les parcelles encore préservés serait catastrophique.

Les mesures pour le marché à court terme sont irresponsables et complètement incompréhensibles.

Les exemples catastrophiques de destruction de la biodiversité, protection du climat, ne manquent pas comme en Australie, la Californie, l'Amazonie, la Russie....

Le paysage aussi est important. Ce n'est pas une gestion durable de la forêt dans le sens soutenable, ni une protection des forêts contre les risques

Dorothea Moreau

Pièce jointe

Contributeur : René FONTAINE - membre SEPANSO Gironde

Corps du mail

Madame, Monsieur,

je suis défavorable à ce programme car il ne prend pas en compte la biodiversité.

René FONTAINE
membre SEPANSO Gironde

Pièce jointe

Contributeur : Julien JEMIN- Directeur

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'avis du GMHL concernant le PRFB Nouvelle-Aquitaine actuellement en consultation sur le site de la DRAAF NA.

Il est certain que ce document ne peut aboutir en l'état au risque que la société ne se pose des questions quant au poids du lobby bois vis à vis des institutions régionales.

Restant à votre disposition pour travailler sur ce document à une version intégrant l'aspect biodiversité.

Cordialement

Pièce jointe : PJ 27

Contributeur : Françoise Branger- BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE

Corps du mail

Mesdames, messieurs,

Veillez trouver ci-joint notre contribution à la consultation en cours sur le Programme Régional de la Forêt et du Bois.

Cordialement,

Françoise Branger

BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE

Pièce jointe : PJ 28

Contributeur : Karine EYSNER- SEPANSO

Corps du mail

Bonjour,

N'ayant pas reçu d'accusé de réception, nous nous permettons de renouveler notre envoi.
Cordialement.

Karine EYSNER

Pièce jointe : PJ déjà enregistrée

Contributeur : Julien JEMIN- Animateur territorial- FNE

Corps du mail

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'avis de la structure animatrice et des animateurs territoriaux du Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA) concernant le PRFB - Plan Régional Forêt-Bois 2018-2027.

Restant à votre disposition pour travailler sur ce document à l'intégration des enjeux relatifs aux Chiroptères.

Cordialement

Pour FNE NA, Julien JEMIN,

Pièce jointe : PJ 29

Contributeur : Christine Marsteau
Corps du mail Veuillez trouver ci joint mon avis sur le PRFB C. Marsteau
Pièce jointe : PJ 30

Contributeur : Adrien VALINCOURT
Corps du mail Bonjour, Veuillez trouver ci-joint mon avis sur le PRFB de Nouvelle-Aquitaine. Bonne réception. Adrien VALINCOURT
Pièce jointe : PJ 31

Contributeur : RIVET JEREMY
Corps du mail Bonjour, Dans un monde où nous n'arrivons pas à réduire nos émissions de CO2, les arbres sont notre meilleure chance pour l'avenir. Nous devons être ambitieux et boiser notre région. Il faut absolument intégrer dans ce projet un rapport arbre coupé/ arbre planté avec une croissance positive en faveur des arbres plantés. Si nous ne plantons pas assez d'arbres c'est en 1er notre agriculture qui en subira les conséquences via l'augmentation des inondations, tempêtes et sécheresses. Je propose un rapport d'au minimum 4 arbres plantés pour 1 arbre coupé. Merci d'intégrer cette demande à votre projet. Cordialement RIVET JEREMY
Pièce jointe

Contributeur : Denise Cassou
Corps du mail J'émet un avis défavorable au projet de PRFB de Nouvelle Aquitaine car sa mise en œuvre aurait des conséquences catastrophiques sur toutes les forêts de la Région. Voici pourquoi : - augmentation de 25 %de la récolte de bois sans évaluation des possibilités réelles et des conséquences - prise en compte des aspects environnementaux et des enjeux climatiques très insuffisante pour ne pas dire quasiment absente, ce qui est dramatique au regard des urgences actuelles - augmentation de l'exploitation des feuillus au détriment de la biodiversité - généralisation de la mécanisation à outrance, des coupes rases, des labours profonds, de la monoculture, des intrants chimiques, dont on connaît pourtant les effets désastreux sur les sols (déstockage du carbone, tassement, appauvrissement en matière organique, destruction des micro-organismes...) La biodiversité, la perte de productivité, la moins grande résistance aux maladies et aux prédateurs - programme dont l'objectif essentiel est la production à court terme au mépris de la multifonctionnalité de la forêt et de l'intérêt réel des propriétaires. Où sont les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?

Où sont les actions pour mieux connaître les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers ?

Ces mesures doivent pourtant faire partie des objectifs des PRFB

Je note que l'avis de l'Autorité Environnementale est plus que réservé !

Il est indispensable que ce projet de PRFB soit profondément modifié en prenant notamment en compte le rapport du comité scientifique Ecobiose, créé à l'initiative de la Région Nouvelle Aquitaine, dont la mission est de "réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques sur les interrelations entre état de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et provision de services économiques et socio-culturels sur le territoire néo-aquitain": <https://www.ecobiose.fr/rapport/>

Ce PRFB, sous sa forme actuelle, est en effet une aberration au regard des nombreuses études scientifiques sur le fonctionnement des socio-écosystèmes forestiers.

https://www.ecobiose.fr/wp-content/uploads/2020/01/ECOBIOSE_forets-bois.pdf

Je suis par ailleurs très surprise qu'il ne soit pas possible de consulter les autres contributions, contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des consultations publiques.

Pourquoi une telle opacité ?

Le 16 janvier 2020

Denise Cassou

Pièce jointe

Contributeur : François Cazes - Technicien forestier indépendant

Corps du mail

Bonjour,

Je me permets de vous adresser un modeste commentaire sur le PRFB de la région Nouvelle Aquitaine.

Vous en souhaitant bonne réception,

Pièce jointe : PJ 32

Contributeur : Pierrick MARION

Corps du mail

Bonjour,

Voici ma contribution à ce document :

Le PRFB remplace les orientations régionales forestières et les plans afférents. Il a été soumis à une évaluation environnementale par le Cerema de piètre qualité. L'avis du CGEDD a manifestement été ignoré dans sa quasi-totalité au prétexte d'un avis peu pertinent sur certains points, et l'avis du Conservatoire Botanique National Aquitain transcrit dans le tableau sur les habitats n'a pas été pris en compte. Aucun groupe en charge de la biodiversité n'a été mis en place et le sujet n'a donc pas été traité...

Ainsi ce PRFB va conduire à plus couper, réduire les durées, couper les feuillus et les remplacer par des essences plus productives (coupe rases sur les barthes de l'Adour, avec plantation de

peupleraies ; plateau de Millevaches où les hêtraies résiduelles seront remplacées par du Douglas...).

Le changement climatique est visiblement utilisé comme alibi pour justifier des orientations qui risquent, au contraire, de diminuer les capacités de résilience, d'atténuation et d'adaptation des forêts. Les études scientifiques publiées dans des revues de référence s'accumulent pour mettre en évidence la plus forte vulnérabilité des peuplements résineux, et de façon générale, la moindre résilience des peuplements mono spécifiques traités en futaie régulière, face au changement climatique. Ainsi, il existe dans le PRFB une contradiction fondamentale entre un objectif visant à améliorer la résilience et la résistance des peuplements forestiers au changement climatique, et un objectif de relance des plantations ciblant les essences résineuses et les peupliers. Exposées particulièrement à l'augmentation des risques d'attaques parasitaires et à la diminution de la disponibilité en eau à prévoir dans les prochaines décennies. En matière d'adaptation au changement climatique il faut miser sur la diversification des peuplements pour améliorer leur résilience et leur résistance face aux perturbations.

L'objectif inscrit dans le PRFB est une reprise des investissements en plantations d'essences valorisées par les marchés (notamment de résineux et de peupliers). Je suis opposé au développement des transformations de peuplements et demande un encadrement strict des enrichissements afin de ne pas porter atteinte à l'environnement et aux espèces inféodées aux peuplements forestiers en place. Les habitats naturels forestiers, les aulnaies frênaies et les ripisylves ne doivent pas être transformées. Chaque dossier de transformation devrait être analysé avant subvention. Les habitats mono spécifiques doivent être évités, alors que le PRFB déclare le pin maritime comme étant le plus résilient !. En fait c'est la foresterie intensive mono spécifique des Landes qui est étendue à l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine !

Ce document fait l'impasse sur un certain nombre de points :

- **La forêt en tant qu'écosystème dont la richesse et la fragilité sont avérées ne peut pas s'adapter à l'industrie, c'est l'homme qui doit s'adapter pour exploiter le plus durablement possible une ressource,**
- **la forêt couvre plus de 30 % de notre territoire et joue un rôle clef pour le maintien d'une biodiversité en déclin partout,**
- **la non gestion et la création d'un réseau de forêts en évolution libre pourrait permettre de sauvegarder un certain nombre d'espèces forestières et de favoriser la résilience de l'ensemble du massif régional,**
- **les questions de résilience forestière et d'ouverture vers d'autres sylvicultures que la futaie régulière ne sont pas suffisamment abordées,**
- **le PRFB ne contient pas suffisamment de garde-fous pour éviter que sa mise en œuvre, notamment au travers des incitations financières, ne se solde par une baisse de biodiversité : il faut imposer qu'un diag environnemental accompagne chaque dossier d'investissement soutenu par Etat ou collectivités.**
- **le PRFB devrait acter de manière plus ferme sur la protection de certains habitats forestiers : pas de transformation des aulnaies frênaies (= conservation HIC* et pas d'altération de la fonctionnalité des ZH).**

Pour toutes ces raisons j'émet un avis défavorable à ce document.

Pierrick MARION

Pièce jointe

Contributeur : Carole Gonzalès

Corps du mail

Je suis une citoyenne adhérente à la Sepanso, bénévole active au sein d'un groupe de citoyens. Voici mes impressions :

Consciente de la réalité du terrain je m'inquiète des conséquences destructrices du programme régional forêt bois sur les forêts de toute la Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre de la déclinaison régionale du plan national Forêt bois (PNFB), une Commission Régionale (CRFB), coprésidée par le Préfet et le Président de la Région, et pilotée par la Direction Régionale de l'Alimentation l'Agriculture et la Forêt (DRAAF), a été mise en place pour élaborer le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) pour les 10 ans à venir. La CRFB réunit majoritairement des représentants professionnels et **2 représentants Fne/Sepanso**.

Nous sommes tous conscients que, ce qui se passe tout autour de nous aura 1 impact et a déjà fait du tort, nous devons alerter et faire prendre conscience que c'est maintenant ou jamais. Nous nous devons former les acteurs désireux de progresser vers 1 avenir plus sain. D'où la nécessité de connaissance, de préservation, de valorisation des savoirs ancestraux.

Ce projet ne fait part d'aucune évaluation quantitative ni mesure concrète n'est envisagée pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques dont le climat.

L'avis délibéré de l'Autorité Environnementale sur le projet de PRFB rejoint la Sepanso.

Tous ces projets inutiles doivent cesser et ce qui doit se mener pour le bien commun se fera mais pas comme ce genre de gaspillage d'énergie, d'humains. Une bonne conscience de la part de tous et s'il vous plaît c'est urgent !!!!!!!

Carole Gonzalès

Pièce jointe

Contributeur : Marie Philippe

Corps du mail

Madame, Monsieur

Je vous écris dans le cadre de la consultation du PRFB, que j'ai lu attentivement.

Je suis habitante de la Dordogne et je tiens à vous dire tout d'abord que je regrette que cette consultation a eu lieu pendant cette période des fêtes et ce début d'année. Période où le public n'est pas disponible.

J'aurai souhaité une consultation réellement démocratique, a une période où le public est disponible et que des moyens soit mis en œuvre pour que le public soit informé de cette consultation.

Dans ce programme il est question avant tout de l'aspect économique, l'écosystème forestier, sa préservation ne semble pas être prise en compte.

L'aspect économique est très bien détaillé avec beaucoup de subventions qui lui sont destinés tandis que l'aspect de préservation des écosystèmes est trop vaguement décrit, il n'y a pas de moyens réels qui sont décrit.

Il est dit qu'il n'y a pas vraiment d'études sur l'écosystèmes qui sont réalisés or il existe nombre de sources d'informations sur ce thème. L'association PRO SILVA (association reconnue d'utilité publique) serais en mesure de vous fournir beaucoup d'information dans ce domaine.

L'intérêt et les moyens pour la préservation des écosystèmes doit passer en premier lieu avant le gain économique au risque de dégâts irrémédiable pour l'environnement.

Les sols une fois détruit ne pourront pas se reconstituer.

Une plantation d'arbre ne peut pas remplacer une forêt, elle n'est pas une forêt car elle n'en a plus l'écosystème. En effet Les écosystèmes sont très réduits dans les plantation d'arbre.

Des forets de feuillus, de vrais sols forestiers sont une richesse incroyable

La forêt nous rend tellement de service dont le prix n'est pas quantifiable

Tant de livre, d'articles, de documents vidéos en parlent à l'heure actuelle

La nature n'est pas compatible avec le fais de s'industrialiser car elle perd son côté naturel alors. Nous avons besoin de cette nature pour vivre sur la planète.

Préservons les vraies forêts pour le futur, préservons les pour les futures générations!

Le modèle de sylviculture des landes n'est pas compatible avec celui des autres régions.

D'autres possibilité de prélever des arbres existent, la sylviculture irrégulière et continue

Je souhaite que ce soit ce type de sylviculture qui soit subventionnée et promue par un programme régional sur le bois. Cette sylviculture allie préservation de l'environnement et développement économique.

Je demande à ce que ce programme soit de nouveau réalisé en privilégiant d'autres approches que les coupes rases et les investissements en machines lourdes et que l'axe principal soit de préserver les écosystèmes forestiers, nos paysages. IL est possible de réaliser des gains économique mais ils doivent être réalisé e sans excès dans le respect réel de l'environnement.

Marie Philippe

Pièce jointe

Contributeur : Claude Deloffre

Corps du mail

Monsieur,

En tant qu'usager de la forêt, je suis formellement contre ce projet qui va démolir à plus ou moins brève échéance

Une biodiversité qui m'est chère. C'est tout proprement scandaleux ! Les lobbys du bois vont faire disparaître végétaux, animaux et essences mélangées et écosystèmes indispensables à la survie et la protection de la forêt.

Je suis contre tous les abattages et les monocultures prévues.

Claude Deloffre

Pièce jointe

Contributeur : Alain Garcia

Corps du mail

Texte illisible

Pièce jointe

Contributeur : Birgit Herbert

Corps du mail

Aurore Niermans lettre est parfait, rien à ajouter!

Madame, Monsieur,

Je ne pense pas que les engins de coupes utilisés (toujours) puissent éviter des coupes rases. Ou sans doute devriez-vous venir sur place constater les dégâts en direct.

Je suis donc contre ce projet de gestion forestière qui est bien loin de prendre en compte la protection des forêts en général et béarnaises en particulier.

Je suis donc contre, formellement, tous ces abattages soi-disant ciblés comme toutes monocultures qui ne font que fragiliser nos vies, nos paysages, notre carbone et la diversité indispensable à nos respirations et regards.

Le bon sens devrait être une obligation.

Pièce jointe

PIECES JOINTES

PJ 1

Elaboration du Programme Régional Forêt Bois (PRFB) de Nouvelle-Aquitaine (2017-2026)
Analyse et propositions de France Nature Environnement

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
A – ENCADRER L'AUGMENTATION DES PRELEVEMENTS DE BOIS
A1 - Veiller au réalisme de l'évaluation A2 - Conditionner les aides financières à des diagnostics et suivis écologiques A3 - Evaluer les effets des GIEEF par un comité A4 - Concevoir de nouvelles voiries que dans un schéma de desserte A5 - Choisir des indicateurs de suivi pertinents
B – DONNER TOUTES SES CHANCES AUX FORETS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
B1 - Evaluer la vulnérabilité du milieu forestier B2 - Installer un dispositif de suivi représentatif B3 - Augmenter la résilience naturelle des forêts B4 - Assurer l'articulation avec la récolte de biomasse
C – INTEGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LE RENOUVELLEMENT
C1 - Caractériser les peuplements dits « pauvres » ou en « impasse sylvicole » C2 - Localiser les plantations et leurs exclusions C3 - Suivre les effets plantations C4 - Intégrer des actions en faveur de la biodiversité C5 - Conditionner les soutiens financiers à l'augmentation de la diversification
D – PREVENIR ET GERER LES RISQUES AVEC DES MOYENS ADAPTES
D1 - Caractériser les risques et diminuer leurs facteurs de vulnérabilité D2 - Eviter les impacts sur l'environnement D3 - Assurer une coordination interrégionale D4 - Veiller à la santé des forêts D5 - Privilégier les mesures préventives et les diffuser D6 - Utiliser les traitements curatifs en dernier recours et suivre leurs effets D7 - Agir contre les espèces exotiques envahissantes identifiées
E – PRESERVER LA BIODIVERSITE ; DEMAIN, UN ACTE DE GESTION COURANTE
E1 - Etablir un diagnostic objectif et partagé E2 - Etablir un référentiel des bonnes pratiques E3 - Conditionner les aides financières à l'amélioration de la biodiversité E4 - Intégrer les continuités écologiques dans la mobilisation et le renouvellement E5 - Elaborer des outils intégrés d'aide à la décision E6 - Intégrer les enjeux environnementaux dans les Stratégies Locales de Développement Forestier
F – PRESERVER LES ZONES A FORTS ENJEUX ECOLOGIQUES
F1 - Rendre compatibles les objectifs de prélèvements-renouvellement avec ceux de préservation F2 - Etablir des diagnostics multicritères F3 - Mettre en place une concertation sur les zones à fortes modifications F4 - Concilier nouvelles adaptations sylvicoles et DocOb et les suivre F5 - Actualiser et faire converger SRGS et DRA-SRA au sein d'un comité dédié

D'après le Vade-mecum PRFB de FNE, Julie Marsaud, coordinatrice du Réseau Forêt ; février 2017

Avis de FNE Nouvelle Aquitaine
sur les documents reçus en préalable à la réunion technique du 13 juillet 2018-07-09

L'avis porte sur les documents reçus les 30 juin et 6 juillet :

- **Un projet de règlement intérieur de la CRFB** : outre que ce projet arrive un peu tard, plus d'un an et demi après l'installation de la CRFB, les modifications proposées vont dans la bonne direction. Cependant certaines précisions devraient être apportées :
 - Préciser : « *« les avis des commissions thématiques restreintes sont transmis à tous les membres de la CRFB »*,
 - Le délai de **cinq jours**, entre la convocation et la date de réunion, est trop court pour permettre de se rendre systématiquement disponible.
 - La clause de confidentialité paraît excessive pour permettre un véritable travail d'équipe au sein des différentes structures
- **Un projet d'arrêté préfectoral intitulé « de résilience »** axé sur les actions éligibles « *visant à l'amélioration de la résilience des peuplements compte-tenu de leur inadaptation aux conditions climatiques et stationnelles actuelles et futures ou à l'amélioration de leur valeur environnementale* », sans précisions sur les conditions précises d'éligibilité du point de vue environnemental.
- **Un projet de rapport assorti d'annexes parmi lesquelles on trouve des fiches-actions.** La prise en compte de l'environnement ne figure que dans les fiches de l'axe 2 intitulé « **Renforcer la gestion durable de la forêt** ». Chaque fiche se terminant par la mention « *Prise en compte des enjeux environnementaux* » où l'on promet que la sylviculture dynamique tiendra compte de ces enjeux, sans informations précises sur les mesures à mettre en place.
- **Un projet d'arrêté sur le commerce des graines et plants forestiers, dits « matériels forestiers de reproduction » (MFR) avec des annexes.** Il s'agit de documents purement techniques de portée économique, destinés aux gestionnaires de forêts et dont la portée environnementale est inexistante.

Globalement, on reste dans le flou total, ceci faute de connaissance de l'état écologique initial et d'études d'impact comparatives, des différents modèles de gestion forestière sur l'environnement.

En conclusion, nous ne voyons pas comment la réunion technique du 13 juillet va faire progresser la prise en compte de l'environnement dans le projet de PRFB.

Bordeaux 10 juillet 2018-07-10
Colette Gouanelle,
représentante FNE Nouvelle Aquitaine à la CRFB



Consultation du public sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois

Avis de FNE Nouvelle-Aquitaine

8 janvier 2019

FNE Nouvelle-Aquitaine demande que ce programme ne soit pas validé tant qu'il n'aura pas été modifié, avec une meilleure prise en compte des fonctions écosystémiques et climatiques, et en intégrant de véritables actions de préservation et de restauration.

Table des matières

Préambule.....	1
Avis général.....	2
Analyse détaillée non exhaustive.....	2
Analyse de la réponse de madame la Préfète aux remarques de l'Autorité environnementale..	4
Conclusion.....	5

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine est une confédération qui regroupe de nombreuses associations de défense de l'environnement. Elle est agréée par le ministère chargé de l'écologie sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine

Préambule

La réponse de la préfecture à l'avis de l'AE mentionne que le PRFB « a fait l'objet d'une co-construction avec l'ensemble des acteurs de la filière et avec l'ensemble des organisations associées. Il ne s'agit donc pas d'un document prescriptif émanant des seules structures DRAAF et Conseil Régional, contrairement à ce qui est écrit en introduction de l'avis détaillé de l'AE »...

En fait de co-construction, nous pouvons affirmer qu'aucune des remarques formulées par FNE-NA, aussi bien oralement (2 rencontres avec les personnes de la DRAAF et de la Région en charge de l'élaboration du projet de PRFB) que par écrit (cf les deux documents ci-joint), n'a été prise en compte. Nous avons seulement pu constater un affichage de quelques intentions en matière de préservation de l'environnement, que l'on peut facilement imaginer sans suites lorsque l'on analyse les fiches-actions. A titre d'exemple le document l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM) de ce projet de programme est



Angoulême, le 13 mars 2017

Monsieur le Préfet de la
Nouvelle-Aquitaine
2 esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX CEDEX

Objet : Commission Régionale de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine
Propositions de FNE Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Préfet,

Suite à la réunion de la commission régionale de la forêt et du bois du 27 janvier dernier, nous avons l'honneur de vous proposer, ci-jointes en annexe, les modifications aux deux documents qui ont été présentés en séance.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération respectueuse.

Michel MORTCLAN
Président de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine

PJ 5

Les mesures proposées dans le programme régional forêt bois sont en contradiction totale avec une gestion durable et intelligente : c'est une aberration économique qui ne vise que le très court terme et écologique ne prenant pas en compte la biodiversité, le climat, les paysages, son rôle de régulateur et filtration des eaux... Après la passages des engins il ne reste que des fondrières d'où ont disparu rainettes, salamandres, rongeurs, cèpes, oiseaux ... Après les « reboisements » la diversité est éliminée : merisier, alisier, sureau, houx ... ont disparu , la forêt n'offre plus de résilience et de résistance biologique ; lors des tempêtes elle est rès fragilisée physiquement.

Non seulement il faut laisser des parcelles intactes , mais il faut les protéger et essayer de la relier par des corridors. Même au Canada ou en Suède ce genre d'exploitation est de plus en plus remis en cause devant les conséquences qu'il génère.

Ces mesures sont typiques du mode de gouvernance actuelle, des lois verdâtres sont promulguées puis sous l'action des lobbies, avec la complicité des préfets, du ministre de la FNSEA et autres politiques, sont vidées de leur contenu.

Ce genre de consultation est souvent difficile d'accès, est fait en catimini et la plupart du temps il n'est pas tenu compte des observations, les décideurs et lobby y étant surreprésenté.

Enfin il est inacceptable qu'il ne soit pas tenu compte des copier-collés, si les gens sont d'accord sur les arguments, il n'y a aucune raisons pour ne pas l'exprimer de la même manière, encore un déni de démocratie.

Non seulement je suis opposé à ce programme mais j'y suis totalement hostile.

LE 12/01/2020 à St Martial d'Albarède où les effets du mode de gestion préconisé peuvent être touchés du doigt.

Bernard Blanchier





VIVE LA FORET ASSOCIATION LOI 1901 N° 4/02099

déclarée en préfecture le 30 août 1989. Parution J.O. le 04.10.89

AGREEE pour le département de la Gironde

par ARRETE PREFECTORAL DU 22 DECEMBRE 1994

siège social : Mairie de Lacanau

ADRESSE POSTALE : VLF – 2, place des Tilleuls 33000 Bordeaux
 ☎ / FAX 09.72.61.36.87. – site : <http://www.vivelaforet.org> Courriel : vlf@vivelaforet.org

Contribution de Vive la Forêt au projet de programme régional de la forêt et du bois pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Projet soumis à l'avis du public du 16 décembre 2019 au 16 janvier 2020 inclus.

Envoi électronique : prfb.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

En synthèse, l'association VIVE LA FORET émet un avis défavorable au projet de PRFB Nouvelle Aquitaine et demande à ce qu'il ne soit pas validé tant qu'il n'aura pas été modifié, avec une meilleure prise en compte :

- des fonctions écosystémiques et climatiques des forêts
- de mesures favorisant des conduites de peuplements diversifiés
- d'une sylviculture irrégulière en régénération naturelle et en exploitation continue
- d'une coordination et d'une conditionnalité des aides en matière de bonnes pratiques environnementales

L'association Vive la Forêt est agréée au titre de la protection de la nature pour le département de la Gironde.

La forêt de Gironde est évidemment concernée par le PRFB et nous avons pris connaissance du projet de PRFB Nouvelle-Aquitaine.

Rappel : Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans. Il a été approuvé par le Décret n° 2017-155 du 8 février 2017. Chaque région doit élaborer un Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) dans les 2 ans qui suivent l'approbation du PNFB, sous l'égide de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois co-présidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Le Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) est amené à servir de cadre stratégique des interventions de l'État et des collectivités pour les 10 prochaines années. Chaque PRFB doit adapter les orientations et objectifs du PNFB à sa région.

L'élaboration des documents afférents au PRFB.

Le PRFB est décliné dans un document de 156 pages fixant les enjeux, les priorités, les objectifs stratégiques et une mise en œuvre en 39 fiches actions.

Le programme a fait l'objet d'une évaluation environnementale conduite par le CEREMA. Ce travail a permis d'introduire un paragraphe de 3 pages « *Enjeux environnementaux à prendre en compte pour cette mobilisation supplémentaire* ». On y retrouve l'énoncé de grands principes incontournables et les vertus attendues d'un couvert forestier pour la biodiversité, les sols, l'eau, les paysages. Il ne s'en dégage rien de prescriptif, et rien qui soit étayé par des moyens incitatifs. Le travail du CEREMA a aussi conduit à l'intégration au niveau de chaque fiche action d'un paragraphe spécifique sur la prise en compte des enjeux environnementaux. Là encore on trouve l'énoncé de principes sans portée prescriptive, ni moyens incitatifs.

L'autorité environnementale a émis de fortes critiques que nous partageons. Globalement, elle observe que « *l'évaluation environnementale est uniquement qualitative ce qui ne permet pas, sur plusieurs enjeux importants, de s'assurer du respect de la trajectoire vers la neutralité carbone de la France, ni de l'absence de perte nette de biodiversité. Aucune solution de substitution n'est analysée, notamment au regard des impacts environnementaux.* »



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Siège pour l'Union, la Protection et l'Aménagement des Forêts de la Région des Landes
1851 route de Carretille, 41201 CARREUILLE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Plan Régional Forêt Bois
Avis SEPANSO 40 : nous sommes défavorables à ce projet.

Observation 1 : le programme est présenté comme co-construit, or les représentants des associations de protection de la nature et de l'environnement n'ont guère été écoutés. La composition de la Commission Régionale Forêt et du Bois (CRFB) est révélatrice à cet égard. Le pilier environnemental du développement durable est nettement moins important que le pilier économique.

Observation 2 : la SEPANSO 40 constate que l'accroissement de la demande de bois pour les chaudières à biomasse se traduit dans le département des Landes par des coupes trop importantes de forêts diversifiées, lesquelles ont été ou vont être reboisées avec des résineux. Nous sommes désolés de voir des forêts complexes (hêtres, chênes, châtaigniers, noisetiers...) remplacées par des forêts quasiment monospécifiques de résineux. Nous pensons que le PRFB accentuera encore les atteintes à la biodiversité que nous dénonçons. Nous étayons cette hypothèse en faisant remarquer l'absence de scierie capable de traiter des gros bois feuillus dans notre département ; les élus ont investi à juste titre, par exemple, pour développer les chênaies de l'Adour, mais les bois exploités sont en grande partie exportés !!! Il semble essentiel de développer le stockage du carbone dans des constructions réalisées avec des bois de qualité, c'est-à-dire de retrouver les fondamentaux d'une économie qui repose avant tout sur les ressources locales de ses territoires.

Observation 3 : La SEPANSO déplore que le PRFB ne soutienne pas clairement les forêts complexes qui comprennent diverses espèces. Nous rappelons que les forêts monospécifiques sont infiniment plus vulnérables aux attaques de ravageurs ; on ne peut que s'étonner que les rédacteurs n'aient pas intégré les retours d'expérience sur ce sujet. Si le PRFB devait vraiment favoriser la biodiversité, les plantations monospécifiques devraient être clairement interdites. La SEPANSO souligne que la généralisation du modèle de forêts de plantation (l'expression n'est-elle pas un oxymore ??) va à l'encontre de la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Les forêts où poussent diverses essences résistent mieux aux vents violents... Les feux de forêt se propagent plus vite dans les plantations de résineux que dans les boisements multispécifiques ; le PRFB devrait donc soutenir la préservation ou le développement de boisements multispécifiques.

Observation 4 : Le PRFB prévoit d'augmenter de 25% la récolte de bois en facilitant l'utilisation d'abatteuses. Cela peut se faire de diverses manières, or rien n'est prévu pour que les populations locales puissent s'exprimer sur la mise en œuvre de projets qui sont susceptibles de provoquer de sérieux problèmes comme nous avons pu le constater dans les zones inondables ou pentues. Quant à l'impact de la mécanisation sur la biodiversité, il semble avoir été totalement considéré comme nul ou négligeable, ce qui n'est pas le cas.

Observation 5 : Le PRFB présente une faible analyse même en ce qui concerne l'économie. Nous avons souligné l'insuffisance de capacité de valoriser les chênes, les frênes... Nous tenons à attirer l'attention sur l'impact négatif de l'industrialisation de la foresterie ; celle-ci ci banaliserait les paysages et en conséquence les touristes seront moins enclins à venir séjourner dans nos campagnes.



Madame, Monsieur,

Je vous écris dans le cadre de la Procédure de participation du public au programme régional de la forêt et du bois (PRFB) en Nouvelle-Aquitaine .

Après avoir parcouru les documents du PRFB consultable, je considère que ce programme ne peut pas être validé en l'état.

Quelle est l'éthique de ce projet? Quels sont vos valeurs autres que les intérêts économiques, la mécanisation à outrance pour augmenter les ratios de production ?

Les limites et les conséquences de ce type de politique productiviste à outrance ont déjà été amplement constatées sur l'agriculture tant d'un point de vue social qu'environnemental.

N'est-il pas possible de faire autrement?

Nous ne sommes pas au Canada, il me semble que les paysages du Périgord ne sont pas en capacité d'accueillir ce type de mécanisations? Le type de machines que vous souhaitez employer ne sont pas prévues pour ces espaces.

On constate régulièrement l'impact des ces engins sur les chemins et les paysages.

Le climat humide de la Dordogne est-il propice à ce genre de machines ?

Les ornières, voir les ruisseaux créés par ce type d'engins sur les chemins sont considérables.

Avez vous les budgets pour refaire ces chemins? Est-ce aux mairies et au paysans de refaire les chemins? Est-ce au propriétaire de perdre son temps et son énergie pour que les choses soient remises en ordre?

Comment cela passera t'il en temps de pluie? Par exemple s'il pleut de façon considérable pendant des semaines comme cela ce passe régulièrement en Périgord et que les sols sont détrempés?

Les machines s'arrêteront t'elle de tourner pour respecter les sols et les chemins, au risque de perdre un temps précieux pour la rentabilité de ces machines?

Nous avons déjà constaté à plusieurs reprise en Dordogne que ce n'était pas le cas.

Même pour un non spécialiste il est aisé de percevoir l'impact de cette politique sur l'érosion des sols et leur conséquences.

La forêt n'est pas au service de l'industrie même si celle-ci fait tout pour la soumettre à ces modes productivistes, un jour le pin , un autre le peuplier, un autre jour l'eucalyptus pourquoi pas (un arbre bien de chez nous..)?

Nous constatons des événements climatiques de plus en plus violents incendies, tempêtes, tornades, inondations.. Il me semble que les méthodes d'exploitations , de culture, ainsi que les essences d'arbres proposées dans ce programme ne sont pas adaptés à la puissance de ces phénomènes climatiques.

Quels sont dans ce programme les budgets alloués à la préservation et l'équilibre des écosystèmes sur le long terme?

Où sont dans le PRFB, les budgets alloués à la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (SIGPN) valorisée par PRO SILVA?

Jean-Marie Froidefond

à Monsieur le commissaire enquêteur

Le 14 janvier 2020

Réponse à l'enquête publique concernant le « Programme Régional de la Forêt et du Bois »

Monsieur le commissaire enquêteur

À la lecture de ce programme 2018-2021, j'ai l'honneur de vous adresser plusieurs remarques.

Un manque d'information notable

J'ai été surpris de découvrir cette enquête publique fin décembre car elle n'apparaît pas sur le site du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. J'ai aussi cherché en vain sur le site de la Préfecture de Région et sur le site de la DREAL. Il y a un manque d'information qui dévalorise cette enquête. Cela mériterait que vous ayez beaucoup de réponses!

Des intérêts financiers à court terme

J'ai l'impression que seuls les intérêts financiers à court terme comptent. Or la sylviculture se développe sur une période relativement longue. Par conséquent elle doit se prémunir de plusieurs risques dont la sécheresse et les feux de forêt. Cultiver des arbres comme du maïs pose question même aux néophytes comme moi. Des essences doivent d'abord être impérativement évitées comme l'eucalyptus qui appauvrit les sols et s'enflamme très facilement. Des plantations de feuillus devraient être encouragées pour ralentir ou limiter les risques d'incendie. Ce programme n'intègre pas suffisamment la biodiversité dans les forêts de production. Or cette biodiversité introduit une meilleure résistance des boisements aux aléas climatiques.

La sylviculture doit s'adapter à l'environnement,

La sylviculture dépend des sols, du climat et des ressources hydriques. Les essences doivent être choisies en fonction de ces paramètres. Les secteurs en pente sont fragiles et la forêt protège les sols de l'érosion. C'est aussi le cas à proximité des cours d'eau. Cet aspect n'est pas suffisamment développé. Il est ridicule de vouloir adapter l'environnement à la sylviculture. Il est dangereux de développer la mécanisation qui favorise les coupes rases et les dessertes routières dans les massifs forestiers (érosion des sols et renforcement du vent). Les impacts du réchauffement climatique sont très peu évoqués dans les fiches 16 et 17. Là aussi, la biodiversité joue un rôle primordial.

Ce programme fait la part belle aux grandes exploitations de sylvicultures intensives et à leurs rentabilités à court terme. Ce projet ne favorise pas les bonnes pratiques pour une gestion saine. Il est en désaccord avec les préconisations de l'Etat en matière de biodiversité. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le commissaire enquêteur, de donner un avis défavorable.

Jean-Marie Froidefond



AVIS DU GROUPE FORÊT DU Collectif Transition Périgord Noir

*« Une forêt est un capital
qui produit de lui même
l'intérêt qu'il rapporte.*

*Toute la question est de
déterminer cet
accroissement et les
conditions dans lesquels il
sera avantageux, de façon
à ce que l'on puisse
prélever par exploitation
sans nuire au capital et
sans compromettre la
reconstitution de l'intérêt,
c'est-à-dire son nouvel
accroissement dans
l'avenir »*

Adolphe GURNAUD, 1890

Présentation du collectif

Le Collectif Transition Périgord Noir regroupe des citoyens d'horizon divers. Il se propose de réfléchir aux nécessaires transitions économiques, sociales et culturelles en alternative à une société basée sur la valeur de l'argent et la fuite en avant du productivisme.

Il a ainsi pour vocation d'impulser la nécessaire transition écologique et la sensibilisation, la mise en réseau d'acteurs et la concrétisation d'actions locales sur le territoire.

Le groupe forêt dont nous sommes les représentants vise à œuvrer pour la préservation de la forêt et de la biodiversité afin d'en maintenir le capital et pour des relations respectueuses de l'homme avec son environnement.

Avis non exhaustif

En premier lieu nous sommes en phase avec la contribution de France nature Environnement.

Le rôle multifonctionnel de la forêt n'est pas pris en compte dans ce programme ; nous trouvons peu voire aucune articulation avec les documents sur l'eau et milieux aquatiques ni même avec les chartes des PNR qui pourtant ont des objectifs et actions de gestion sylvicole durable ou intégrée. On ne trouve pas non plus d'articulation avec les DOCOB des aires protégées Natura 2000, par exemple.

On constate un grand déséquilibre entre la partie économique dont les fiches actions sont très étayées et chiffrées, dotées de subventions importantes contrairement aux fiches actions concernant la biodiversité et les méthodes alternatives de gestion.

Nous avons relevé un décalage entre les objectifs proposés et la nécessité de protéger les écosystèmes forestiers. Par exemple, il nous semble impératif d'augmenter significativement les espaces forestiers protégés. Les objectifs de prélèvement de bois nous semblent surdimensionnés par rapport aux capacités de l'écosystème forestier à se régénérer. Ces

SOCIETE DES AMIS DE NAVARROSSE

Association 1901 agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement

Siège social : 346 rue des Nasses - 40600 Navarrosse BISCARROSSE

Site : <https://san40.org> - Courriel : ecrire@san40.org

Projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Contribution de la Société des Amis de Navarrosse (SAN)

Envoi courriel du 14/01/2020 à prfb.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Synthèse

La Société des Amis de Navarrosse donne un avis défavorable au projet de plan en l'état actuel.

Risque feux de forêts

Le risque feux de forêt, accru par le réchauffement climatique, est bien identifié mais les actions prévues pour réduire ce risque nous semblent insuffisantes.

Nous proposons, par exemple, de favoriser le remplacement des pins par des feuillus à la périphérie des zones urbanisées. Ceci aurait un effet sur la propagation du feu dans les deux sens.

Par contre, hormis ce cas particulier, la création de boisements multispécifiques devrait être la règle.

Qualité de l'eau

Sur les bassins versants des lacs servant à l'alimentation en eau potable, l'usage de fertilisants devrait être interdit ou, tout au moins, plus strictement encadré. En effet, ceux-ci contribuent à l'eutrophisation et au développement de cyanobactéries potentiellement toxiques.

Utilisation de l'eau et réchauffement climatique

Alors que l'évapotranspiration sera en augmentation dans les années à venir, les autorisations de prélèvements pour l'irrigation sont toujours en augmentation dans les Landes (hausse des prélèvements autorisés 2019 par rapport à 2018) et la pluviométrie baisse d'environ 1 % par an (station de Cazaux sur les années 1997-2017). Il est manifeste qu'on se dirige vers un problème trop peu anticipé.

Réduire la proportion d'essences fortes consommatrices d'eau pourrait contribuer à sa résolution.

1/ la forêt est un écosystème fragile :

Le sujet de la gestion "durable" des forêts est particulièrement d'actualité, que ce soit au niveau international ou national en termes de conservation ou d'extension (2 milliards d'arbres à planter d'après Frans TIMMERMANS, vice-président de la commission européenne).

La contribution nécessaire des forêts à la conservation de la biodiversité a notamment été développée par la Ministre en charge de l'écologie Mme Borne lors du dernier Conseil de défense écologique. On peut souligner que les forêts, même si elles ont toutes été plus ou moins marquées par l'exploitation forestière et par l'homme, sont parmi les espaces les plus riches et les moins anthropisés de notre territoire ; ces espaces peuvent parfois se rapprocher de notre climax écologique. Les forêts sont amenées à jouer un rôle majeur dans la sauvegarde de la biodiversité, partout en danger, et pour de nombreuses autres aménités (puits de CO₂, qualité de l'air, ressource en eau...). Les forêts constituent aussi une richesse pour les habitants de la région et contribuent à leur qualité de vie.

Les incendies catastrophiques qui ont ravagé la Californie, la Suède, le Portugal, certains secteurs de la Russie, de manière spectaculaire l'Amazonie et maintenant l'Australie... la tempête silencieuse liée aux insectes dans l'Est de la France, l'Allemagne et le Bénélux (notamment au sein des peuplements résineux introduits à basse et moyenne altitude)... les tempêtes qui ont ravagé à plusieurs reprises nos massifs... soulignent la fragilité des écosystèmes forestiers face aux perturbations climatiques d'une ampleur et d'une force inédites.

Ces signaux sont à prendre en compte ; les acteurs de la filière forêt-bois régionale ne peuvent pas faire comme si les choses ne changeaient pas, alors que tout change autour de nous...

Dans un tel contexte, le PRFB qui doit cadrer la gestion de la forêt pour les dix prochaines années en Nouvelle-Aquitaine doit intégrer l'ensemble des enjeux de l'écosystème forestier (élément clef y compris pour assurer une production pérenne), laisser une place importante à la dimension multifonctionnelle de la forêt et viser à une résilience renforcée de nos massifs.

2/ l'homme doit s'adapter à la forêt dans ses usages, et pas l'inverse :

Paradoxalement, les actions du plan proposé à la consultation sont orientées très largement vers la seule dimension économique de la forêt. Dans ce domaine, de nombreuses actions sont liées à une utilisation industrielle de la forêt et visent à adapter la forêt et ses productions à l'outil industriel au lieu de viser, éventuellement avec intervention de crédits publics, à l'adaptation et la diversification des outils industriels pour valoriser une production forestière variée en termes d'essences et de qualité de bois.

Du simple fait des distances importantes à l'échelle de notre territoire, le modèle intégré de la forêt landaise ne peut pas être transposé à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. La restauration du maillage du territoire par des scieries petites et moyennes et des exploitants doit constituer une priorité si on veut valoriser une ressource locale et maintenir des emplois en secteur rural.

PJ 15

En conclusion, et en dépit du travail réalisé, **je suis défavorable à l'adoption de ce projet de PRFB dans son état actuel**. Je souhaite que les conséquences écologiques des modes de gestion forestière proposés, les récoltes supplémentaires de bois demandées à l'échelle régionale et l'effet des actions programmées pour y parvenir, soient évaluées avec plus de précision, concernant la biodiversité, les bilans hydrique et carboné, ainsi que les effets à long terme sur la fertilité des sols.

M.Arbez, 15 janvier 2020



SEPANSO

Reconnue d'utilité publique - Affiliée à France Nature Environnement
Membre fondateur de la confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine



Une force pour la nature

Contribution de la fédération SEPANSO Aquitaine à la consultation du public sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois

La SEPANSO émet un avis défavorable au projet de PRFB et demande à ce qu'il ne soit pas validé en l'état, tant qu'il n'aura pas été modifié en lui donnant la dimension environnementale attendue, en phase avec les enjeux écologiques et climatiques actuels, et en intégrant des mesures concrètes de préservation et de restauration.

La fédération SEPANSO (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) créée en 1969, est agréée au titre de l'article L.141.1 du code de l'environnement déclarée d'intérêt public. Elle est confédérée au sein de FNE Nouvelle Aquitaine avec les fédérations Limousin Nature Environnement et Poitou Charente Nature et représente FNE (France Nature Environnement) en Aquitaine.

Contexte :

Comme la loi l'impose, la confédération FNE Nouvelle Aquitaine a deux représentants au titre des Associations de protection de la Nature agréées (un de Limousin Nature Environnement et un de la SEPANSO) à la commission régionale (CRFB) ayant pour mission d'élaborer le Programme Régional Forêt et Bois (PRFB) pour les 10 ans à venir (fin 2027 en réalité).

Le CEREMA (établissement public) a été missionné pour prendre en charge l'évaluation du respect des principales obligations du code de l'environnement, sous la forme d'une démarche itérative portant sur l'état des lieux et le diagnostic, les objectifs et mesures de réalisation, l'articulation avec les autres documents de cadrage régionaux, les moyens pour éventuellement éviter, réduire, compenser les impacts des mesures et actions du PRFB.

Rappelons que le futur PRFB, outre des objectifs socio-économiques bien compréhensibles, doit envisager également des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte en gérant durablement la ressource. Ceci implique des opérations visant à « *connaître, préserver et valoriser la biodiversité* » et à « *mieux connaître les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers* ».

Pour l'Autorité Environnementale qui a pour mission d'évaluer le projet, les principaux enjeux environnementaux sont :

- l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique;
- la capacité de la forêt à contribuer aux objectifs climatiques de la France, notamment par le stockage du carbone dans le bois et les sols;
- la conservation de la biodiversité forestière, des écosystèmes aquatiques et palustres, et des continuités écologiques ;
- la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau par la forêt;
- le paysage forestier et sa prise en compte dans le choix des modes de sylviculture;
- la préservation des sols.

.../...

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
Sections départementales : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPNALOG, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, CREAQ, Cistude Nature, Ocean'Obs
Siège administratif : 1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05 56 91 33 63 - Fax. 05 56 91 83 75 - www.sepanso.org - federation.aquitaine@sepanso.org

Sans nier son intérêt économique évident, l'importance et la diversité des services écologiques que rend la forêt ne peut qu'inciter à un grand discernement quand il s'agit d'établir les principes directeurs de sa gestion.

Quels que soient leur histoire, leur statut et leur composition, les ensembles forestiers sont, avant toute chose, des fantastiques supports de biodiversité faunistique et floristique.

A la lecture du Programme régional de la Forêt et du Bois 2018 - 2027 pour la Nouvelle Aquitaine, il semble clair qu'une orientation prioritairement économique a été privilégiée. Ce parti pris est d'ailleurs affiché dès le départ dans le libellé du premier des quatre Axes stratégiques qui structurent le document : **“Renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois au bénéfice du territoire régional”**.

Association de protection de la nature et de l'environnement, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) s'inquiète du peu de place accordé à l'enjeu « biodiversité » dans l'ensemble du document et, plus spécifiquement, dans les 37 fiches-actions.

Financé par l'Europe, L'Etat et la Région, un travail d'inventaire coordonné par le GODS, en étroite collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes, et mené en 2011 et 2012 sur 31 secteurs forestiers¹ des Deux-Sèvres, avait mis en évidence à la fois la grande richesse des peuplements avifaunistiques inféodés à ces milieux, leur spécificité et leur fragilité, mais aussi la nécessité de continuer à améliorer les connaissances sur ces milieux complexes afin d'être en mesure d'accompagner plus efficacement les personnes et institutions chargées de leur gestion.

Parmi les enjeux mis en avant dans le PRFB, figure à plusieurs reprises la nécessité d'*“Adapter les sylvicultures pour répondre aux besoins des marchés ...”* (Fiches-actions 16 à 19 ; Fiches-actions 22 à 27 ; Fiche-action 33) ce qui suggère que c'est à la forêt de s'adapter aux besoins de l'industrie. Nous pensons que c'est à l'industrie de s'adapter aux caractéristiques biologiques et écologiques de la forêt, à ses potentiels productifs et aux contraintes inhérentes à sa préservation !

Quant à invoquer la pratique d'une *“Sylviculture de précision”* comme solution définitive pour une exploitation *“durable”* de la forêt, il s'agit au mieux d'une incantation tant ce concept ne recouvre rien de précis et n'est qu'un paravent pour masquer ce qui est, de fait, une industrialisation poussée de l'exploitation forestière.

On retrouve ce même biais dans la volonté d'intégrer dans le schéma d'exploitation tous les types de faciès concernés, en développant par exemple *“... les techniques d'exploitation permettant de mobiliser du bois dans les pentes, [en poursuivant] l'acquisition d'abatteuses et de porteurs forte pente ...”*, ceci au mépris de la grande sensibilité de ces biotopes peu accessibles et abritant souvent une biodiversité exceptionnelle.

A toutes fins pratiques, il apparaît spécieux de donner à croire qu'une augmentation du volume de bois récolté de près de 25 %², qui plus est avec une mécanisation de plus en plus poussée de l'abattage et de la collecte, puisse être sans impact notable sur la biodiversité forestière dans son ensemble et sur l'avifaune en particulier.

¹ GODS, “Pics et autres habitants des bois et forêts des Deux-Sèvres.”, Rapport final, mars 2013

² De 10 M de m³ en 2016 à 12,35 M de m³ en 2027

Enfin, il est symptomatique de constater que, parmi les 14 indicateurs de suivi du PFRB, aucun ne concerne, de près ou de loin, les aspects écologiques (dont la biodiversité) et que plus de la moitié sont des indicateurs strictement "économiques", sinon comptables.

En tant qu'APNE dont l'objet statutaire est d'étudier et de protéger les oiseaux sauvages dans le département des Deux-Sèvres tout en assurant des missions de formation, d'information et d'animation, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres :

- s'inquiète de la quasi absence de l'enjeu "biodiversité" dans les attendus et le déroulé du PRFB 2018-2027 tel que proposé ;

- considère que ce document ouvre la voie à une intensification de l'exploitation forestière commerciale sans que ses impacts à court, moyen et long termes sur les biotopes concernés aient été sérieusement évalués ;

- demande à ce que ce programme ne soit pas validé en l'état mais fasse l'objet d'une concertation élargie, notamment avec les APNE, pour que soient pris véritablement en compte les aspects biologiques, écologiques et climatiques, afin de lui donner la dimension environnementale qui lui fait défaut.

Consultation du public sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois

**AVIS DE L'ECHO-HAMEAU DE LA SERVANTIE
SITUE A BEAUREGARD ET BASSAC
MEMBRE DES OASIS COLIBRIS**

Présentation de l'Echo Hameau

L'Écho Hameau est constitué d'une vingtaine de citoyens issus de tout horizon qui ont décidé de créer un lieu de « vivre ensemble » dans le respect de leur environnement et de l'humain.

La préservation de la biodiversité fait partie de notre souci au quotidien et dès lors prendre soin de la forêt nous semble une évidence.

Nous sommes conscients à travers la lecture du projet de programme régional de la forêt et du bois que l'aspect économique est un enjeu social important pour la région.

Néanmoins, nous pensons qu'un meilleur équilibre entre l'aspect économique et environnemental est indispensable afin de préserver l'être humain dans un écosystème viable.

Après lecture du projet, voici nos avis non exhaustifs sur son contenu.

1) Présentation du Projet et fil conducteur.

Le choix hiérarchique des différents axes présentés donne l'impression que les volets économie (axe 1 : 10 pages) et gestion (axe 2 : 17 pages) sont prioritaires sur les volets protection (axe 3 : 10 pages) et partages (axe 4 : 2 pages).

Tout au long du projet rédigé les objectifs environnementaux se déclinent sous couverts du développement économique et non le contraire.

La notion de durabilité, par exemple, est développée sous l'aspect de la gestion et de production d'essences utiles aux enjeux économiques. Augmentation de la récolte de résineux (alors que l'impact positif sur la qualité du sol est à démontrer), choix de préservation des forêts de feuillus en fonction de la qualité d'entretien.

2) Enjeux environnementaux

a) Paysages (pt : 2.2.3.4)

Ce point nous a particulièrement interpellés car nous constatons depuis quelques années autour de l'écho hameau des coupes rases sur des forêts de châtaigniers qui ont un effet négatif sur l'harmonie du paysage. Vu la parcellisation de ces forêts majoritairement privées, une gestion plus cohérente nous semble nécessaire. Mais comment informer/communiquer/sensibiliser ? Les pistes présentées au niveau de l'axe 4 ne nous semblent pas suffisantes.

Bonjour,

Habitant en Nouvelle Aquitaine, dans les Landes, acteur économique de notre territoire, travaillant dans une agence d'architecture, je suis très attaché aux valeurs écologiques et sociales.

Je tiens à vous faire part de quelques contributions.

L'humanité fait face à une crise environnementale et sociale conséquence et cause, tellement notre empreinte écologique sur notre planète est gigantesque.

Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire une grande richesse naturelle sauvage et domestiquée.

Ces espaces sont un joyaux qu'il faut protéger, agrader, Un joyau pour nous et l'humanité toute entière.

La forêt, c'est le lieu de la vie, il donne la vie, et forme des écosystèmes formidables, notre bien commun à tous humains, petits et grands animaux et plantes. Elle est un transmetteur de vie, capte l'énergie solaire et la transforme en éléments simples et complexes qui nous permettent de vivre.

Ce joyau, il nous faut chérir, protéger, agrader. Il ne faut pas le voir comme une ressource à coloniser, exploiter.

La forêt naturelle est diverse, regorge de vie, elle se gère d'elle même, ainsi depuis des millénaires.

Une espèce végétale=30 espèces animales.

Cette formidable lieu de d'une extraordinaire biodiversité, c'est une forêt naturelle, avec une grande diversité végétale.

Les arbres, les plantes sont indigènes, adaptés depuis des générations et générations au sol et au climat. Ils cohabitent en osmose entre eux et avec la vie microbienne du sol. Ce duo fonctionne à merveille.

Nos prélèvements doivent être sobres, laissons faire la nature pour la laisser se multiplier et croître. Si nous souhaitons planter faisons le plus naturellement possible, comme la nature en forêt très dense et avec des essences diverses variées. Plantations 3 à 5 arbres/m². Une forêt dense croit 10 fois plus vite, grouille de vie, donne de 10 fois plus d'oxygène grâce à la photosynthèse avec la surface des feuilles...

Une forêt en monoculture et stérile, sans vie, arrêtons schéma !

Laissons les arbres redonner à la terre plus qu'ils ont pris, la matière organique riche en azote et carbone. Il faut laisser les feuilles sur le sol, les racines dans le sol, les tourbières intactes. Les arbres agrader les sols, soyons en conscients et donnent la vie.

Les prélèvements doivent être fait avec des moyens légers pour ne pas compacter le sol et détruire la vie microbienne.

Contribution de la fédération SEPANSO Aquitaine à la consultation du public sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois

La SEPANSO émet un avis défavorable au projet de PRFB et demande à ce qu'il ne soit pas validé tant qu'il n'aura pas été modifié, avec une meilleure prise en compte des fonctions écosystémiques et climatiques des forêts, et en intégrant des mesures concrètes de préservation et de restauration.

La fédération SEPANSO (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) créée en 1969, est agréée au titre de l'article L.141.1 du code de l'environnement déclarée d'intérêt public. Elle est confédérée au sein de FNE Nouvelle Aquitaine avec les fédérations Limousin Nature Environnement et Poitou Charente Nature et représente FNE (France Nature Environnement) en Aquitaine.

Contexte :

Comme la loi l'impose, la confédération FNE Nouvelle Aquitaine a deux représentants au titre des Associations de protection de la Nature agréées (un de Limousin Nature Environnement et un de la **SEPANSO**) à la commission régionale (CRFB) ayant pour mission d'élaborer le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) pour les 10 ans à venir (on a déjà perdu deux ans).

Le CEREMA (établissement public) a été missionné pour prendre en charge l'évaluation du respect des principales obligations du code de l'environnement, sous la forme d'une démarche itérative portant sur l'état des lieux et le diagnostic, les objectifs et mesures de réalisation, l'articulation avec les autres documents de cadrage régionaux, les moyens pour éventuellement éviter, réduire, compenser les impacts des mesures et actions du PRFB.

Rappelons que le futur PRFB, outre des objectifs socio-économiques bien compréhensibles, doit envisager également des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte en gérant durablement la ressource. Ceci implique des opérations visant à « *connaître, préserver et valoriser la biodiversité* » et à « *mieux connaître les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers* ».

Pour l'Autorité Environnementale qui a pour mission d'évaluer le projet, les principaux enjeux environnementaux sont :

- l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique;

AVIS DU GROUPE FORÊT DU Collectif Transition Périgord Noir

*« Une forêt est un capital
qui produit de lui même
l'intérêt qu'il rapporte.*

*Toute la question est de
déterminer cet
accroissement et les
conditions dans lesquels il
sera avantageux, de façon
à ce que l'on puisse
prélever par exploitation
sans nuire au capital et
sans compromettre la
reconstitution de l'intérêt,
c'est-à-dire son nouvel
accroissement dans
l'avenir »*

Adolphe GURNAUD, 1890

Présentation du collectif

Le Collectif Transition Périgord Noir regroupe des citoyens d'horizon divers. Il se propose de réfléchir aux nécessaires transitions économiques, sociales et culturelles en alternative à une société basée sur la valeur de l'argent et la fuite en avant du productivisme.

Le groupe forêt dont nous sommes les représentants vise à œuvrer pour la préservation de la forêt et de la biodiversité afin d'en maintenir son capital et pour des relations respectueuses de l'homme avec son environnement

Avis non exhaustif

En premier lieu nous sommes en phase avec la contribution de France nature Environnement.

Le rôle multifonctionnel de la forêt n'est pas pris en compte dans ce programme ; nous trouvons peu voire aucune articulation avec les documents sur l'eau et milieux aquatiques ni même avec les chartes des PNR qui pourtant ont des objectifs et actions de gestion sylvicole durable ou intégrée. On ne trouve pas non plus d'articulation avec les DOCOB des aires protégées Natura 2000, par exemple.

On constate un grand déséquilibre entre la partie économique dont les fiches actions sont très étayées et chiffrées, dotées de subventions importantes contrairement aux fiches actions concernant la biodiversité et les méthodes alternatives de gestion.

Nous avons relevé un décalage entre les objectifs proposés et la nécessité de protéger les écosystèmes forestiers. Par exemple, il nous semble impératif d'augmenter significativement les espaces forestiers protégés. Les objectifs de prélèvement de bois nous semblent surdimensionnés par rapport aux capacités de l'écosystème forestier à se régénérer. Ces objectifs ne peuvent que conduire au remplacement d'une grande partie des forêts actuelles par des plantations d'arbres. Or la forêt abrite l'essentiel de la biodiversité terrestre encore existante. Ces plantations d'arbres réduisent le milieu forestier à quelques essences. Cette réduction de la diversité des essences d'arbres appauvrira grandement la biodiversité forestière. D'autre part, nous avons pu observer la vulnérabilité catastrophique des "forêts"



Consultation du public sur le projet de Plan Régional de la Forêt et du Bois

Avis de FNE Nouvelle-Aquitaine

Table des matières

Préambule	
Avis général.....	
Analyse détaillée non exhaustive	
Analyse de la réponse de madame la Préfète aux remarques de l’Autorité environnementale	
Conclusion	

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine est une confédération qui regroupe de nombreuses associations de défense de l’environnement. Elle est agréée par le ministère chargé de l’écologie sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine

Préambule

FNE NA a participé aux discussions préparatoire à l’élaboration de ce PRFB. Deux documents ont été produits mais nous ne trouvons aucune prise en compte de ses remarques (cf documents ci-joints). A titre d’exemple le document l’analyse des atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM) du plan est identique mot à mot au document fourni en début des discussions. La seule différence est une erreur d’intitulé du thème 3 qui rend d’ailleurs difficile la compréhension de cette partie du document

FNE NA constate que l’Autorité environnementale partage ses craintes quand à l’impact négatif que pourrait avoir la mise en œuvre de ce plan dans sa version actuelle.

Avis général

Si ce projet de PRFB admet que la préservation de la biodiversité et de la multifonctionnalité est essentielle, il ne se donne pas les moyens de répondre à ces enjeux. Nous craignons d’être en présence d’un verdissement purement théorique.

Ce document montre que l’intérêt économique à court terme prime largement sur la préservation de l’environnement. Considérer la forêt comme une culture d’arbres c’est obérer l’avenir des générations futures. Des pratiques innovantes existent pourtant, elles ne sont même pas envisagées.



SEIGNANX ET ADOUR

St Martin de Seignaux, le 16 janvier 2020

DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Service régional de la forêt et du bois (SRFoB)
51 rue Kieser
33077 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) : contribution du CPIE Seignaux Adour

Dossier suivi par : Léa Goutandier, Animatrice Natura 2000 et Géraldine Lafargue, Chargée d'études

Monsieur le Directeur,

Depuis plus de vingt ans, le CPIE Seignaux Adour s'engage de façon active dans la préservation et la valorisation de la biodiversité à l'échelle du département des Landes et plus particulièrement du Sud Adour. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont pu être menées sur ce territoire et notamment pour la protection des espaces forestiers :

- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des PLU i et des PCAET
- Elaboration de Trames Vertes et Bleues
- Diagnostics écologiques préalables à la mise en place de zones d'activités économiques
- Elaboration et animation de plusieurs documents d'objectifs Natura 2000
- Information et sensibilisation des acteurs locaux

Notre finalité étant de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux à différents niveaux et à différentes échelles.

Le Projet Régional de la Forêt et du Bois retient tout particulièrement notre attention car il impacte potentiellement les forêts des territoires sur lesquels nous nous sommes justement investis depuis de nombreuses années. En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre avis sur ce projet.

Dans l'attente et vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Bénédicte Bard
Directrice

CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT
CPIE Seignaux Adour – 2028, route d'Arremont – 40 390 Saint-Martin-de-Seignaux
Tel : 05 59 56 16 20 – E-mail : cpieseignauxadour@orange.fr
Association Nature&Loisirs – SIRET 401 948 492 00020 -Code APE : 9104Z



**Les Amis
de la Terre
des Landes**
<http://amisdelaterre44.fr/region/index.php>
<https://www.facebook.com/amisdelaterre44/>
Courriel : landes@amisdelaterre.org
Les Amis de la Terre des Landes
Maison des Associations
24, Boulevard de Landau
49000 MONT DE MARSAN

Monsieur le Directeur de la DRAAF
NOUVELLE AQUITAINE

Service régional de la forêt et du bois
51, rue Kieser
33077 BORDEAUX CEDEX

Mont de Marsan, le 15 janvier 2020

Objet : Avis du public concernant le projet de programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci après les observations de notre association, relatives au dossier soumis à avis du public.

En premier lieu, nous regrettons les dates retenues pour la consultation du public, durant la période des fêtes de fin d'année. Ce procédé semble habituel, que ce soit pour les consultations du public, ou les enquêtes publiques. Ceci nous semble de nature à nuire à la bonne information des citoyens, sur un sujet pourtant essentiel.

Les quatres objectifs affichés, issus du plan national de la forêt et du bois (PNFB) font la part belle aux aspects économiques de la forêt, celui lié au rôle central de la forêt comme lieu essentiel de la biodiversité est un aspect qui apparait secondaire.

D'autre part, dans les documents de cette consultation, nous constatons que les avis de deux parcs naturels ne sont pas présents, il s'agit de celui du Parc Naturel Régional du Limousin, et du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Ceci est regrettable, même s'il est précisé que ces documents seront inclus dans le futur PRFB.

Selon le rapport d'évaluation du PRFB datant de juillet 2019 paragraphe 2.2.3, qui précise les défis à relever " *La filiere foret-bois regionale devra relever prioritairement deux défis : un défi economique en augmentant la valorisation des ressources forestieres regionales, et un défi environnemental en protegeant la foret et sa biodiversite et en assurant son renouvellement afin de conjuguer adaptation et attenuation du changement climatique.* "



Groupe écologiste et citoyen EELV
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 Bordeaux cedex

Bordeaux, le 16 janvier 2020

Avis du groupe écologiste et citoyen sur le Plan Régional Forêt Bois

I - Préambule

L'avis des conseillers régionaux du groupe écologiste et citoyen EELV sur le PRFB se fonde sur les connaissances scientifiques concernant la biodiversité et les écosystèmes forestiers issues des rapports suivants :

Le rapport « Ecobiose », rapport d'évaluation sur le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes de Nouvelle-aquitaine, de décembre 2019 (INRA - sous la direction de Vincent Bretagnolle et Olympe Delmas), qui met en lumière :

- qu'il y a « un gain de 15% de la biomasse produite en peuplements mélangés de deux à trois espèces, par rapport à la production en monoculture » (ex : forêt des Landes de Gascogne - croissance améliorée en parcelles mélangées) »
- que « Les parcelles forestières gérées en peuplement mélangés sont moins attaquées par les insectes ravageurs que lorsqu'elles sont gérées en monoculture. (baisse de 54% sur la chenille processionnaire du pin) »
- que « Les parcelles forestières gérées en peuplement mélangés sont plus résistantes aux tempêtes. ».

Le rapport Acclimaterra « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-aquitaine » de juin 2018 qui affirme entre autres, que « La diversification des essences bois dans les forêts permet d'augmenter la captation de CO2. »

Le rapport du GIEC d'août 2019 qui, dans sa partie «Les terres émergées », attire l'attention sur le fait qu'« à l'échelle régionale, l'évolution des conditions du sol peut réduire ou accentuer le réchauffement et affecter l'intensité, la fréquence et la durée des événements extrêmes.»

Le Rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) de janvier 2020 qui souligne que « 42% des espèces d'arbres sont menacés d'extinction en Europe, dont de nombreuses espèces sous-estimées qui constituent l'épine dorsale des écosystèmes européens et mondiaux. »

Tous ces rapports convergent pour une nécessaire complémentarité de la diversité des espèces végétales et animales, permettant d'optimiser la capacité de résilience des écosystèmes forestiers.

Ce PRFB aurait dû tenir compte de cette compilation de données scientifiques essentielles avant d'envisager un avenir de la gestion sylvicole à l'horizon 2027. Or ce n'est absolument pas le cas, comme nous allons le démontrer ci-après :

Limousin Nature Environnement

- Fédération Limousine pour l'Etude et la Protection de la Nature -



LIMOUSIN NATURE
ENVIRONNEMENT

Limoges, le 16 janvier 2020

Objet : avis de LNE sur le projet de PRFB

Limousin Nature Environnement est la fédération des associations de défense de l'environnement en Limousin. Elle est agréée au titre de la protection de l'environnement.

LNE s'inquiète pour l'avenir des forêts du Limousin au vu des orientations du PRFB. Ce plan ne met réellement en avant que les aspects économiques de l'exploitation forestière et de l'usage du bois. L'environnement, la biodiversité sont considérés comme des menaces pour cette exploitation économique. Au vu de ce qui se pratique sur le terrain, on ne peut qu'estimer que la « gestion durable », la « sylviculture de précision » ne sont pas des gages d'une exploitation respectueuse de la nature.

Aucune mesure ne vise à protéger, voire restaurer lorsque c'est nécessaire les écosystèmes forestiers qui produisent tant de service à nos sociétés. Considérer une forêt non exploitée comme n'ayant aucune valeur est une négation de ces services (eau, protection contre le changement climatique, valeur sociétale, refuge de biodiversité etc.,...).

LNE est particulièrement inquiète pour les forêts du Limousin, forêts jeunes, qui ne sont pas encore en équilibre avec leur environnement. Les sols du Limousin sont peu profonds, fragiles et très sensibles à l'érosion du fait des pentes. La grande chance de notre forêt, c'est son morcellement et le fait que bien des propriétaires n'y recherchent pas un rendement financier. Ce morcellement permet une diversité d'essences que les plantations ne respectent généralement pas. Les incendies en Australie nous montrent que le risque incendie peut toucher tous les territoires. L'énormément massif de la forêt du Limousin entraîne une fragilité supérieure aux forêts mélangées.

LNE regrette que la place laissée aux associations de protection de l'environnement dans les actions prévues par les fiches soit aussi faible. Pourtant elles ont acquis une expertise tant sur le plan de la connaissance de la biodiversité des forêts que dans la sensibilisation du public à la nature et à l'environnement, expertise qui est au service de l'intérêt général.

LNE demande à ce que ce projet de PRFB soit complété avant adoption dans le sens d'une plus grande prise en compte de l'environnement, gage d'une gestion durable de la forêt sur le long terme et non simplement pour les années à venir.

Michel Galliot

Président de LNE

Limousin Nature Environnement
Centre Nature La Loutre
87430 – VERNEUIL SUR VIENNE
Tél. : 05.55.48.07.88
contact@lne.asso.fr
www.lne-asso.fr

ancien membre de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT





G.M.H.L
Pôle Nature Limousin
Z.A Moulin Cheyroux
87 700 AIXE-SUR-VIENNE
Affaire suivie par : Julien JEMIN - j.jemin@gmhl.asso.fr

Participation à la consultation publique de la
DRAAF Nouvelle-Aquitaine sur le Programme
Régional de la Forêt et du Bois

Fait à Aix-sur-Vienne le 16 Janvier 2020,

Avis GMHL concernant le Programme Régional de la Forêt et du Bois-PRFB 2018-2027

Dans le cadre de la consultation publique relative au Programme Régional de la Forêt et du Bois de Nouvelle-Aquitaine - PRFB 2018-2027 co-porté par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le GMHL, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, association de protection de l'environnement, compétente sur les Mammifères, Reptiles et Amphibiens du territoire Limousin, reconnue comme experte référente par les institutions sur ces domaines de compétence pour ce territoire et habilitée à participer aux débats sur les questions environnementales, émet les remarques suivantes sur le programme cité :

- 1) l'élaboration et la gouvernance du PRFB n'a pas fait l'objet d'une intégration de l'ensemble des acteurs susceptibles d'amener une vision nuancée des enjeux liés à la biodiversité. La prise en compte des contributions faites par FNE NA est minime et cette association était la seule représentante du milieu environnemental. Le PRFB est très largement marqué par la prise en compte des préoccupations purement économiques de la filière bois ce qui traduit la mainmise de ces acteurs ;
- 2) le document final réduit à la part congrue la prise en compte des enjeux écologiques en forêt. La pauvreté de l'analyse se traduit par une absence de prise en compte fine des enjeux à l'échelle des territoires. Le document réduit la question de la multifonctionnalité à la seule question de l'acceptabilité sociale de l'exploitation intensive. Préjugant de par la même de l'illégitimité de toute contestation de celle - ci. Or c'est aujourd'hui l'ensemble de la société qui conteste, non pas le fait d'exploiter et valoriser le bois, mais bien les dérives industrielles dans la gestion forestière. A aucun moment le PRFB ne prévoit de réorientation d'un modèle de gestion "agricole" de la ressource.
- 3) le PRFB en l'état peut difficilement apparaître comme une réelle politique régionale à visée stratégique et tenant compte de la multifonctionnalité de la forêt. Il démontre avant tout le poids de lobbying d'une filière bois sourde aux attentes de la société. Il est également permis de s'interroger sur la cohérence entre le PRFB et les politiques régionales en matière de biodiversité. Quid des travaux d'Ecobiose et des engagements pris par la Région en réponse à celui -ci ? Quid de l'intégration des programme d'étude et de préservation environnementaux, financés par ailleurs par

GMHL | Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
Adresse : Pôle Nature Limousin - Z.A Moulin Cheyroux-87 700 AIXE-SUR-VIENNE
Tel.: 05.55.32.43.73 - Web: gmhl.asso.fr - Courriel: gmhl@gmhl.asso.fr



Association agréée
au titre de l'article L. 141.1
du Code de l'Environnement
n° Siret 481 012 797 00017

Bassin d'Arcachon Ecologie

4 Allée des Mimosas
33120 ARCACHON
Tél.: 05 56 54 51 02
Fax : 09 55 62 07 44

www.bassindarcachonecologie.org
arcachon.ecologie@free.fr

À prfb.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Le 14 janvier 2020

Objet : Consultation du 16 décembre 2019 au 16 janvier 2020 inclus sur le projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)

Mesdames, Messieurs,

1. PROPOS LIMINAIRE

Bassin d'Arcachon Écologie, association agréée en Gironde pour la protection de la Nature et de l'Environnement, œuvre à la protection de la Nature, de la biodiversité, de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, intervient dans le domaine de l'urbanisme et de l'amélioration du cadre de vie en Gironde. Nombre de ses travaux portent sur les divers enjeux forestiers.

2. AXES

Le projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) porte, comme dans le Programme National Forêt Bois (PNFB) sur 4 axes suivants :

- 1 : Renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois au bénéfice du territoire régional
- 2 : Renforcer la gestion durable de la forêt
- 3 : Renforcer la protection des forêts contre les risques
- 4 : Faire partager les enjeux de politique forestière dans les territoires.

→ Ni les intitulés de ces axes, ni leur contenu, ne mettent en exergue les enjeux majeurs constitués par la sauvegarde de la biodiversité et les divers services écosystémiques rendus par les forêts. Le PRFB, dont les enjeux économiques constituent l'axe majeur –voire exclusif– pourrait pourtant détailler, voire quantifier économiquement, la valeur de ces services écosystémiques.

3. PRESSIONS CROISSANTES

a) MORCELLEMENT

Le PRFB relève (p.11) que « Le trait majeur de la propriété privée est son extrême morcellement foncier. Plus de 80 % de l'espace forestier relève de propriétés inférieures à 10 ha. »

Mais il existe un morcellement autre que le virtuel découpage foncier qui permet une mosaïque d'écosystèmes; celui concret, du mitage agricole, du surdéveloppement urbanistique, des infrastructures de transport mais aussi de l'exploitation forestière elle-même qui, par son caractère souvent industriel, rompt le continuum écologique, accroît les risques et réduit la résilience des forêts.

→ Le PRFB, par plusieurs de ses mesures, tend de manière inacceptable à aggraver le morcellement du à la surexploitation forestière et à l'industrialisation des pratiques sylvicoles.

b) SUREXPLOITATION

A l'instar du Programme National Forêt Bois, le PRFB vise une exploitation systématique et industrielle des forêts, et à appliquer aux forêts de feuillus les pratiques mutilantes que subissent les forêts de résineux.

→ Si l'exploitation forestière se veut « durable », comme le martèle le PRFB, cela ne peut se fonder que sur une exploitation modérée, ciblée, adaptée aux sites sur lesquels elle s'exerce, respectueuse de la biodiversité depuis le sol jusqu'à la voûte arborée. C'est, en plusieurs occasions, l'inverse que promeut le PRFB.

De plus, le PRFB évoque l'exploitation systématique des bois disponibles sans se poser la question de la volonté même des propriétaires sylvicoles de couper ou céder leurs arbres, ni l'acceptation de cette surexploitation par le public.



France Nature Environnement
Nouvelle-Aquitaine

Impasse Georges LAUTRETTE
16000 ANGOULÊME

Affaire suivie par : Julien JEMIN -
jjemin@gmhl.asso.fr

Animateur du Plan Régional Chiroptères
Nouvelle-Aquitaine – Action Forêt N°8

Participation à la consultation publique de la
DRAAF Nouvelle-Aquitaine sur le Programme
Régional de la Forêt et du Bois

Fait à Angoulême le 16 Janvier 2020,

Avis de l'animateur du Plan Régional d'Actions Chiroptères Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA) concernant le Programme Régional de la Forêt et du Bois-PRFB 2018-2027

Dans le cadre de la mise en œuvre du 3eme Plan National d'Actions sur les Chiroptères, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA), aidée de ses associations territoriales partenaires, a rédigé une déclinaison régionale de ce dispositif afin de le contextualiser à l'échelle régionale et de pouvoir le déployer sur la Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, un Plan Régional d'Actions Chiroptères Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA) a été rédigé et validé lors du comité de pilotage du 13 septembre 2018. Ce plan a également fait l'objet d'une validation en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine (CSRPN) le 05 décembre 2018 ; conseil co-piloté par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce plan régional comprend 10 actions à déployer sur 8 ans à savoir 2018-2025. La fiche Action N°8 est relative à la forêt et à la prise en compte des Chiroptères dans les problématiques de gestion sylvicole. En effet, la gestion forestière engendre des impacts (positifs et négatifs) importants sur les populations de Chiroptères forestiers. La France impulse une politique visant à produire davantage de bois et à développer les filières énergétiques associées. **Néanmoins, elle doit également tenir compte des autres politiques déployées en faveur de la préservation de la biodiversité et des espèces inféodées à ce milieu notamment les chauves-souris. Avec plus de 85% des chauves-souris de France métropolitaine qui utilisent le milieu forestier au cours de tout ou partie de leur cycle de vie, on comprend aisément que les orientations forestières à venir vont avoir un impact significatif sur les populations de Chiroptères et plus largement sur la biodiversité.**

A la lecture du Programme, FNE NA et les structures animatrices du PRAC NA dont l'objectif est d'intégrer l'enjeu biodiversité dans les différentes politiques publiques dont la forêt, ont été surprises par la faiblesse du diagnostic environnemental et l'absence de prise en compte de la problématique Chiroptères.

Or ce document stratégique servira de document de cadrage pour le futur PDR NA, Plan de Développement Rural de Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, il orientera les financements européens et

GMHL | Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
Adresse : Pôle Nature Limousin - Z.A Moulin Cheyroux-87 700 AIXE-SUR-VIENNE
Tel.: 05.55.32.43.73 - Web: gmhl.asso.fr - Courriel: gmhl@gmhl.asso.fr

Christine MARSEAL

Avis sur le programme régional de la forêt et du bois NA

Un programme régional public sur la forêt est fondé à préserver toutes les composantes de l'écosystème forestier et de ses fonctionnalités, économiques mais aussi sociales et environnementales, celle-ci comprenant une dimension nouvelle relative à la séquestration du carbone. Il doit représenter tous les propriétaires, y compris ceux, dont je suis, qui possèdent un ou deux hectares et qui ne se retrouvent pas les « éléments agissants sur le comportement des propriétaires forestiers », et être utile aux collectivités publiques qui laborent un PCAET ou un PLUJ pour évaluer la séquestration du carbone sur leur territoire, la part renouvelable du bois énergie et fixer les réservoirs et corridors de biodiversité de la tranche verte.

Séquestration du carbone

<https://suslorefrance.org/index.php/la-forêt-et-le-changement-climatique/>

« 1. Intervention de Pierre Athanaze aux assises de la forêt (2016)

Vice-Président de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Forêts Sauvages et Président de l'ONG Nature Rewilding France

Pierre ATHANAZE estime que les décideurs n'ont pas intégré les données scientifiques les plus récentes. En effet, on considérait encore dans les années 1990 que les flux de dioxyde de carbone dans une forêt naturelle s'équilibraient, entre absorption par photosynthèse et émission par respiration. Toutefois, une étude

internationale parue dans la revue « Nature » en 2008⁽¹⁾ a démontré que la plupart des forêts anciennes les moins perturbées par l'homme continuent à absorber plus de carbone atmosphérique qu'elles n'en rejettent. Cette étude démontre également que la déforestation mais aussi le remplacement de telles forêts par des boisements de production – principalement qualifiés de puits de carbone – libère dans l'atmosphère un stock de carbone énorme stocké au fil des siècles. Le stock de carbone séquestré dans les sols en particulier est souvent négligé, alors qu'il augmente considérablement avec la maturité des forêts. Les arbres eux-mêmes ont un rythme d'absorption de dioxyde de carbone qui augmente avec leur âge. L'ensemble de ces données scientifiques contredit l'affirmation qu'une forêt jeune est plus efficace sur ce point, affirmation colportée au départ par les industries de la biomasse mais hélas de plus en plus reprise parmi les décideurs et même les forestiers de métier.

Une autre publication scientifique parue dans la revue « Science » en 2007⁽²⁾ va plus loin, en démontrant que la préservation et la restauration de forêts présentent un meilleur bilan carbone que la substitution d'énergies fossiles par des biocarburants pour une même surface de terres utilisées. Pierre ATHANAZE en conclut que promouvoir des forêts en libre évolution ou les plus équilibrées possibles constituent les deux pistes principales à explorer dans l'objectif de séquestration durable du carbone en excès dans l'atmosphère.

La gestion sans coupe rase permet de conserver le stock de carbone des sols forestiers. L'exploitation par un bûcheron permet de laisser sur pied des arbres d'avenir et de classer les produits de la coupe : ainsi le volume destiné aux produits bois stockant le carbone est optimisé. Or, comme indiqué, le tissu économique de 1ère et 2ème transformation a disparu. Les actions du PRPB favorisant un usage local du bois, des bûcherons indépendants et petites scieries aux menisiers sont à développer. Par contre, l'exportation du bois local génère des coûts carbone et « pile » la ressource : le soutien à cette filière doit être excusé.

Deux études seraient à développer :

- l'évolution des pratiques sylvicoles pour une meilleure séquestration du carbone,
- l'augmentation du stockage de carbone par le vieillissement des arbres, haies, bois et forêts existants.

Part renouvelable du bois énergie

L'usage du bois pour le chauffage désactive le carbone. Le bilan carbone (et href) est en outre aggravé par les transports nécessaires de la coupe à la livraison en bois bûche ou plaquettes. Il est donc nécessaire de connaître et faire connaître aux usagers de chauffage bois le coût complet de leur énergie et n'aidés que les usages vertueux, c'est à dire dans un rayon à calculer (50 km?) entre le lieu d'exploitation, le lieu de transformation et le lieu de consommation. Le bois de chauffage fournit une énergie renouvelable que si elle est consommée localement et si le renouvellement du peuplement est respecté. Or, la transformation des collis de chêne et châtaignier par des plantations résineuses (moins chères et mieux aidées) détruit irrémédiablement le potentiel futur. La récolte de bois d'industrie et énergie ne peut pas s'appuyer uniquement sur l'accroissement biologique mais aussi prendre en compte en amont le capital stocké depuis des siècles et en aval la pérennité ou non du peuplement feuillus.

Le PRFB doit fabriquer des indicateurs permettant de calculer :

- . le coût carbone du bois énergie en fonction de la distance du lieu de consommation,
- . le stock de bois énergie et industrie capitalisé par les générations passées,
- . la perte de surfaces feuillus.

En attendant les résultats, la récolte de BI+BE doit rester au niveau de 2016 et ne pas être accrue.

La biodiversité forestière

Pour préserver la biodiversité, il faut conserver les peuplements feuillus, ne pas reboiser les zones humides, laisser vieillir une partie des peuplements... Beaucoup d'intentions dans le texte, mais quelles actions concrètes ?

« Le volume de bois mort, au sol ou sur pied, constitue un indicateur intéressant pour estimer la valeur biologique des forêts. » Mais il n'a pas été retenu dans les 14 indicateurs.

Quels sont les indicateurs de suivi des surfaces de forêts anciennes (c'est à dire de continuité forestière), des surfaces en vieillissement (quelque que soit le classement des peuplements), de dynamique des espèces patrimoniales forestières (exemple : Loup Blanc, Fadet des lâches, Chiuopènes...)?

Conclusion

Ce programme a pour objectif d'adapter la forêt aux besoins de l'industrie du bois. Il ne prend pas en compte les autres dimensions et autres acteurs de la forêt. Il ne donne pas de chiffres à l'échelle des PCAET, utilisables par les collectivités locales pour s'assurer de la pérennité de leurs forêts.

Le sens défavorable à ce programme et notamment à toute augmentation de la récolte de bois d'industrie et de bois énergie et à leur exportation à l'extérieur de la région.

, le 16 janvier 2020.

M. Alain ROUSSET,
Président de la région Nouvelle-Aquitaine

Limoges, le 16 janvier 2020

Monsieur le Président,

Vous avez été chargé, en « co-construction » avec la DRAAF, de faire élaborer par votre élu en charge de la forêt et vos services, un projet de programme régional de la forêt et du bois (PRFB) pour la région Nouvelle-Aquitaine durant une période de 10 ans (2018-2027). Ce projet est censé être une adaptation à notre grande région forestière du programme national de de la forêt et du bois 2016-2026 (PNFB) approuvé le 8 février 2017. Ce programme régional ayant une incidence sur l'environnement, il est soumis par la loi à une participation du public ouverte du 16 décembre 2019 au 16 janvier 2020 inclus. Aussi j'ai l'honneur de vous faire part de mon avis sur ce projet.

A la lecture des importantes et conséquentes recommandations de l'Autorité environnementale nationale du Ministère de l'écologie, visant à améliorer la qualité de la prise en compte des exigences environnementales, je me rends compte des piètres considérations écologiques que prennent les actions prescrites par votre politique forestière sur la nouvelle grande région que vous présidez seulement depuis 2016. Hélas vos réponses évasives à ces recommandations capitales n'apporteront pas d'infléchissements aux orientations ne répondant, selon mon analyse, qu'aux besoins des industriels de la filière bois sous l'influence exorbitante des gascons.

Comme le montre une étude de novembre 2017 de l'INRA et de l'IGN, deux écoles sur la façon de conduire efficacement la forêt dans un contexte de changement climatique s'opposent : l'une privilégiant la séquestration de carbone dans l'écosystème forestier et l'autre privilégiant une surexploitation des forêts afin de soi-disant séquestrer le carbone dans les produits-bois en substitution aux énergies fossiles et matériaux polluants. Prétendre atténuer le changement climatique en brûlant du bois-énergie est-il crédible ? Raser des forêts dites « sans avenir » sur pentes qui captent pourtant la même quantité de carbone, pour les enrésiner avec des pins maritimes génétiquement altérés et plus inflammables, ou pour planter des clones d'eucalyptus, afin d'en faire de la pâte à papier, est-il écologiquement et financièrement soutenable ? Vous avez opté pour la deuxième école, sans débat citoyen. Je pense que vous commettez là une faute démocratique et une erreur aux conséquences dommageables pour le climat et la biodiversité de notre région.

En juillet 2019 les élus de Nouvelle-Aquitaine ont adopté *Néo Terra*, la feuille de route régionale dédiée à la transition climatique et écologique à l'horizon 2030. Je crains que, d'un côté les orientations de votre PRFB de dynamisation de la filière bois couplé à une industrialisation de la forêt, et de l'autre, l'esprit et attendus de *Néo Terra* ne se contredisent. Je ne prendrai que pour exemple l'augmentation de la mécanisation en forêt prévue au PRFB et pour laquelle vous vous apprêtez à doubler le subventionnement public...

Vous n'avez plus qu'un an pour prouver à vos anciens électeurs que la « transition écologique » en matière forestière sera réelle et efficiente, et que le Conseil régional est autre chose effectivement qu'une « vache à lait » à subventions pour gras opportunistes influents et sans vergogne, faussement convertis au nouveau crédo écolo, mais véritables mystificateurs de l'« en même tempisme ».

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations citoyennes et respectueuses.

Adrien VALINCOURT

N2020-01	NOTE SUR LE PRFB DE NOUVELLE AQUITAINE		
	Le 16/01/2020	Indice A	

PREAMBULE

La région Nouvelle-Aquitaine a procédé à une consultation du public dans le cadre de la rédaction du projet de Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).

La présente note a pour objectif de porter à connaissance quelques remarques qui me sont apparues au cours de la lecture des documents. Etant donné le volume d'information fourni, et le temps imparti à la lecture de ces documents, l'intégralité des documents n'a pas pu faire l'objet de remarques ou d'une lecture attentive. Toutefois, mieux vaut un avis partiel que pas d'avis du tout.

TENEUR GENERALE DES DOCUMENTS

Les documents semblent assez fortement orientés vers une vision de la forêt et de son avenir à composante économique majoritaire. Par exemple, les objectifs énoncés pour les 10 prochaines années partent du principe qu'il faut augmenter les prélèvements, sans justifier cette orientation qui n'est qu'une option parmi d'autres. De ce fait, on sent très rapidement une forme de parti pris qui se vérifie dans de nombreuses parties des documents. Le volume des bois supplémentaires à prélever tient notamment compte des capacités industrielles de transformation du bois (p.14), ce qui d'un point de vue méthodologique ne paraît pas correct, car la forêt constitue (ou devrait constituer) la base sur laquelle s'adapte l'outil industriel et non l'inverse.

Etant technicien forestier indépendant, l'aspect économique me paraît évidemment primordial, puisque la production de bois constitue la seule source de revenus de nombreuses entreprises de la filière. Pour autant, on peut parfaitement adopter une vision multifonctionnelle et intégrative de la forêt, qui est insuffisamment développée, voire par moment ne semble même pas avoir été envisagée. C'est regrettable.

SYLVICULTURE DE PRECISION

Il est indiqué en page 30 que : *"Dans un contexte évolutif, les interventions sylvicoles nécessitent une expertise professionnelle. Les propriétaires forestiers doivent être en capacité de prendre des décisions qui les engagent sur le long terme, en intégrant les différents enjeux de la gestion forestière : rentabilité économique, limitation des risques, protection des sols, de la biodiversité et du paysage : c'est le concept de sylviculture de précision"*. Il est inutile d'introduire la notion de précision à la sylviculture. Réfléchir sur le long terme, assurer une rentabilité économique (à terme), protéger les intérêts des propriétaires forestiers, souvent attachés à leur patrimoine et paysage, transmettre des forêts en meilleur état aux générations futures, sans obérer les possibilités d'évolution future ou de modification des itinéraires sylvicoles, en tentant de prendre en compte les risques, c'est le métier des sylviculteurs et gestionnaires forestiers, qui pratiquent la sylviculture, tout court.

Par ailleurs, la simple mention de la protection des sols impliquerait que la "sylviculture de précision" s'interdirait les coupes rases, ce qui est largement démenti dans la suite du document.

Ce concept a par ailleurs été introduit lors du Forexpo de 2016 pour illustrer la haute technologie, et la robotisation des opérations d'abattage, avec la formule qui laisse songeur : "Des conducteurs d'engins forestiers aussi pointus que des pilotes de chasse sur zone de conflit"...